



Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Distr.: GÉNÉRALE

IDB.26/2

PBC.18/3

3 juin 2002

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Conseil du développement industriel

Vingt-sixième session

Vienne, 19-21 novembre 2002

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

Comité des programmes et des budgets

Dix-huitième session

Vienne, 24 et 25 septembre 2002

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

**Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'Organisation
des Nations Unies pour le développement industriel et du Fonds
de développement industriel pour l'exercice biennal 2000-2001
terminé le 31 décembre 2001***

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre	Paragraphes	Page
LETTRE D'ENVOI		4
I. GÉNÉRALITÉS.	1-4	5
II. EXÉCUTION DU BUDGET ORDINAIRE ET ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE	5-14	5
A. Exécution du budget ordinaire	5-9	5
B. Activités de coopération technique	10-14	7

* Traduction d'un document non revu par les services d'édition.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

III.	SITUATION FINANCIÈRE	15-24	8
	A. Fonds général	15-19	8
	B. Fonds de coopération technique	20	10
	C. Compte spécial pour dépenses d'appui aux programmes	21-22	10
	D. Liquidités	23-24	11
IV.	PROCÉDURES BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS FINANCIERS	25-52	11
	A. Nouveau système financier, élaboration et vérification des états financiers	25-50	11
	B. Questions relatives au personnel	51-52	16
V.	ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE	53-99	17
	A. Vérifications des comptes hors Siège	53-57	17
	B. Aspects généraux	58-74	17
	C. Observations relatives à des projets individuels	75-91	20
	D. Vigilance à l'égard de la fraude	92-99	23
VI.	QUESTIONS ADMINISTRATIVES	100-111	24
	A. Système d'inventaire	100-104	24
	B. Remboursement des contributions volontaires d'un État Membre	105-108	25
	C. Évaluation des activités à titre de forum mondial	109	26
	D. Amélioration de la gestion de la qualité	110-111	26
VII.	SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS	112-119	27
	A. Recommandations formulées dans le rapport de vérification des comptes de l'exercice biennal 1998-1999	112-118	27
	B. Service de restauration	119	28
VIII.	QUESTIONS DIVERSES	120-137	29
	A. Sommes passées par profits et pertes, cas de fraude ou de présomption de fraude, et versements à titre gracieux	120-122	29
	B. Réflexions et orientations futures	123-136	29
	C. Remerciements	137	31

Annexes

	<i>Page</i>
I. ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR L'EXERCICE 2000-2001 TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001	32
II. ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE 24 MOIS DE L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001	33
État I État des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2000-2001	34
État II État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes au 31 décembre 2001	35
Tableau 2.1 État des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire au 31 décembre 2001	36
Tableau 2.2 État des avances au fonds de roulement au 31 décembre 2001	41
État III Fonds général et fonds de roulement: État des mouvements de trésorerie pour l'exercice biennal 2000-2001 au 31 décembre 2001	46
État IV Fonds général: État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'exercice biennal 2000-2001 au 31 décembre 2001	47
Tableau 4.1 Fonds général: État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice 2000-2001 au 31 décembre 2001	48
III. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	49
Annexe I Activités commerciales auto-amortissables	63
Tableau 1. Services de restauration du CIV – WIWAG	63
Tableau 2. Services de restauration du CIV – Eurest	64
Annexe II Activités de coopération technique exécutées par l'ONUDI	65
Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2000-2001	65
Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes inutilisés au 31 décembre 2001	66
Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2000-2001 au 31 décembre 2001	67
Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2000-2001 au 31 décembre 2001	69
Tableau 5. État récapitulatif des activités de coopération technique pour l'exercice biennal 2000-2001 dans le cadre d'accords interorganisations	72
Annexe III Fonds de fonctionnement – PNUD et Fonds d'affectation spéciale du PNUD	73



**Der Vizepräsident
des Bundesrechnungshofes**

53113 Bonn, 31 May 2002
Telefon +49 1888 721 1001

LETTRE D'ENVOI

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, mon rapport et mon opinion sur les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel relatifs à l'exercice 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001 auxquels sont incorporés les états financiers du Fonds de développement industriel relatifs à la même période biennale.

Vous trouverez également ci-joint, pour information, mon opinion sur les états financiers, au 31 décembre 2001, relatifs aux fonds avancés à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel par le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

[Signé]
Norbert Hauser
Le Vice-Président de la Cour
des comptes fédérale d'Allemagne,
Commissaire aux comptes

Pièces jointes

Monsieur le Président du Conseil du développement industriel
par l'intermédiaire du Président du Comité des programmes et des budgets
ONU
A-1400 Vienne
AUTRICHE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT
SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL, DU FONDS DE
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DES FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE POUR
L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001**

I. Généralités

1. J'ai vérifié les comptes de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Fonds de développement industriel (FDI) et des Fonds d'affectation spéciale pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2001, conformément aux dispositions du chapitre XI du Règlement financier de l'Organisation et du mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'ONUDI qui y est joint.

2. La vérification des comptes a été réalisée par les fonctionnaires de la Cour des comptes fédérale d'Allemagne au Siège de l'ONUDI à Vienne. Mes collaborateurs ont en outre mené à bien une mission de vérification des comptes hors Siège relative à un projet-cadre exécuté au titre du Protocole de Montréal et à un projet classique de coopération technique. Les examens ont été effectués conformément aux normes de vérification des comptes généralement acceptées, qui concordent avec les normes internationales, et aux normes communes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. J'ai en outre procédé, conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, à des examens qui portaient principalement sur l'économie, l'efficacité et la rentabilité des procédures financières et du contrôle financier interne et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de l'Organisation.

3. Mon opinion sur les états, au 31 décembre 2001, relatifs aux fonds avancés à l'ONUDI par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a déjà été communiquée, comme on me l'avait demandé, au PNUD.

4. Dans les parties II et III du présent rapport, je commente la situation financière générale de l'Organisation, en montrant ses aspects positifs et négatifs, ainsi que ce qui pourrait être amélioré. Dans les autres parties du rapport, je présente les conclusions les plus importantes de notre travail de vérification (y compris de vérification des résultats) en indiquant celles qui sont susceptibles de présenter de l'intérêt pour les États Membres et où, selon moi, il est possible d'améliorer encore les choses. Cela fait l'objet des parties IV à VI du rapport.

II. Exécution du budget ordinaire et activités de coopération technique

A. Exécution du budget ordinaire

5. Le tableau I indique le montant des crédits ouverts révisés, le total des dépenses et le solde inutilisé des crédits ouverts (montant net) à la fin de la deuxième année de l'exercice biennal pour les exercices 1990-1991 à 2000-2001:

Tableau 1: Exécution du budget ordinaire – solde inutilisé des crédits ouverts
(en milliers de dollars)

	Crédits ouverts révisés	Total des dépenses	Solde inutilisé des crédits ouverts	
1990-1991	173 217,2	171 161,5	2 055,7	1,2 %
1992-1993	202 500,1	191 416,6	11 083,5	5,5 %
1994-1995	231 441,1	204 388,0	27 053,1	11,7 %
1996-1997	203 762,2	164 388,7	39 373,5	19,3 %
1998-1999	131 780,6	120 841,9	10 938,7	8,3 %
2000-2001	116 954,3	112 706,1	4 248,2	3,6 %

Source: États financiers, état IV et tableau 4.1

Les soldes inutilisés ont sensiblement diminué au cours des deux derniers exercices biennaux.

Cela s'explique par un taux plus élevé de recouvrement des contributions de l'année en cours et des arriérés.

6. Les soldes inutilisés des crédits ouverts ont sensiblement diminué au cours des deux derniers exercices biennaux, après avoir atteint des taux relativement élevés au cours des exercices biennaux compris entre 1994 et 1997; ils ne s'élèvent désormais qu'à 3,6 %.

7. En 2001, cela était dû, entre autres, à un taux plus élevé de recouvrement des contributions de l'année en cours ainsi que des arriérés. La baisse du montant des soldes inutilisés des crédits ouverts devrait aussi être interprétée comme un indicateur d'une meilleure exécution des programmes conformément à la demande des organes directeurs.

8. Cependant, conformément aux décisions de la Conférence générale, les crédits ouverts doivent être ajustés pour tenir compte de différences de taux de change. Au terme de cet exercice, le tableau 2 donne une image plus nette des liquidités effectivement disponibles:

Tableau 2: Exécution du budget ordinaire – solde inutilisé modifié des crédits ouverts
(en milliers de dollars)

	Crédits ouverts révisés	Ajustements	Liquidités disponibles	Total des dépenses	Solde inutilisé révisé	
1990-1991	173 217,2	1 524,3	174 741,5	171 161,5	3 580,0	2,0 %
1992-1993	202 500,1	-9 340,7	193 159,4	191 416,6	1 742,8	0,9 %
1994-1995	231 441,1	-41 676,9	189 764,2	204 388,0	-14 623,8	-7,7 %
1996-1997	203 762,2	-18 373,2	185 389,0	164 388,7	21 000,3	11,3 %
1998-1999	131 780,6	-4 578,1	127 202,5	120 841,9	6 360,6	5,0 %
2000-2001	116 954,3	5 635,2	122 589,5	112 706,1	9 883,4	8,1 %

Source: États financiers, état IV et tableau 4.1

L'Administration a relativement bien réussi à orienter l'utilisation des crédits ouverts au titre du budget ordinaire.

9. Au cours de l'exercice biennal 1994-1995, les dépenses ont été supérieures aux liquidités disponibles, ce qui s'expliquait principalement par le retard pris dans le recouvrement des contributions dues par un État Membre qui a quitté l'Organisation en 1996 sans avoir intégralement payé ses contributions pour 1994-1995. Par la suite, l'état des liquidités a pu être considéré comme stable de telle sorte que le solde inutilisé des crédits ouverts est tombé à 6,4 millions de dollars (5 %) au cours de l'exercice biennal 1998-1999. Toutefois, au cours de l'exercice biennal considéré, le solde inutilisé des crédits ouverts s'est élevé à 9,9 millions de dollars (8,1 %). Cette augmentation est due à une diminution du montant des liquidités disponibles au cours de l'exercice, entraînant une réduction du total des dépenses. À première vue, cela représenterait une augmentation du solde inutilisé des crédits ouverts de plus de 50 %.

La réalité est beaucoup plus favorable pour l'ONUDI, car l'augmentation est due au fait qu'un important donateur a retardé jusqu'à la mi-décembre le paiement d'une partie considérable de sa contribution, si bien que cet argent n'a pu être intégralement dépensé. Le budget a cependant été financé grâce à un meilleur recouvrement tant des contributions au titre de l'année en cours que des arriérés.

B. Activités de coopération technique

10. Le tableau 3 donne le montant estimatif des dépenses de coopération technique, leur montant effectif et le rapport entre ces deux chiffres à la fin des exercices biennaux 1990-1991 à 2000-2001.

Tableau 3: Activités de coopération technique
(en milliers de dollars)

	1990/91			1992/93		
	Montant estimatif	Montant effectif	%	Montant estimatif	Montant effectif	%
PNUD et arrangements interorganisations	166 000	195 508	118	246 000	130 837	53
Fonds de développement industriel	65 000	62 557	96	80 000	62 102	78
Protocole de Montréal					764	
Programme ordinaire	10 393	10 273	99	12 150	12 134	100
Fonds d'affectation spéciale et autres	61 000	63 123	103	100 000	70 927	71
Total	302 393	331 461	110	438 150	276 764	63

	1994/95			1996/97		
	Montant estimatif	Montant effectif	%	Montant estimatif	Montant effectif	%
PNUD et arrangements interorganisations	74 000	70 640	95	33 000	59 652	181
Fonds de développement industriel	77 000	58 057	75	60 000	48 078	80
Protocole de Montréal		21 370		110 000	61 054	56
Programme ordinaire	13 886	12 549	90	12 226	10 285	84
Fonds d'affectation spéciale et autres	103 500	66 222	64	39 000	29 264	75
Total	268 386	228 838	85	254 226	208 333	82

	1998/99			2000/01		
	Montant estimatif	Montant effectif	%	Montant estimatif	Montant effectif	%
PNUD et arrangements interorganisations	64 800	34 586	53	31 600	21 829	69
Fonds de développement industriel	55 000	41 372	75	68 400	43 490	64
Protocole de Montréal	55 000	77 569	141	63 000	66 141	105
Programme ordinaire	7 907	7 513	95	7 995	7 010	88
Fonds d'affectation spéciale et autres	53 000	21 806	41	55 000	33 722	61
Total	235 707	182 846	78	225 995	172 192	76

Sources: Budget, états financiers, annexe II, tableaux 1 et 3. Il a été calculé, pour les prévisions, que l'exécution du programme ordinaire de coopération technique atteindrait 6 % des crédits ouverts révisés (montant net).

Les dépenses au titre de la coopération technique n'ont cessé de diminuer au cours des dix dernières années.

L'exercice biennal considéré semble constituer un tournant en ce qui concerne le taux d'exécution.

11. Il me faut réitérer ma conclusion relative au dernier exercice biennal, à savoir que, depuis 1990, l'ONUDI connaît une contraction continue des activités de coopération technique. La réduction totale des dépenses représente quelque 160 millions de dollars de la fin de 1991 à la fin de 2001, soit une diminution de près de 50 %. Dans mon dernier rapport, j'indiquais que les estimations de contributions volontaires étaient trop optimistes et recommandais de mettre davantage l'accent sur l'exécution des programmes en cours au lieu d'affecter des ressources humaines à l'élaboration de nouveaux programmes.

12. L'exercice biennal considéré semble constituer un tournant dans le sens de l'amélioration. Bien que le taux d'exécution reste faible (76 %), je suis heureux de constater qu'au cours de la première année de l'exercice biennal, les dépenses se sont élevées à quelque 78 millions de dollars (y compris les dépenses d'appui), tandis qu'au cours de la deuxième année, elles se sont élevées à quelque 95 millions de dollars. Cela pourrait constituer un tournant, comme le montrent les

Au cours du premier trimestre 2002, cette tendance se poursuit.

En principe, l'objectif devrait être largement atteint.

activités exécutées en 2001 qui ont représenté 85 % des estimations alors que le taux n'avait été que de 69 % en 2000.

13. Cette tendance se poursuit au cours du premier trimestre de l'exercice biennal 2002-2003, au cours duquel l'ONUDI s'efforce de rapprocher les activités et les prévisions. En conséquence, l'ONUDI a ramené le montant estimatif au chiffre plus réaliste de 223 millions d'euros (y compris les dépenses d'appui).

14. Pour l'exercice biennal en cours, l'administration prévoit un taux d'exécution de plus de 90 %. La tendance observée pour les dépenses au cours du premier trimestre 2002 montre que cet objectif est réalisable.

III. Situation financière

A. Fonds général

15. Depuis l'exercice biennal 1998-1999, l'ONUDI a adopté une nouvelle politique de constitution d'une provision pour retard dans le recouvrement des contributions. Pour éviter de donner une image déformée, le montant des contributions mises en recouvrement à recevoir et la provision pour retard dans le recouvrement des contributions des États Membres ont été ajustés par les montants dus par un État Membre qui a quitté l'Organisation en 1996.

Tableau 4: État des recettes et des dépenses (ajusté)
(en milliers de dollars)

	1998-1999*	2000-2001	Évolution
TOTAL DES RECETTES	161 143,9	140 035,3	-21 108,6
TOTAL DES DÉPENSES	151 053,4	134 590,8	-16 462,6
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	10 090,5	5 444,5	-4 646,0
Ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent	2 115,8	-705,4	-2 821,2
Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées lors de leur règlement	1 824,2	3 348,5	1 524,3
Provisions pour retard dans le recouvrement des contributions	-8 081,5	-4 493,8	3 587,7
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	5 949,0	3 593,8	-2 355,2
Solde des virements aux réserves	-10 264,6	202,0	10 466,6
Montants portés au crédit des États Membres	-621,7	-12 533,8	-11 912,1
Réserve et soldes inutilisés au début de l'exercice biennal	19 398,3	14 461,0	-4 937,3
RÉSERVES ET SOLDES EN FIN D'EXERCICE	14 461,0	5 723,0	-8 738,0

* ajusté

Source: États financiers, état I

L'état des recettes montre une baisse des recettes de quelque 20 millions de dollars.

Les réserves et les soldes ont diminué.

16. Après une baisse de recettes de quelque 40 millions de dollars au cours de l'exercice biennal précédent, l'état des recettes et des dépenses (tableau 4) fait de nouveau apparaître une diminution des recettes de quelque 20 millions de dollars. Cette baisse résulte principalement de l'ajustement des montants mis en recouvrement pour tenir compte du taux de change effectif au cours de l'exercice (voir note 2 a) i) afférente aux états financiers). Toutefois, alors que le total des dépenses a moins diminué que les recettes, l'excédent des recettes sur les dépenses n'a baissé que de 4,6 millions de dollars.

Les réserves et les soldes à la fin de l'exercice biennal ont diminué de 8738 000 dollars et ont été en conséquence ramenés à 5 723 000 dollars.

Tableau 5: État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes (ajusté)
(en milliers de dollars)

	31.12.1999*	31.12.2001	Évolution
Actifs			
Dépôts à vue et à terme	12 900,2	16 321,2	3 421,0
Contributions à recevoir des États Membres	42 926,2	37 244,5	-5 681,7
Provision pour retards dans le recouvrement des contributions	-24 724,0	-29 217,8	-4 493,8
Solde interfonds et autres éléments d'actifs	7 724,6	8 837,0	1 112,4
Total de l'actif	38 827,0	33 184,9	-5 642,1
Total du passif	24 366,0	27 461,9	3 095,9
Réserves et soldes			
Autres réserves et solde du fonds de roulement	11 936,0	11 660,3	-275,7
Excédent (déficit)	2 525,0	-5 937,3	-8 462,3
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS	14 461,0	5 723,0	-8 738,0
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS	38 827,0	33 184,9	-5 642,1

* ajusté

Source: États financiers, état II

L'actif a légèrement diminué. Le taux de recouvrement des contributions au titre de l'année en cours s'est amélioré.

17. L'état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes (tableau 5) fait apparaître la diminution de l'actif à la fin de l'exercice biennal 2000-2001. Les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres et restant dues et la provision pour retard dans le recouvrement des contributions ont baissé à peu près autant. Cela s'explique d'une part par l'amélioration du taux de recouvrement des contributions dues pour l'année en cours et, d'autre part, par une augmentation substantielle d'arriérés de contributions plus anciens.

Tableau 6: Analyse du vieillissement des contributions mises en recouvrement
(en milliers de dollars)

	31.12.1999*	31.12.2001	Différence	
Restant dues depuis plus de 4 ans	12 735,9	20 967,3	8 231,4	64,6%
Restant dues depuis plus de 2 ans, mais moins de 4 ans	12 040,1	8 255,9	-3 784,2	-31,4%
Restant dues depuis moins de 2 ans	18 150,2	8 021,3	-10 128,9	-55,8%
Total	42 926,2	37 244,5	-5 681,7	-13,2%

* ajusté

Source: Information des services financiers; états financiers, tableau 2.1

Les contributions restant dues depuis plus de quatre ans ont augmenté, mais le recouvrement de contributions plus récentes a été excellent.

18. Mes collaborateurs ont procédé à l'analyse du vieillissement des contributions mises en recouvrement et non acquittées (tableau 6), d'où il ressort que l'augmentation a concerné principalement les contributions restant dues depuis plus de quatre ans (+64,6 %) tandis que le recouvrement de contributions plus récentes a été excellent.

Un plan de versement a déjà été signé pour un important débiteur.

19. Des mesures destinées à améliorer le recouvrement de créances anciennes ont été prises, dès lors, par exemple, que l'augmentation de quelque 8 millions de dollars de celles-ci est due à un petit nombre d'États Membres. L'un d'entre eux a signé un plan de versement approuvé par la Conférence générale (GC.9/Dec.12); d'autres ont également exprimé leur intérêt pour de tels plans de versement.

B. Fonds de coopération technique

Le tableau 7 présente une analyse de l'évolution des fonds réservés aux activités de coopération technique. J'ai choisi comme indicateur de performance le montant total de dépenses par exercice biennal.

Tableau 7: Activités de coopération technique – dépenses totales
(en milliers de dollars)

	1990/91	1992/93	1994/95	1996/97	1998/99	2000/01
PNUD et arrangements interorganisations	195 508	130 837	70 640	59 652	34 586	21 829
FDI	62 557	62 102	58 057	48 078	41 372	43 490
Protocole de Montréal		764	21 370	61 054	77 569	66 141
Programme ordinaire	10 273	12 134	12 549	10 285	7 513	7 010
Fonds d'affectation spéciale et autres	63 123	70 927	66 222	29 264	21 806	33 722
Total	331 461	276 764	228 838	208 333	182 846	172 192

Source: États financiers, annexe II, tableau 1

Entre les exercices 1990-1991 et 2000-2001, les dépenses totales de coopération technique ont diminué de près de 50 % du fait d'une réduction du financement du PNUD.

De nouvelles activités dans le cadre du FEM ouvrent des perspectives optimistes.

20. La diminution des activités de coopération technique au cours des dix dernières années est évidente; elle résulte principalement d'une réduction du financement fourni par le PNUD. Le déclin est atténué par l'accroissement considérable des activités au titre du Protocole de Montréal, qui se poursuivra au cours des prochaines années. La suppression éventuelle de ces projets dans plusieurs années sera, comme l'espère l'Administration, compensée par un accroissement des projets au titre du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'ONUDI a déjà été acceptée par le FEM en tant qu'organisation chargée de l'exécution. Durant l'année 2001, l'ONUDI a reçu 6,5 millions de dollars qui sont en cours d'utilisation. Les dépenses de coopération technique pour des projets exécutés dans le cadre du FEM devraient jouer un rôle croissant dans les activités de l'ONUDI.

Compte tenu du nouveau cadre de programmation à moyen terme approuvé par la Conférence générale (GC.9/Res.2) et des nouvelles initiatives en cours de planification, les activités de l'ONUDI conduiront à une progression de ses activités de coopération technique, ce qui serait extrêmement bien venu.

C. Compte spécial pour dépenses d'appui aux programmes

21. Le compte spécial pour dépenses d'appui aux programmes reçoit les remboursements au titre des services d'appui et d'administration fournis, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets et d'autres activités, par les différents services de l'ONUDI. Le tableau ci-après retrace l'évolution de ce compte.

Tableau 8: Compte spécial pour dépenses d'appui aux programmes
(en dollars)

	1990/1991	1992/1993	1994/1995	1996/1997	1998/1999	2000/2001
Recettes	40 283 700	32 420 870	26 639 864	25 342 579	21 782 925	18 651 992
Dépenses	<u>41 727 085</u>	<u>40 293 157</u>	<u>24 955 000</u>	<u>25 054 337</u>	<u>24 391 733</u>	<u>17 289 535</u>
Excédent net des recettes sur les dépenses	-1 443 385	-7 872 287	1 684 864	288 242	-2 608 808	1 362 457
Solde à reporter	5 902 312	4 225 049	-3 647 238	3 541 816	4 225 261	1 616 453
Virement aux réserves	-378 465	0	0		0	0
Virement des réserves	144 587	0	5 504 190	395 203	0	0
Excédent net des recettes sur les dépenses	<u>-1 443 385</u>	<u>-7 872 287</u>	<u>1 684 864</u>	<u>288 242</u>	<u>-2 608 808</u>	<u>1 362 457</u>
Solde du Fonds	4 225 049	-3 647 238	3 541 816	4 225 261	1 616 453	2 978 910

Source: États financiers, état VI (1990-1993) et note 3 (1994-2001)

Après avoir atteint un niveau relativement bas, le compte spécial pour dépenses d'appui aux programmes s'est stabilisé, ce qui paraît suffisant.

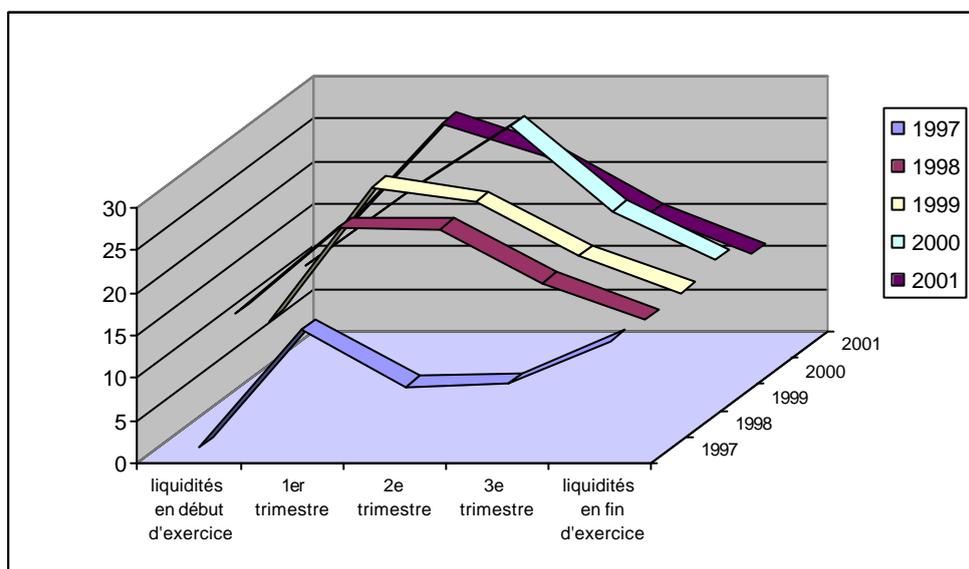
22. Dans mon dernier rapport, j'ai indiqué que le compte spécial pour dépenses d'appui aux programmes avait atteint un niveau dangereusement bas. Cette situation était imputable à la baisse des contributions volontaires. Malgré la poursuite de cette évolution, le solde du fonds s'est stabilisé en raison d'une réduction parallèle des dépenses d'appui aux programmes de la part de l'ONUDI et d'une augmentation du taux d'exécution en 2001. Le solde du fonds de la réserve au 31 décembre 2001 paraît suffisant, compte tenu du niveau actuel des activités de coopération technique, pour protéger l'Organisation contre des déficits imprévus dans les activités, les recettes pour dépenses d'appui, etc.

D. Liquidités

L'ONUDI a connu de graves problèmes de liquidités dans le passé.

23. Pendant plusieurs années au cours de mon mandat de huit ans, l'ONUDI a connu de graves problèmes de liquidités. L'Administration a dû réagir à cette situation par un exercice sans précédent de réduction des effectifs et de sévères compressions de dépenses dans tous les secteurs de l'Organisation. La situation financière a atteint plusieurs fois un seuil critique.

Tableau 9: Flux de trésorerie 1997-2001
(en millions de dollars)



Source: Soldes mensuels de trésorerie

La situation financière de l'ONUDI s'est stabilisée au cours des deux derniers exercices biennaux.

24. Le tableau 9 montre que les derniers problèmes importants, qui sont apparus en 1997 (et les années précédentes) lorsque les soldes en début d'exercice ainsi que les recettes s'établissaient à un niveau très bas et instable, ont été surmontés. Depuis 1998, les soldes en début d'exercice, les encaissements et les décaissements et les soldes en fin d'exercice se situent à un niveau comparable et raisonnable. Il ne devrait pas y avoir en principe de problèmes financiers pour l'exercice biennal en cours. L'ONUDI est parvenue à la stabilité financière permettant l'exécution sans heurts de ses programmes.

IV. Procédures budgétaires et comptables et établissement de rapports financiers

A. Nouveau système financier, élaboration et vérification des états financiers

L'ONUDI a mis en œuvre un nouveau système de comptabilité.

25. L'un des plus grands défis pour les services financiers de l'ONUDI en 2000-2001 a été la mise en place du nouveau système de contrôle de l'exécution financière. Mes collaborateurs ont régulièrement participé au processus (voir rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999 (IDB.23/3), par. 77).

La pression exercée par l'ONUDI sur les

26. Le système de contrôle de l'exécution financière est une adaptation d'un progiciel commercial dénommé "Agresso". Ce progiciel a été installé à plus petite

services financiers pour appliquer le nouveau système a suscité quelques problèmes mais a aussi eu des résultats positifs, à savoir un raccourcissement général de la période de mise en place et un abaissement relatif des coûts.

Le système de contrôle de l'exécution financière devait être le système principal à compter du 1^{er} janvier 2001, l'ancien système central devant être conservé par mesure de sécurité pendant trois mois.

Tenir la comptabilité dans les deux systèmes a mis les fonctionnaires sous pression.

Le fonctionnement parallèle des deux systèmes a été prolongé jusqu'à la fin 2001. Finalement, les états financiers ont été élaborés à l'aide de l'ancien système central.

Dès le début de 2001, mes collaborateurs ont recommandé d'accorder le plus haut degré de priorité à un processus continu de rapprochement.

échelle à l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'ONUDI a toutefois suivi une démarche très différente pour le mettre en place, en comptant sur ses propres ressources humaines limitées, alors que, face à l'ampleur de la tâche, la tendance habituelle est de s'appuyer fortement sur des ressources et des consultants extérieurs. Il en est résulté un surcroît de pression considérable sur les services financiers de l'ONUDI, d'où sont résultés certains problèmes relatifs à la gestion méthodologique du projet. Par contre, cette approche s'est traduite par un raccourcissement considérable de la période de conception et de mise en œuvre, ainsi que par de considérables économies – la totalité des frais de mise en place du système de contrôle de l'exécution financière s'est élevée à quelque 1,7 million de dollars. L'Administration considère que la comparaison peut être avantageusement soutenue avec d'autres organisations quant au temps passé sur des projets analogues et quant aux ressources financières utilisées, qui ont été bien supérieures dans d'autres organisations.

Fonctionnement parallèle de deux systèmes

27. La mise en place du système de contrôle de l'exécution financière a commencé à la fin de l'été 2000, et un système élémentaire de comptabilité était installé en décembre 2000. À ce moment, l'ONUDI a décidé d'utiliser le système de contrôle de l'exécution financière comme système de comptabilité primaire pour traiter toutes les opérations comptables en 2001, tandis que l'ancien système central devait servir de système de sécurité jusqu'au 31 mars 2001. Le fonctionnement parallèle des deux systèmes pendant au moins trois mois s'imposait, notamment, pour confirmer la validité de la nouvelle solution, ajuster le nouveau système, vérifier son adaptation aux exigences de l'euro, familiariser le personnel avec les outils informatiques modernes et saisir des données nécessitant de nouvelles mises au point du système de contrôle de l'exécution financière. Cela supposait notamment une vérification des fonds, un calcul des dépenses d'appui pour les activités de coopération technique et des rapports.

28. En vue du surcroît de travail nécessité par le fonctionnement parallèle des deux systèmes, deux anciens agents du bureau des services financiers ont été recrutés à titre temporaire. Toutefois, même avec ces ressources supplémentaires, le passage au nouveau système et les exigences du fonctionnement parallèle des deux systèmes ont exercé une forte pression sur le personnel des services financiers, dès lors que des fonctionnaires différents devaient participer à la saisie parallèle.

29. Progressivement, le fonctionnement parallèle des deux systèmes a été prolongé jusqu'à la fin 2001. Ces décisions, qui ont été prises après consultation de mes collaborateurs, ont été nécessaires, entre autres, en raison de la livraison tardive par Agresso des modules de vérification des fonds et de dépenses d'appui, et de l'état des effectifs au sein des services financiers. En conséquence, il a été également décidé que les états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001 seraient également élaborés avec les données de l'ancien système, lequel contenait déjà les informations relatives à la première année de l'exercice biennal, ainsi que celles relative aux dépenses d'appui.

Rapprochement des deux systèmes

30. En mars 2001, les membres de mon équipe ont examiné l'état de rapprochement entre les deux systèmes comptables. Le rapprochement des comptes de février 2001 n'étant pas achevé, j'ai recommandé d'accorder à cette tâche le plus haut degré de priorité. L'Administration a répondu qu'il n'avait pas été possible de procéder à un rapprochement intégral en raison de l'absence des soldes de début d'exercice provenant de la clôture des comptes de l'exercice 2000, de la participation du personnel déjà restreint des services financiers à la clôture des comptes de l'exercice 2000, ainsi que des difficultés initiales afférentes au nouveau système, qui ne sont pas surprenantes étant donné l'ampleur de l'entreprise. Mon équipe a été informée que, malgré ces difficultés, les services financiers avaient rapproché les comptes bancaires et d'investissement représentant 73 % environ de l'actif total de l'ONUDI.

En avril 2001, le mappage des comptes de l'ancien système central et celui du système de contrôle de l'exécution financière ne correspondaient pas intégralement. Cela a rendu plus difficile le rapprochement.

En septembre, le mappage n'était toujours pas satisfaisant. Le travail de rapprochement souffrait du manque de personnel.

Une équipe chargée du rapprochement a été constituée à la suite de notre intervention.

Mon équipe a appuyé les opérations de rapprochement et les améliorations du mappage par un contrôle particulier.

Le rapprochement a finalement été achevé fin avril 2002.

Les différences restantes n'ont aucune incidence matérielle sur les états financiers.

La pénurie de personnel, notamment au niveau des cadres intermédiaires, par suite d'une réduction excessive des effectifs dans les services administratifs de l'ONUDI, a constitué l'obstacle le plus important à la mise en place du système de contrôle de l'exécution financière.

31. En avril 2001, mon équipe a procédé à une analyse approfondie du mappage des comptes de l'ancien système central par rapport à ceux du nouveau système de contrôle de l'exécution financière, qui servait au personnel des services financiers comme outil de référence pour l'entrée dans les deux systèmes. J'ai recommandé que l'on améliore ce mappage pour faire apparaître le lien entre chaque compte ancien et nouveau et que l'on consacre davantage de ressources au rapprochement des deux systèmes.

32. Lors de la visite de mes collaborateurs, en septembre 2001, il a été constaté que le mappage des comptes n'était toujours pas intégralement terminé de manière satisfaisante. En outre, en raison de la pénurie notoire de personnel des services financiers, le rapprochement nécessaire n'avait pas été fait. À la suite de notre intervention et dès lors qu'il avait été décidé de prolonger le fonctionnement parallèle des deux systèmes jusqu'en décembre 2001 et d'élaborer les états financiers à l'aide de l'ancien système central, l'Administration a constitué une équipe spéciale temporaire chargée du rapprochement, composée de dix personnes. En outre, le personnel régulier des services financiers a également participé au travail de rapprochement en plus de son travail courant. L'Administration m'a également fait savoir qu'elle entendait avoir terminé le rapprochement de la totalité des comptes matières du grand livre à la mi-février 2002. J'ai aussi reçu plusieurs améliorations du mappage.

33. Mes collaborateurs ont appuyé autant que possible le travail de rapprochement. Ils ont également procédé à une vérification spéciale en janvier 2002, dès la clôture des comptes de l'exercice biennal, et ont fourni une aide pour la correction du mappage des nouveaux et des anciens comptes. Au cours des opérations de vérification, ils ont constaté que plusieurs améliorations avaient été apportées au mappage des comptes, dans une moindre mesure cependant que ce que nous avions souhaité, c'est-à-dire qu'il n'était pas possible d'assigner un compte du nouveau système de contrôle de l'exécution financière à chaque compte de l'ancien système central et vice-versa. De nombreux comptes comportaient des écritures comptables qui conduisaient à des résultats différents entre l'ancien et le nouveau système. L'Administration a déclaré qu'en raison des différences méthodologiques entre les deux systèmes, un mappage complet des codes des comptes était impossible. Il a été expliqué aux membres de mon équipe pourquoi les deux systèmes ne peuvent faire apparaître des écritures identiques; ces différences n'ont toutefois aucune incidence matérielle sur les résultats financiers.

Restrictions d'effectifs durant la mise en place du système de contrôle de l'exécution financière

34. La démarche retenue par l'ONUDI pour le processus de mise en place supposait que soient disponibles, pendant toute la durée du projet, des effectifs suffisants au niveau des administrateurs. Toutefois, l'état des effectifs des services financiers a constitué une sérieuse entrave à cet égard. Étant donné que le niveau de l'encadrement moyen (P-5 et adjoint) a été totalement supprimé au sein des services financiers, c'est le Directeur des services financiers, entre autres, qui a dû assumer les responsabilités supplémentaires de la Section des comptes, des paiements et de la trésorerie, les problèmes relatifs au passage à l'euro ainsi que la mise en place du système de contrôle de l'exécution financière. Cette situation s'explique notamment par la pression constante exercée sur l'ONUDI pour réduire ses effectifs dans les domaines autres que techniques, notamment dans l'administration. Cet exercice a été poussé à l'extrême. Les avantages du nouveau système de contrôle de l'exécution financière, sous l'angle des économies réalisées quant aux dépenses de personnel, ont ainsi été anticipés, avant que le système n'existe effectivement.

Un expert, détaché par un pays donateur, a été réaffecté sans raison visible.

Un nouveau fonctionnaire des finances a quitté l'Organisation au bout d'un semestre; à son départ, aucun fonctionnaire n'était formé pour faire ce travail.

En mai et juin – trop tard pour la mise en place du système de contrôle de l'exécution financière – trois administrateurs sont recrutés pour renforcer les services financiers.

Les spécialistes de l'informatique de l'ONUDI n'ont pas été associés à la mise en place du système de contrôle de l'exécution financière.

L'idée était qu'au cours de la phase initiale, il était plus important pour les services financiers de formuler leurs exigences concernant le nouveau logiciel que de disposer de compétences en matière de programmation. Depuis, le TIC a été associé au projet.

Mes collaborateurs ont exprimé leur inquiétude quant à la fiabilité des données financières dans le système central de sécurité.

35. En septembre 2000, un pays donateur a détaché un expert pour aider l'ONUDI à mettre en place le projet de système de contrôle de l'exécution financière, lequel a été chargé des aspects touchant à l'organisation et à la coordination du processus. Toutefois, en février 2002, cet expert a été réaffecté à un autre service de l'ONUDI, sans raison précise. À mon avis, l'expert aurait pu apporter une contribution utile à la mise au point du système.

36. En novembre 2000, un fonctionnaire des finances a été recruté et a été chargé d'élaborer les états financiers pour 2000 avec l'aide de l'ancien chef de la Section de la comptabilité et des paiements, qui avait auparavant cessé ses fonctions "dans l'intérêt de l'Organisation". Le fonctionnaire des finances devait progressivement assumer l'entière responsabilité des comptes, procéder au rapprochement entre les deux systèmes et élaborer les états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001. Toutefois, le fonctionnaire nouvellement recruté a, contre toute attente, quitté l'ONUDI pour entrer au service d'une autre organisation des Nations Unies en juin 2001. Il n'a pu être remplacé qu'à la mi-octobre 2001 par un fonctionnaire qu'il a fallu de nouveau former.

37. Pour tenir compte de mes inquiétudes réitérées quant à l'état des effectifs des services financiers, l'administration a entrepris de recruter trois administrateurs auxiliaires, qui seront affectés aux services financiers en mai et juin 2002. Nous sommes conscients des efforts de l'administration pour renforcer les services financiers tout en considérant, dans la perspective de la mise en place du nouveau système financier, que ces mesures ont été prises beaucoup trop tard.

38. La pénurie de personnel au sein des services financiers pour la mise en place du système de contrôle de l'exécution financière aurait pu être, dans une certaine mesure, compensée si le Service d'informatique de gestion (devenu Groupe des technologies de l'information et des communications TIC) avait été davantage associé au projet dès le début. Cela aurait rempli un double objectif, à savoir fournir des moyens supplémentaires pour la mise en place du système et donner l'occasion aux fonctionnaires du TIC de se familiariser avec les nouvelles technologies.

39. L'Administration a exprimé sa conviction que, durant la phase initiale de mise en place du système de contrôle de l'exécution financière, il importait que les instructions viennent directement des services financiers, principaux utilisateurs du système, qui étaient également à même de prendre des décisions pour tirer pleinement parti des avantages offerts par le logiciel commercial. Dès lors que l'exercice supposait la modification de procédures et la détermination de la fonctionnalité souhaitée, la connaissance des opérations financières importait plus que les compétences pour la mise au point du logiciel. Une telle approche était cruciale pour une mise en place rapide et rentable du système. L'Administration a néanmoins admis que les fonctionnaires du TIC devraient se familiariser avec les nouvelles technologies; ils ont ainsi été associés au transfert de données de l'ancien système central dans le système de contrôle de l'exécution financière, à l'élaboration des rapports et à l'ajustement du système durant l'année 2001. Les services financiers et le Groupe des technologies de l'information et des communications collaborent désormais sur ce projet.

Base des états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001

40. Comme il a déjà été indiqué, en août 2001, mes collaborateurs ont réaffirmé leur inquiétude quant à la fiabilité des données financières servant de base aux états financiers, l'Administration ayant l'intention d'élaborer les états financiers pour l'exercice biennal 2000-2001 à l'aide de l'ancien système central. Dès lors que le système de contrôle de l'exécution financière serait le seul système financier de l'ONUDI disponible à compter du début de 2002, la fiabilité du nouveau système ne pouvait être établie que pendant la période de fonctionnement parallèle en 2001. Le rapprochement entre les deux systèmes était donc indispensable.

Un rapprochement intégral a été jugé absolument indispensable.

L'Administration a réagi, notamment en engageant du personnel temporaire, et elle n'a terminé le processus de rapprochement qu'à la fin avril 2002.

Les données de l'ancien système central se sont révélées exactes à tous égards.

Une vérification intégrale des comptes de trésorerie et relevés bancaires ainsi qu'une vérification globale par sondage étaient nécessaires pour élaborer mon opinion sur les états.

Suivant notre expérience, un grand nombre de corrections avaient été effectuées sur l'ancien système central lors des exercices biennaux antérieurs.

Pour une vérification par sondage, nous avons retenu 328 bordereaux sur un total de 135 767.

Mes collaborateurs n'ont pas décelé d'erreur matérielle de comptabilité.

Les quatre erreurs que nous avons décelées se rapportaient à des engagements et étaient sans incidence sur les états financiers.

41. Mes collaborateurs ont également exprimé leur inquiétude quant au point de savoir si la tâche nécessaire de rapprochement pourrait être achevée durant le bref laps de temps qui restait jusqu'à l'élaboration des états financiers. Ils ont donc vivement recommandé que l'ONUDI renforce les activités de rapprochement.

42. Comme il a été indiqué au sujet du rapprochement, l'Administration a pris des mesures pour renforcer l'équipe chargée de cette tâche, en recrutant plusieurs fonctionnaires temporaires, y compris l'ancien chef de la Section de la comptabilité et des paiements. En outre, les fonctionnaires des services financiers ont, en plus de leurs autres tâches, amplement participé au processus. Je suis heureux de constater qu'à la fin avril 2002, grâce à ces efforts, la mission a été menée bien et tous les comptes matières ont été intégralement rapprochés.

Vérification des états financiers

43. Les états financiers sont fondés sur les données de l'ancien système central, comme par le passé. Le processus de rapprochement a également fait apparaître que ces données étaient fidèles à tous égards. La plupart des ajustements/corrections jugés nécessaires devaient être apportés dans le système de contrôle de l'exécution financière.

44. Pour élaborer mon opinion sur les états, la question cruciale était de savoir s'il était possible de procéder au rapprochement de la trésorerie entre les comptes de l'ancien système central et ceux du système de contrôle de l'exécution financière, avec les relevés bancaires et toute la série des confirmations bancaires indépendantes demandées directement par mes collaborateurs aux banques qui tiennent les comptes de l'ONUDI. Ensuite, nous avons vérifié que les écritures de l'ancien système central avaient été faites correctement, c'est-à-dire que nous avons essayé de déceler les doubles paiements ou les paiements effectués sur des comptes erronés.

45. L'importance d'une évaluation fidèle peut être déduite de l'expérience des années antérieures durant lesquelles le système central était le principal système comptable et le principe de double contrôle était encore en vigueur. À cette époque, un certain nombre de corrections étaient nécessaires concernant les engagements excédentaires, les suramortissements et les doubles paiements, ainsi que les charges imputées à un exercice erroné, à un compte erroné ou à un code de compte erroné.

46. Pour la vérification comptable relative à 2001, mes collaborateurs ont dû examiner 135 767 écritures comptables dans le grand livre. Ils ont procédé à cette opération dans le cadre d'une vérification mathématique et statistique par sondage conformément aux normes généralement admises. Le logiciel de vérification comptable "Idea" utilisé à cet effet a calculé qu'il était nécessaire de vérifier 328 bordereaux pour un examen global.

47. Nos opérations de vérification n'ont révélé aucune erreur matérielle de comptabilité, ce qui s'explique notamment par le fait que toutes les opérations qui étaient engagées dans le cadre du système de contrôle de l'exécution financière ont été vérifiées de manière approfondie et soigneusement codées avant d'être réintroduites dans le système central. D'éventuelles erreurs dans le système central ont ainsi été corrigées au cours de ce processus.

48. Au cours de cet exercice de vérification par sondage, nous avons décelé quatre cas de dépenses supérieures aux engagements. Cela résultait du fait que le système de traitement des engagements dans le nouveau système comptable ne fonctionnant pas correctement au cours des premiers mois de 2001, les engagements avaient dû être traités séparément. Cependant, dans tous les cas, les décaissements ont été comptabilisés au cours de l'exercice biennal et l'engagement n'existait plus à la fin de cet exercice. Ces erreurs étaient donc sans incidence sur les états financiers.

Les opérations de rapprochement après la clôture des comptes ont révélé la nécessité d'apporter quelques corrections de forme aux états financiers.

Mes vérifications me permettent d'exprimer une opinion nette sur les comptes.

Les femmes sont insuffisamment représentées aux postes d'administrateur hors classe.

49. Compte tenu du calendrier serré d'élaboration des états financiers et des contraintes de temps, trois petites écritures d'un montant net de 1 072 dollars qui étaient résultées du rapprochement n'ont pu être reflétées dans les états financiers. Ces ajustements sont mentionnés dans les notes afférentes aux états financiers [voir note 2.u)]. L'ONUDI procédera aux ajustements nécessaires en 2002. Il convient de noter que ces ajustements sont sans incidence matérielle sur les états financiers. Comme il est indiqué dans la note 2.u), tous les autres ajustements résultant du processus de rapprochement ont été inclus dans les états financiers et aucune autre mise en concordance n'est nécessaire.

50. De la vérification par sondage qui offre un taux de probabilité de plus de 95 %, il ressort qu'il n'y a aucune erreur matérielle dans la comptabilité de l'ONUDI. Cette conclusion est en outre étayée par d'autres vérifications menées à bien par mes collaborateurs en 2000, 2001 et 2002. De plus, les comptes de trésorerie ont été intégralement vérifiés et rapprochés sans qu'apparaisse aucune discordance substantielle. Sur la base de ces éléments, je suis en mesure d'exprimer une opinion nette sur les états financiers relatifs à l'exercice biennal 2000-2001.

B. Questions relatives au personnel

Les femmes au Secrétariat

51. Nous avons déjà observé dans le passé une disparité notable à l'ONUDI quant à la représentation des femmes et des hommes aux postes d'administrateur hors classe (voir par exemple rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1992-1993, IDB.13/7, par. 37, rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1996-1997, IDB.20/3, par. 191 à 198, rapport du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1998-1999, IDB.23/3, par. 99). Le Directeur général a également exprimé sa préoccupation et assuré que lors des opérations futures de recrutement et de réorganisation, une grande attention serait accordée à cette question (IDB.20/10, par. 39).

S'agissant de l'exercice biennal considéré, nous avons observé ce qui suit:

Tableau 10: Composition du Secrétariat de l'ONUDI

Année	Catégorie	Hommes	%	Femmes	%
31 décembre 2000	P-5 à D-2	89	89	11	11
	P-2/1 à P-4	99	72	39	28
	Services généraux	128	37	216	63
31 décembre 2001	P-5 à D-2	83	87	12	13
	P-2/1 à P-4	99	71	40	29
	Services généraux	127	38	208	62

Source: Rapport annuel, 2001, p. 112, Rapport annuel 2000, p. 103

Tableau 11: Ventilation des postes soumis à la répartition géographique

Année	Catégorie	Hommes	%	Femmes	%	% au 31 déc. 1996
31 décembre 2000	P-5 à D-2	78	88	11	12	
	P-2/1 à P-4	95	72	37	28	
31 décembre 2001	P-5 à D-2	74	87	11	13	12,5
	P-2/1 à P-4	94	72	36	28	
	Total	168	78	47	22	23,1

Source: Rapport annuel 2001, p. 112, Rapport annuel 2000, p. 103

La représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs s'est améliorée de mai

52. Bien que je sois satisfait de constater qu'au 31 décembre 2001, trois femmes occupaient des postes de responsabilité de niveau D-1 (il n'y en avait aucune à la fin de l'année 1996), il ressort des tableaux que dans l'ensemble, la situation n'a pas évolué depuis 1996. J'ai toutefois été informé que, de mai 2001 à la date du présent rapport, 20 fonctionnaires avaient été recrutés dans les catégories P-3 et P-4, dont

2001 à la date du présent rapport.

8 femmes originaires de pays d'Afrique et de l'Asie et du Pacifique. En dépit de ces mesures qui montrent que l'Organisation fait des efforts considérables pour améliorer tant l'équilibre entre les sexes que la représentation géographique au sein du Secrétariat, les objectifs fixés par les organes de décision et visés dans mes précédents rapports ne sont toujours pas atteints. Ces mesures constituent certes un progrès, mais les efforts doivent se poursuivre pour améliorer encore la situation. Il faut reconnaître que dans un contexte où les effectifs sont relativement figés et où certaines activités requièrent des compétences spécialisées, des changements rapides ne sont pas faciles. Néanmoins, étant donné que le marché du travail n'est plus aussi restreint que par le passé, le Secrétariat devrait rechercher activement des moyens d'améliorer la situation.

V. Activités de coopération technique

A. Vérifications des comptes hors Siège

Dans le cadre d'une vérification des comptes hors Siège, nous avons examiné deux projets dans un pays en développement.

53. Dans le cadre de notre examen général des activités de coopération technique de l'ONUDI, nous avons examiné deux types différents de projets dans un pays en développement.

54. Le premier a été exécuté au titre du Protocole de Montréal et géré par l'ONUDI sous la forme d'un projet-cadre (projet n° 1, voir par. 75 à 88). Il visait la conversion de six usines d'équipements de réfrigération (élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone).

55. Le deuxième, un projet de coopération technique classique, portait sur une aide globale à une usine privée de fabrication de chaussures de femmes (projet n° 2, voir par. 89 à 91).

56. Nos examens ont notamment consisté à étudier les descriptifs de projet se rapportant à la conception du projet, son exécution et son évaluation. Un intérêt particulier a été porté au recours à des services contractuels et à l'achat de matériel.

57. Des entretiens ont eu lieu avec plusieurs bénéficiaires, membres du personnel des institutions nationales compétentes ainsi qu'avec le Représentant régional de l'ONUDI et un administrateur auxiliaire.

B. Aspects généraux

Sous-traitance

La sous-traitance devrait avoir plus d'importance dans les projets de coopération technique.

58. Attribuer à un entrepreneur général du secteur privé l'exécution de projets présente plusieurs avantages pour l'ONUDI, par exemple les suivants:

- Établissement d'un cahier des charges pour un unique entrepreneur, sélection du mieux-disant dans un seul cas, au lieu de plusieurs actions relatives à chaque activité individuelle (fourniture de matériel, recours à des services de consultants, engagement d'experts).
- Inutilité de procéder à plusieurs évaluations techniques lors des procédures d'appel d'offres ou pour les services d'experts.
- Réduction des déplacements.
- Réduction des tâches administratives pour suivre les activités d'exécution au Siège et hors Siège.
- Réduction des tâches administratives pour le contrôle budgétaire des fonds des projets.

Sous l'angle de la gestion des activités, cette approche paraît constituer un partenariat profitable.

59. Eu égard au portefeuille de projets à exécuter et aux ressources humaines limitées au sein du Service de Protocole de Montréal, la désignation d'un sous-traitant pourrait aussi être un moyen de contourner les restrictions actuelles de

personnel. Il faut toutefois se demander quel est l'apport en valeur ajoutée et quels aspects démontrent effectivement la haute compétence technique de l'ONUDI dans ces projets. En outre, le sous-traitant étant une entreprise commerciale, il facturera à l'ONUDI des honoraires de gestion et il faut également supposer que par nature, il n'aura pas pour seule préoccupation les intérêts du pays en développement. L'Administration a confirmé que cette question avait souvent été débattue. Elle préfère assurer l'appui aux projets par des fonctionnaires de l'ONUDI possédant des compétences et une expérience techniques plutôt que de confier cette activité à une entreprise consultante. Il y a eu en outre quelques expériences négatives.

60. À mon avis, ces considérations ne constituent pas toutes des arguments valables pour renoncer à la voie de la sous-traitance. Par exemple, il ne faudrait pas généraliser un cas particulier de défection d'un sous-traitant, qui est encore en litige. Il y a d'autres sous-traitants qui se sont bien acquittés de leur tâche (voir par. 55 et 89 à 91). En outre, tous les sous-traitants ne doivent pas nécessairement être des généralistes; il nous a été dit qu'un certain nombre d'entreprises dotées de compétences techniques dans un domaine au moins d'activité seraient prêtes à assumer de telles missions. La sous-traitance ne se traduit pas toujours automatiquement par une augmentation des coûts.

61. Je conviens néanmoins que la sous-traitance n'est peut-être pas dans tous les cas le mode le plus efficace d'exécution. Il faudrait prendre les décisions en tenant dûment compte de la situation propre des bénéficiaires, des problèmes à résoudre, des interventions requises et de la charge de travail au sein du Service du Protocole de Montréal.

Création d'un fonds non affecté à un projet particulier

La création d'un fonds non affecté à un projet particulier pourrait améliorer la conception des projets et leur évaluation.

62. À partir de l'examen ci-dessus mentionné ainsi que de précédentes analyses de projets exécutés par l'ONUDI dans différents pays en développement, mes collaborateurs ont proposé que l'Organisation envisage éventuellement d'instituer un fonds non affecté à un projet particulier pour les activités préparatoires lors de la phase de conception, et pour le suivi et l'évaluation des projets en utilisant les frais généraux d'administration. Bien que les deux types d'activités soient indispensables pour une conception optimale des projets et, ensuite pour la qualité des projets ainsi que pour leur impact, il n'y a normalement pas de budget auquel ces activités peuvent être imputées. Il n'est dès lors pas possible de mener des travaux préparatoires importants et il n'est procédé à aucune évaluation approfondie a posteriori. Mes collaborateurs ont également noté que, bien qu'une enveloppe budgétaire destinée à l'évaluation de programmes/projets en cours doive faire partie intégrante du budget alloué aux projets, ce principe n'est pas toujours respecté. L'Administration a admis que la réalisation de la proposition pourrait améliorer la responsabilité et la fonction d'apprentissage de l'évaluation. Cela serait particulièrement utile pour les évaluations a posteriori. Dans le cas où des crédits supplémentaires seraient fournis par le Protocole de Montréal et d'autres donateurs, l'ONUDI serait disposée à mener à bien ces activités supplémentaires.

Transactions globales avec les fournisseurs

Les dépenses de fournitures normalisées pourraient être réduites par la conclusion de transactions globales.

63. Mes collaborateurs ont suggéré la possibilité de conclure des transactions globales avec des fournisseurs pour le matériel à livrer dans le cadre du Protocole de Montréal. Ainsi, si les projets ne sont pas traités séparément ou individuellement, une approche stratégique pourrait mettre l'ONUDI en position favorable pour négocier les marchés et les contrats (économies d'échelle). Dans un cas particulier, la renégociation des offres a révélé que le calcul des prix par le fournisseur permettait une réduction substantielle même sans la conclusion d'un accord global. Il faut donc supposer à mon avis, qu'il existe une marge de réduction des frais d'équipement au cas où cette approche serait appliquée.

64. L'Administration a estimé cette idée intéressante tout en indiquant que le règlement financier actuel de l'ONUDI ne permet pas de s'engager dans des relations à long terme pour obtenir des conditions plus favorables. Selon les dispositions de ce règlement, l'évaluation de chaque marché doit être fondée sur un

appel d'offres international et suivre les critères de l'offre techniquement acceptable la plus avantageuse. L'Administration n'en examinera pas moins la possibilité d'appliquer ce concept. Il ne faudra cependant pas perdre de vue les contraintes opérationnelles, qui diffèrent d'un projet à l'autre et peuvent rendre un accord global normalisé difficile à réaliser. De tels accords globaux pour des objets normalisés peuvent être et sont plus facilement mis en œuvre au Siège.

65. À mon avis, les critères de l'offre techniquement acceptable la plus avantageuse dans le cadre d'un appel d'offres international n'excluent pas l'approche tendant à un accord global. En outre, la règle de gestion financière 109.19 c) de l'ONUDI prévoit que les marchés peuvent être passés sans avis officiel d'adjudication ou appel d'offres lorsqu'une normalisation des fournitures ou du matériel a été approuvée. **L'ONUDI devrait s'efforcer de conclure des accords globaux dès que possible.**

Évaluation des offres

Davantage d'aspects devraient être pris en considération lors de l'évaluation des offres.

66. À mon avis, les offres techniquement acceptables les plus avantageuses ne sont pas toujours celles qui sont faites au moindre prix. Il est également important de se référer aux antécédents d'un fournisseur; par exemple, une livraison tardive, des retards d'installation, des pièces défectueuses, une formation insuffisante, un manque de fiabilité dans l'utilisation et l'absence de personnel technique en cas d'urgence sont autant d'entraves à l'exécution et à un processus continu de production. De mauvais antécédents devraient être dûment pris en compte dans les décisions de passation de nouveaux marchés. À mon avis, ce serait mal interpréter les règles et procédures que de retenir un fournisseur sur la base de l'offre techniquement acceptable la plus avantageuse, tout en sachant que des frais supplémentaires viendront probablement majorer le prix ou que le matériel acheté n'aura qu'une durée de vie limitée.

67. Il a donc été recommandé d'étudier de près les antécédents des fournisseurs et de procéder à des évaluations approfondies qui devront être intégrées dans une base de données et servir à l'évaluation de nouvelles offres. Les formulaires en usage n'offrant guère de transparence, certaines améliorations s'imposent (par exemple, indicateurs précis de performance, résultats mesurables, ponctualité, fourniture de manuels, information dans la langue du pays). Une évaluation plus rigoureuse comprendrait aussi des informations fournies par les partenaires du projet.

68. Un autre aspect doit être envisagé. Certains bénéficiaires tiennent à recevoir du matériel de haute qualité et sont prêts à payer un montant supérieur à l'offre techniquement acceptable la plus avantageuse. L'Administration considère que cela n'est pas conforme aux procédures en vigueur mais serait prête à examiner la recommandation. On pourrait régler le problème en sous-traitant le projet.

Aspects socioéconomiques des projets

Des facteurs "souples" ont été insuffisamment pris en compte dans la conception des projets.

69. Certaines failles décelées dans l'impact des deux projets examinés ont pu être imputées à une prise en considération insuffisante des particularités socioéconomiques du pays en développement. Ces "facteurs souples" qui jouent sur la réussite des projets sont, par exemple, la culture, les croyances et les principes religieux, les valeurs traditionnelles, les normes et attitudes, le taux d'alphabétisation, les modes de comportement. Bien que les instructions relatives à la gestion des services de l'ONUDI visent la nécessité d'une évaluation approfondie de l'état du problème ainsi que des capacités et contraintes de toutes les parties en cause, aucune analyse n'est prévue pour ce qui est des facteurs susmentionnés. **À mon avis, les projets devraient tenir compte de la réalité des conditions socioéconomiques locales.** Il paraît évident qu'il a peu à gagner à importer, sans les adapter, des politiques et des méthodes qui ont donné des résultats dans des contextes économiques, culturels et sociaux radicalement différents.

Les experts devraient être informés des particularités

70. Hormis la nécessité de prendre dûment en considération les aspects socioéconomiques lors de la conception du projet, il faudrait aussi fournir aux experts internationaux des indications et désorientations pertinentes à cet égard. La

socioéconomiques de chaque pays.

méconnaissance des conditions socioéconomiques locales rejaillit sur l'ONUDI, car c'est elle qui choisit et nomme les experts.

71. L'Organisation a pris note de la recommandation, tout en indiquant que les projets au titre du Protocole de Montréal doivent être élaborés conformément aux directives du Fonds multilatéral, qui ne prend pas en considération ce type d'élément. De plus, ces projets concernent des sociétés déjà établies, pour lesquelles il s'agit de modifier des lignes de production existantes pour assurer la conversion à des technologies excluant les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. **À mon avis, les directives du Fonds multilatéral prévoient une série d'obligations mais n'excluent pas la prise en considération de "facteurs souples" qui sont essentiels pour le processus d'exécution et l'impact d'un projet.**

Harmonisation des procédures concernant les donateurs quant aux budgets alloués aux projets

La communauté des donateurs devrait convenir de procédures types.

72. Dans le passé, nous avons recommandé que l'ONUDI envisage avec la communauté des donateurs la possibilité d'apporter une certaine souplesse à l'utilisation des lignes budgétaires dans les budgets alloués aux projets. En réduisant la charge de travail administrative et la correspondance avec les donateurs, cela améliorerait l'exécution des projets. L'exercice de suivi auquel nous avons procédé a révélé que les donateurs fixent et imposent de plus en plus leurs propres procédures types, ce qui se traduit par une surcharge de travail pour les services administratifs de l'ONUDI. Une décentralisation de plus en plus poussée de la part de plusieurs donateurs a tendance à aggraver la situation. Les ambassades appliquent des procédures et des accords différents. Certains donateurs ont récemment modifié des procédures bien établies, ce qui aboutit en général à rendre plus complexe le travail de l'ONUDI.

73. À mon avis, la communauté des donateurs devrait prendre dûment en considération ces conséquences pour l'ONUDI et s'efforcer de se conformer aux accords types, rapports, etc. de l'Organisation.

74. Dans cette perspective, je tiens à mentionner qu'un tel accord, accordant plus de souplesse à l'ONUDI, a été conclu avec le comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal.

C. Observations relatives à des projets individuels

Projet n° 1 (voir par. 54)

- Retards dans l'exécution du projet

La conception du projet devrait tenir compte de retards escomptés.

75. On a observé certains retards relatifs à la livraison et à l'installation d'importants éléments d'équipement. En outre, tous les bénéficiaires ne se sont pas montrés à même de fournir en temps voulu leurs contributions contractuelles au projet ou ont retardé l'avancement de celui-ci par d'autres moyens; par exemple, une entreprise a fait obstacle à l'installation d'un nouveau matériel pendant près d'un an.

76. Il faut reconnaître que, souvent, l'ONUDI ne maîtrise pas directement tous les facteurs qui influent sur les délais; néanmoins, en tenant compte des expériences passées, on peut prévoir certains retards. Nous recommandons que l'ONUDI s'efforce de prêter davantage attention à ces aspects dès la conception du projet. Il faudrait soigneusement planifier les activités des projets et envisager éventuellement des programmes de remplacement de ces activités. Il faudrait de plus prévoir des sanctions et les appliquer lorsque les parties au projet ne s'acquittent pas de leurs obligations.

77. L'Organisation a souscrit à ces observations et a indiqué que depuis plusieurs années, il était d'usage de signer un accord pratique d'exécution avec les entreprises bénéficiaires définissant les obligations de chaque partie prenante. Je me félicite de cette pratique, **qui ne sera, cependant, pleinement efficace que lorsque des sanctions seront effectivement appliquées en vue de prévenir des retards importants.**

- Contrôle des livraisons sur le site de projet

L'ONUDI devrait vérifier sur place que les livraisons de produits élaborés sont conformes aux marchés.

78. Selon les informations fournies par les entreprises, plusieurs éléments d'équipement n'étaient pas conformes aux spécifications et conditions initiales, ne fonctionnaient pas correctement ou n'étaient pas intégralement livrés. Les bénéficiaires se sont déclarés incompétents pour vérifier si des livraisons de biens correspondant à de nouvelles normes techniques sont conformes au cahier des charges. Nous avons donc souligné que les directeurs de projet devraient assumer leurs responsabilités en vérifiant la livraison des matériels sur le site du projet et en accusant réception.

- Fourniture de guides et de manuels

Pour des raisons de sécurité, les fournisseurs devraient livrer des guides et manuels rédigés dans la langue du bénéficiaire.

79. Compte tenu du montant des investissements en cause et pour des raisons de sécurité, il devrait être à mon avis exigé dans les contrats conclus avec les fournisseurs de matériel de conversion que ceux-ci livrent des guides et manuels, voire assurent une formation dans la langue du pays et non pas en anglais seulement.

L'Administration a confirmé que cela est souhaitable mais que dans le projet considéré, en raison du manque de fonds et des incidences possibles sur les prix indiqués par les fournisseurs, il risque de ne pas être possible de traduire tous les documents dans la langue du pays.

80. Comme indiqué précédemment, l'obligation de fournir des guides et manuels dans la langue du pays du bénéficiaire devrait être reportée sur le fournisseur de matériel, de telle sorte qu'il n'y aurait pas besoin de crédits propres pour le travail de traduction.

- Problèmes de ressources humaines rencontrés par le Service du Protocole de Montréal

Les fonctionnaires de l'ONUDI ne devraient pas être recrutés comme consultants.

81. Selon les renseignements donnés par l'Administration, le personnel technique du Service du Protocole de Montréal est chargé de la formulation d'une soixantaine de projets au minimum et de l'exécution de quelque 560 projets en cours par an. En raison de cette charge de travail, le service connaît des problèmes de ressources humaines et des consultants internationaux ont été engagés pour surmonter ces difficultés.

82. Il n'est en revanche pas logique, à mon avis, que le Directeur principal de la Division des opérations hors Siège et de l'Administration (FOA) ait présenté une demande, en date du 11 juin 2001, tendant à ce que les directeurs de projet imputent aux projets leurs frais de déplacement et leur traitement relatifs à leurs missions, à concurrence d'un mois par an, lorsqu'ils fournissent des services techniques analogues à ceux dispensés par des experts extérieurs. Outre que l'on peut contester ce mode d'utilisation des fonds, dès lors que les ressources en personnel sont limitées, il n'y a pas lieu d'engager des fonctionnaires en qualité d'experts.

- Évaluation des projets exécutés au titre du Protocole de Montréal

Il est procédé à un petit nombre d'évaluations seulement par le secrétariat du Protocole de Montréal.

83. L'Administration a souligné que le Fonds multilatéral avait institué son propre système d'évaluation. Le comité exécutif du Protocole de Montréal a décidé de nommer un spécialiste de l'évaluation (hors classe) au sein du secrétariat dans le but d'évaluer les programmes dans leur ensemble ainsi que des projets individuels. L'exercice d'évaluation est financé sur des crédits distincts fournis par le secrétariat du Fonds multilatéral (le spécialiste de l'évaluation ayant son budget propre). Pour le cas où l'ONUDI serait invitée à participer aux évaluations du secrétariat du Protocole de Montréal quant aux projets exécutés par elle, les dispositions financières appropriées devraient être précisées.

84. L'ONUDI, pour sa part, ne procède à aucune évaluation de projet au titre du Protocole de Montréal. Il a été indiqué dans une déclaration au Commissaire aux comptes que cela ferait double emploi et constituerait un gaspillage des ressources. En outre, ce ne serait pas rentable s'il existe déjà un système intensif de rapports au secrétariat du Protocole de Montréal.

L'ONUDI devrait procéder à ses propres évaluations.

85. Je ne partage pas ce point de vue. S'agissant de l'important portefeuille de projets individuels mis en œuvre dans le cadre du Protocole de Montréal et du nombre restreint d'évaluations exécutées par le spécialiste de l'évaluation (hors classe), l'ONUDI ne devrait pas s'interdire d'effectuer ses propres évaluations. Il y a à mon avis une grande différence entre l'évaluation externe d'un projet – que ce soit par le spécialiste de l'évaluation (hors classe) ou sous la forme d'une évaluation indépendante dans le cadre de l'ONUDI – et le fait pour des fonctionnaires participant au projet de rendre compte de leurs propres résultats, même lorsque leurs rapports sont examinés de façon critique par le secrétariat du Protocole de Montréal. De plus, le comité exécutif a décidé, lors de sa dix-huitième réunion, "d'instituer un processus d'examen indépendant qui évaluera périodiquement un petit échantillon représentatif des projets achevés de chaque organisation, afin de veiller à l'application de normes d'évaluation cohérentes et objectives". Si je comprends bien, cette décision suppose l'existence d'un système d'évaluation dans chaque organisation. L'Administration a ultérieurement admis que l'ONUDI pourrait envisager une évaluation des programmes portant sur la manière dont les projets au titre du Protocole de Montréal sont exécutés et sur leur synergie avec les autres programmes de l'ONUDI.

86. Cette approche ne correspond pas pleinement aux besoins exprimés. Je tiens néanmoins à souligner que le principe de l'allocation de crédits à l'évaluation, comme partie intégrante de la conception du projet, devrait aussi être appliqué aux projets exécutés dans le cadre du Protocole de Montréal. **Il est proposé que l'ONUDI institue, en concertation avec le secrétariat du Protocole de Montréal, une stratégie relative à l'évaluation et à son financement.**

- Assistance à des entreprises non viables économiquement

On peut s'interroger sur l'assistance à des entreprises non viables économiquement.

87. Je souhaiterais faire part aux États Membres d'une observation sur un aspect qui relève au premier chef, non pas de la responsabilité de l'ONUDI, mais de celle du secrétariat du Protocole de Montréal. Toutefois, l'ONUDI s'étant opposée à ce que nous fassions directement rapport à cette organisation et dès lors qu'il s'agit, à mon avis, d'une question d'intérêt général, je profite de l'occasion pour signaler une situation délicate. Le projet exécuté dans le cadre du Protocole de Montréal visait à aider à la conversion de la production d'une entreprise moyennant un investissement de plus de 500 000 dollars. Dans un marché ouvert et sans subventions, cette entreprise n'aurait aucune chance de survivre économiquement. Il faut donc s'interroger sur la viabilité des résultats du projet. Mes collaborateurs ont été informés de l'existence de situations comparables dans d'autres pays.

88. J'ai quelque doute quant à l'opportunité d'investir d'importants montants dans de telles entreprises par le biais de projets au titre du Protocole de Montréal. Outre que ces entreprises ne jouent aucun rôle moteur pour la croissance économique, il n'est pas du tout certain que des subventions publiques les maintiendront en vie. C'est pourquoi je recommande que le secrétariat du Protocole de Montréal et les organisations chargées de l'exécution tiennent compte de ces considérations avant toute approbation et/ou exécution d'un projet.

Projet n° 2 (voir par. 55)

- Impact et viabilité du projet

89. L'axe principal de la vérification comptable de ce projet de coopération technique classique est une évaluation de l'impact et de la viabilité du projet. Une attention particulière a été également portée au fait qu'il avait été conclu un contrat de sous-traitance avec un fabricant de chaussures de réputation internationale pour la fourniture d'une assistance et d'un savoir-faire complets.

La sous-traitance a bien fonctionné, mais le projet manquait de base durable.

90. Nous avons abouti à la conclusion que le projet avait eu plusieurs impacts positifs mais qu'il n'avait pas atteint tous ses objectifs et, surtout, qu'il n'était pas viable pour diverses raisons précises. Cet échec est dû essentiellement à une assistance insuffisante dans le domaine des techniques commerciales dont l'importance était, à notre avis, considérable. De manière générale, le sous-traitant a bien exécuté son contrat. Nous avons recommandé d'inclure à l'avenir dans des

projets de ce type une assistance appropriée concernant, par exemple, l'accès au marché, la promotion des ventes/exportations, l'accès aux informations du marché et leur utilisation et le calcul des prix dans une économie de marché. Une étroite coopération avec d'autres organisations spécialisées dans ce domaine, par exemple le CCI (Centre du commerce international) a été également proposée.

- Autres aspects

91. Il a été relevé d'autres voies possibles d'amélioration, à savoir:

- S'abstenir de n'aider qu'une entreprise et donner la préférence à une approche par grappes d'entreprises;
- Prendre des dispositions contractuelles pour le cas où le bénéficiaire ne fournit pas les contributions voulues et qu'il y a inertie manifeste de sa part.

L'Administration a souscrit aux conclusions et aux recommandations et a indiqué que le service compétent avait pris conscience de certains points soulevés. Il en serait tenu compte dans l'exécution de projets en cours.

D. Vigilance à l'égard de la fraude

92. Les observations qui suivent n'impliquent aucune accusation de faute à l'encontre d'un membre du personnel en particulier. Elles doivent être replacées dans le contexte d'incidents relevés à l'intérieur du système des Nations Unies qui ont conduit à se demander si l'ONUDI se montre suffisamment vigilante à l'égard de la fraude, c'est-à-dire si elle applique une politique et une stratégie de prévention, de détection et d'enquête concernant d'éventuels abus.

93. Mes collaborateurs ont décelé un certain nombre de failles dans les procédures de l'Organisation auxquelles il faudrait remédier.

- Un fonctionnaire de l'ONUDI, cinq mois après avoir reçu une prime de rapatriement, vivait de nouveau à Vienne. Mes collaborateurs ont considéré ce cas comme une éventualité de gain fortuit. L'ONUDI a affirmé que la décision qui avait été prise à l'époque, avait été formellement correcte – au vu de documents probants comme une attestation de domicile – et qu'une surveillance des changements ultérieurs de domicile ne serait de toute façon pas praticable. L'ONUDI n'a pas envisagé de demander un remboursement ni d'améliorer l'article pertinent du Règlement du personnel.
- Un certain nombre de contrats de consultants ont été conclus sans qu'ait été respectée l'obligation d'établir une liste restreinte d'au moins trois candidats. L'Organisation a indiqué, entre autres, que le meilleur candidat était connu d'avance, d'après l'expérience passée du directeur de projet.
- Notre demande habituelle concernant les cas de fraude ou de présomption de fraude a reçu une réponse négative (voir par. 120) bien que ce qui était alors le Bureau du contrôle interne ait procédé à des investigations liées à des fraudes et les ait signalées.

94. Mes collaborateurs ont considéré que cet état de choses laissait à désirer et ont estimé que l'ONUDI n'avait pas fait suffisamment d'efforts pour clarifier la situation et/ou y remédier, ou pour demander le remboursement des sommes. En conséquence, ils ont élaboré un certain nombre de recommandations relatives à la prévention de la fraude, la détection de la fraude et les enquêtes sur la fraude.

95. La prévention de la fraude est un état d'esprit. C'est une prise de conscience de la manière dont la fraude peut survenir, en particulier quand, où et comment elle risque le plus de se produire. Mes collaborateurs ont constaté qu'il n'existe aucun document écrit, ni même de directives, à l'intention du personnel sur cette question. Il faut aussi rappeler que l'Organisation et ses fonctionnaires ont une responsabilité fiduciaire. Par exemple, lors de l'exécution de projets pour lesquels des fonds ont été fournis par des États Membres ou des tiers, il ne peut être allégué qu'aucun abus n'a lieu lorsqu'il y a un avantage pour l'Organisation. **J'ai recommandé l'application d'un code d'éthique.** Dans toute organisation qui procède régulièrement à des achats, à la conclusion de contrats, ainsi qu'au recrutement d'experts extérieurs, il faut mettre l'accent sur la prévention de la fraude car ces secteurs présentent un

L'Organisation n'a pas toujours entrepris des efforts suffisants pour tirer au clair des situations critiquables ou y remédier.

L'ONUDI devrait appliquer un code d'éthique et notamment un principe de rotation du personnel dans des secteurs qui sont par nature exposés à la fraude.

L'ONUDI devrait améliorer ses contrôles sur les contrats de consultants et sur les comportements hors Siège. Le système de suivi des allégations devrait être clarifié.

Un "enquêteur" qualifié devrait venir renforcer les effectifs du Groupe du contrôle interne.

Les investigations axées sur la fraude entreprises par le Groupe du contrôle interne devraient être signalées au Commissaire aux comptes.

L'Administration a acquiescé aux recommandations en général.

Je recommande un suivi dans ce domaine.

La procédure d'inventaire au Siège doit être améliorée.

risque particulier. J'ai relevé qu'au sein de l'ONUDI, après une série de processus de restructuration au cours des dernières années, il n'y avait pas eu, dans tous ces secteurs, de rotation notable du personnel. **J'ai recommandé l'application d'un principe de rotation du personnel dans les secteurs exposés à la fraude dans le but de préserver l'intégrité de l'Organisation.** L'Administration a déclaré qu'un code applicable à l'ensemble du système des Nations Unies était en cours d'élaboration et serait publié après sa mise au point définitive.

96. La détection de la fraude suppose un processus permanent d'examen pour compenser la délégation croissante de pouvoirs financiers à des responsables techniques. En outre, l'Organisation gère d'importantes opérations hors Siège qui doivent être considérées comme un facteur de risque. **J'ai proposé qu'il soit procédé à des vérifications suffisantes dans le secteur des contrats de consultants** et que soit institué un système d'alerte et des procédures de suivi lorsque sont signalés des fautes ou des abus **hors Siège**. De plus, il devrait exister des **procédures claires** pour signaler des présomptions de fraude et de corruption pour traiter ce type d'allégations.

97. Les investigations en matière de fraude devraient être concentrées sur le Groupe du contrôle interne. Durant l'exercice biennal considéré, le groupe n'a pas disposé d'effectifs suffisants pour entreprendre des investigations actives afin d'identifier les secteurs de risque. **Les effectifs du Groupe du contrôle interne devraient être adaptés aux besoins réels et renforcés**, par exemple, grâce à la formation et/ou au recrutement d'un "enquêteur" qualifié. Enfin, **les investigations axées sur la fraude entreprises par le Groupe du contrôle interne devraient être signalées au Commissaire aux comptes comme des "cas de présomption de fraude"** visés dans l'annexe au Règlement financier.

98. L'Administration a répondu que tous les membres du Secrétariat souscrivent lors de leur engagement le serment visé à l'article 1.8 du Statut du personnel et qu'il devrait être procédé à la publication de directives appropriées pour l'ensemble du personnel et de normes de conduite révisées pour la fonction publique internationale.

99. Je recommande l'institution d'un **suivi** dans ce domaine important, concernant notamment l'opportunité d'appliquer un principe de rotation d'emploi dans les secteurs exposés à la fraude.

VI. Questions administratives

A. Système d'inventaire

100. L'ONUDI arrête des règles et méthodes financières détaillées pour assurer la garde effective des avoirs de l'Organisation (art. 9.1 du Règlement financier). Aussi souvent qu'il est jugé nécessaire pour assurer un contrôle satisfaisant, il est procédé à l'inventaire des fournitures, du matériel et des autres biens qui appartiennent à l'Organisation ou qui lui ont été confiés (règle de gestion financière 109.26). Dans les bureaux extérieurs de l'ONUDI, il incombe au représentant de l'ONUDI de contrôler et de tenir un état des biens non consommables et des articles spéciaux et d'envoyer une fois par an au Siège un exemplaire de l'inventaire [FOA/AI.9 (n° 5)]. Pour les projets de coopération technique, le représentant de l'ONUDI doit faire procéder à l'inventaire une fois par an [FOA/AI.9 (n° 6)].

101. Mon examen a fait ressortir que **la procédure d'inventaire au Siège doit être améliorée. Il devrait être procédé à l'inventaire au moins une fois au cours de l'exercice biennal, et ce principe devrait être consacré par une règle formelle.** L'Administration a donné son accord et m'a fait savoir que l'instruction administrative correspondante (FOA/AI.9) sera prochainement modifiée.

Il faudrait clarifier les responsabilités pour ce qui est de l'inventaire dans les bureaux extérieurs et pour les projets de coopération technique.

102. S'agissant des bureaux extérieurs et des projets de coopération technique, il n'a pu être procédé à un contrôle satisfaisant de l'ONUDI sur les inventaires, les représentants de l'ONUDI ayant parfois omis de s'acquitter de leurs obligations respectives en matière d'établissement de rapports. Mes collaborateurs ont demandé à l'Administration de préserver les activités d'inventaire indispensables ainsi que le renvoi de listes de contrôle à la cellule logistique. L'Administration a expliqué qu'il serait nécessaire de préciser les rôles de la cellule chargée de l'inventaire au Siège, des directeurs de projet au Siège, des bureaux régionaux au Siège, des bureaux extérieurs de l'ONUDI ainsi que des bureaux du PNUD lorsque ceux-ci fournissent un appui administratif. Ce travail devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2002. **À mon avis, une clarification opportune de cette question et l'application de procédures adéquates serviraient les intérêts de l'Organisation.**

103. J'ai été informé qu'aucun montant n'avait été passé par profits et pertes au cours de l'exercice biennal 2000-2001. À ma demande expresse, il m'a été répondu par l'Administration que les données relatives à la passation par profits et pertes de biens non consommables et d'articles spéciaux n'étaient disponibles que pour le Siège. Pour les projets de coopération technique, il n'était possible d'obtenir des renseignements détaillés sur les sommes passées par profits et pertes – nombre et montant – que dans la mesure où les transferts aux gouvernements ou organismes respectifs à l'achèvement des activités de projet étaient étayés par des documents. Mon équipe de vérification a cependant été informée que dans un certain nombre de cas, les documents correspondants étaient restés en souffrance pendant des années.

Il faudrait fournir davantage d'informations sur les biens passés par profits et pertes.

104. À mon avis, **l'ONUDI devrait prendre les mesures nécessaires pour donner davantage de détails** dans les états financiers de l'ONUDI **sur la passation par profits et pertes de certains biens**, par exemple des articles transférés à des gouvernements ou des institutions, vendus à des tiers ou présumés perdus ou volés, et articles considérés comme obsolètes.

B. Remboursement des contributions volontaires d'un État Membre

Un État Membre a demandé l'affectation de ressources extrabudgétaires au règlement d'arriérés de contributions.

105. En 2001, un État Membre a demandé l'affectation de ressources extrabudgétaires au règlement partiel de ses arriérés de contributions, de manière à récupérer ses droits de vote. Bien que mes collaborateurs aient confirmé que ce transfert ne violait ni le règlement financier, ni les règles de gestion financière, ni l'accord relatif au fonds d'affectation spéciale, ils ont demandé que le libellé actuel soit clarifié.

J'ai recommandé de préciser les conditions de remboursement.

106. Je pense qu'à l'avenir, il serait souhaitable d'améliorer les accords relatifs aux fonds d'affectation spéciale pour préciser les conditions dans lesquelles peuvent être opérés des remboursements de contributions volontaires et d'éviter de donner une idée fautive des activités des fonds d'affectation spéciale de l'ONUDI. Conscients que les fonds ainsi détenus sont de l'argent des donateurs, les membres de mon équipe ont proposé concrètement un texte d'amendement concernant les conditions dans lesquelles il est possible de demander des remboursements et de mettre fin à un projet.

L'Administration a pour l'essentiel souscrit à la recommandation mais n'a pas adopté des mesures de l'ampleur recommandée.

107. Tout en se disant sensible à la recommandation, l'Administration a indiqué que de tels cas étaient relativement peu nombreux. La plupart des projets démarraient en temps voulu et étaient achevés conformément aux prévisions. Toutefois, l'Administration a annoncé que les efforts se poursuivraient pour améliorer les accords relatifs aux fonds d'affectation spéciale. Les recommandations faites par mes collaborateurs n'ont pas encore été pleinement mises en œuvre, mais nous observons que les modifications nécessaires des notes afférentes aux états financiers ont été élaborées sur ce point.

Je réitère ma recommandation.

108. Je suis heureux de constater que l'Administration souhaite régler cette question. Certes, il y a eu peu de cas de remboursement, mais ils existent. Ma proposition visait aussi à l'adoption de dispositions pour le cas où un projet bénéficie d'un financement suffisant mais n'est pas lancé par l'ONUDI. Dès lors, dans la

Les évaluations devraient veiller à ce que les résultats stratégiques des activités à titre de forum mondial soient intégrés dans les activités de l'ONUDI.

Le temps est passé, mais l'Organisation ne possède toujours pas de système global de gestion de la qualité.

mesure où les donateurs désireux de financer un projet n'émettront pas de réserves à l'encontre de telles dispositions, je persiste à considérer qu'elles seraient utiles et recommande de prendre les mesures nécessaires.

C. Évaluation des activités à titre de forum mondial

109. S'agissant des activités à titre de forum mondial, la neuvième Conférence générale a encouragé l'Organisation à "veiller à ce que des activités rentables, assorties d'objectifs clairs et axés sur les produits fournissent des bases analytiques solides sur lesquelles appuyer les activités de coopération technique" (GC.9/Res.2). Nous avons sollicité une évaluation de la "réunion de Venise" tenue en septembre 2000. L'ONUDI a souligné que les retombées bénéfiques de cette réunion auraient un caractère indirect et a énuméré un certain nombre de résultats positifs, comme l'amélioration de l'image de l'ONUDI et l'effet de stimulation qu'ont eu sur le personnel les débats et publications connexes. Mes collaborateurs n'ont pas reçu d'évaluation détaillée des coûts et avantages. Lors de la neuvième Conférence générale, l'ONUDI a accueilli à Vienne la réunion du "Círculo de Montevideo". À ma demande, l'Administration m'a transmis les coûts et avantages de la réunion, tels que les objectifs atteints ou non, les frais, la durée, l'ordre du jour et la documentation de la réunion ainsi que les personnes invitées et les participants, et l'écho dans la presse. **Je considère que des évaluations détaillées des activités à titre de forum mondial sont une condition préalable indispensable à une intégration opportune et efficace des résultats stratégiques respectifs dans les activités de l'ONUDI.**

D. Amélioration de la gestion de la qualité

110. Dans mon rapport relatif à l'exercice biennal 1996-1997, j'avais examiné les activités entreprises par l'ONUDI pour améliorer la qualité des programmes; l'objectif était la certification de la qualité des services à la fin de l'exercice.

111. À ma demande, j'ai été informé que l'exercice d'auto-évaluation de la Fondation européenne pour la gestion de la qualité avait fourni un cadre et un précieux aperçu des travaux encore nécessaires pour établir pleinement un système de gestion de la qualité des programmes. En outre, plusieurs directives relatives à un système de qualité ont été publiées. Enfin, l'Administration a indiqué qu'elle avait constitué une équipe de fonctionnaires chargée d'élaborer des indicateurs de performance mesurable pour la série restreinte de modules de services et des indicateurs de performance générale pour l'Organisation dans son ensemble; des discussions sont en cours quant à l'opportunité de demander officiellement l'homologation aux normes ISO 9000 du processus des programmes intégrés.

Je ne méconnaissais pas les facteurs qui ont entravé la mise en œuvre en temps utile d'un système global de qualité au sein de l'Organisation (entre autres, la restructuration de l'ONUDI, les réductions d'effectifs, de nouvelles priorités en matière de programmation). À mon avis néanmoins, au bout de six ans, on aurait dû progresser davantage dans cette démarche. L'avantage compétitif de l'ONUDI sera limité si l'homologation intervient tardivement. En outre, les progrès mentionnés plus haut ne constituent pas une base cohérente pour un processus d'homologation. Hormis le fait que les équipes axées sur la performance ont été démantelées et que les membres du personnel doivent être remotivés, les directives visées plus haut constituent davantage une description des cadres logiques que des instructions détaillées qui aideraient à mesurer la performance, condition préalable d'une telle homologation. Cela suppose la publication de manuels opérationnels, une exigence sur laquelle mes collaborateurs ont insisté non seulement pour ce qui est du système de qualité, mais dans d'autres domaines également.

VII. Suite donnée aux recommandations

A. *Recommandations formulées dans le rapport de vérification des comptes de l'exercice biennal 1998-1999*

Recommandation	Réponse de l'administration
<p>112. Comptabilité: L'ONUDI devrait mettre en place un système comptable standard avec un cycle comptable fermé, un plan comptable et un solde unique de tous les comptes. Les différences d'opération non matérialisées ne devraient plus apparaître dans les comptes en fin d'année.</p>	<p>Le nouveau système de comptabilité normalisée répond de manière générale à ces recommandations. En raison de la nature particulière des activités de l'ONUDI, il peut être difficile d'atteindre pleinement cet objectif, compte tenu, par exemple, des diverses exigences des donateurs pour les activités de coopération technique.</p> <p>Voir les paragraphes 25 à 39. S'agissant de l'exercice 2002-2003, les différences d'opération non matérialisées sont données dans le système de contrôle de l'exécution financière (règlement d'engagements) et dans des secteurs où le système central est encore en vigueur (paie, voyages). L'Administration est au courant de ces tâches.</p>
<p>113. Créances: L'Administration devrait mettre en place des procédures visant à normaliser le suivi des créances.</p>	<p>Les efforts ont été concentrés sur le recouvrement effectif des montants relativement les plus élevés. Les reliquats relativement moins élevés seront repris cette année.</p> <p>Je tiens à souligner que la normalisation des procédures peut contribuer à un suivi efficace des créances.</p>
<p>114. Constitution d'une provision au titre de l'assurance maladie après la cessation de service: Si le CCQA (FB) ne prenait pas de décision à la quatre-vingt-onzième session, il faudrait mettre en application les principes comptables en usage dans le secteur privé (rapport 1998-1999, par. 53).</p>	<p>Le Comité de haut niveau sur la gestion a réexaminé cette question en mars 2002 en vue de trouver une solution à l'échelon des Nations Unies. L'ONUDI est d'avis qu'une approche commune à tout le système serait préférable à une solution individuelle. L'Administration n'exclut pas que certains organismes des Nations Unies aient pu engager des activités de financement ou prévoient de le faire.</p> <p>L'Administration est sans doute consciente que pendant la genèse d'une solution systémique, l'augmentation des obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service risque de limiter les activités de l'Organisation. À mon avis, l'ONUDI devrait envisager d'utiliser toute occasion financière propice pour entreprendre une activité de financement.</p>

<p>115. Effectifs: Il faudrait pourvoir au plus tôt les postes de fonctionnaires des finances vacants, de façon que l'ONUDI se donne plus de moyens pour mener des travaux méthodologiques. Nous avons demandé à l'ONUDI d'inclure dans la réponse un état du système de contrôle interne.</p>	<p>Le prochain recrutement de trois fonctionnaires des finances à l'été 2002 (voir par. 37) réglera ces problèmes. Le contrôle interne est suffisant en ce que le travail de chaque fonctionnaire est vérifié par un autre et que deux signatures sont nécessaires pour tout paiement, virement bancaire, etc.</p>
<p>116. Projets communs des organisations sises au CIV: L'ONUDI devrait conclure des contrats contraignants avec les autres organisations sises au CIV avant d'entreprendre des projets communs.</p>	<p>Le Comité consultatif de gestion des bâtiments examine chaque projet/activité de quelque importance. Les projets à grande échelle nécessitant l'approbation d'une autorité supérieure sont examinés par le Comité consultatif sur les services communs, auquel participent les directeurs généraux adjoints, les directeurs principaux, etc. des organisations sises à Vienne.</p>
<p>117. Services fournis à d'autres organismes des Nations Unies: De tels services ne devraient être fournis que dans le cadre de contrats précis.</p>	<p>Les services responsables (services généraux et groupe des technologies de l'information et des communications) ont été dûment informés.</p>
<p>118. Stratégie en matière de publication: À la suite de la recommandation que nous avons formulée dans le rapport de vérification des comptes de l'exercice biennal 1996-1997 concernant la stratégie de l'ONUDI en matière de publication, un nouveau service a été créé au sein du cabinet du Directeur général afin de coordonner les activités à titre de forum mondial, y compris les travaux de recherche, et d'établir une stratégie en matière de publication. J'ai prié l'ONUDI de donner un aperçu des effectifs et du travail effectué par ce service.</p>	<p>Dans le cadre de la nouvelle structure, en place depuis le 1^{er} mars 2002, ces activités ont été réaffectées à chaque service responsable et au Service de la recherche stratégique et de l'économie (UNIDO/DGB/(O).86/Add.9).</p> <p>Mon examen m'a permis de découvrir d'importants stocks de publications périmées, encore en vente, en nombre suffisant pour être au catalogue pendant encore 10 ans. L'Administration a accepté de trier et, éventuellement, liquider ces stocks.</p>

B. Service de restauration

Les services de restauration sont subventionnés. L'incidence financière du nouveau type de contrat conclu a été inférieure aux attentes. Pour une activité commerciale auto-amortissable, il est essentiel que les prix couvrent les frais.

119. J'ai examiné l'incidence financière du nouveau dispositif contractuel concernant le Service de restauration du CIV dont l'ONUDI assure l'exploitation et la gestion. Selon le nouveau contrat, la totalité des frais d'électricité, d'eau, de nettoyage, d'enlèvement des ordures, d'entretien et de réparation devait être à la charge de la nouvelle entreprise qui a repris le Service de restauration depuis le 1^{er} janvier 2000. Toutefois, l'activité de cette entreprise concernant le CIV étant déficitaire, l'ONUDI a accepté de modifier l'accord et a réduit les obligations de l'entreprise de restauration. Les subventions au Service de restauration n'apparaissent pas dans l'état financier relatif au Service de restauration du CIV (annexe I). L'incidence financière du nouveau dispositif contractuel a été inférieure aux attentes de l'ONUDI. Les subventions au Service de restauration sont réparties entre l'ONUDI et les autres organisations sises au CIV. **Le principe de l'exploitation commerciale et autonome du Service de restauration du CIV sera réalisable lorsqu'auront été recalculés les prix de vente des repas et des boissons, compte tenu de tous les frais pertinents.**

VIII. Questions diverses

A. Sommes passées par profits et pertes, cas de fraude ou de présomption de fraude, et versements à titre gracieux

120. Le Secrétariat ne m'a signalé aucun cas de fraude ou de présomption de fraude. Voir les paragraphes 93 et 97.

121. En ce qui concerne les sommes passées par profits et pertes, aucune ne m'a été signalée au cours de l'exercice 2000-2001. Voir les paragraphes 103 et 104.

122. Il ne m'a été signalé aucun versement à titre gracieux.

B. Réflexions et orientations futures

123. S'agissant de mon rapport final en tant que Commissaire aux comptes de l'Organisation, j'ai pensé qu'il pourrait être utile tant à l'Organisation qu'aux États Membres que je leur fasse part de mes vues et réflexions sur les travaux que mes collaborateurs et moi-même avons menés à bien au cours des huit années passées. Je souhaiterais aussi faire quelques propositions quant aux orientations futures que l'Organisation devrait envisager.

124. Au cours de notre mandat, l'ONUDI a connu une transformation fondamentale. Ce défi pour l'Organisation s'est aussi traduit par certains problèmes pour le Commissaire aux comptes, les États Membres attendant de sa part des commentaires précis sur le processus de réforme et la question de l'amélioration de la gestion interne. Toutefois, il n'était guère aisé de présenter des recommandations sur des questions d'organisation, de personnel et de gestion en raison des transformations de la structure sous-jacente. J'espère que la manière dont nous avons traité le processus et les propositions faites à l'occasion des conclusions d'audits, notes de gestion et rapports ont contribué à l'amélioration du fonctionnement de l'ONUDI.

125. Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, j'ai principalement axé le travail de mes collaborateurs sur les contrôles de gestion en début de mandat. Au cours du dernier exercice biennal, les travaux ont été axés sur les défis auxquels doit répondre l'ONUDI à l'occasion de la mise en place du nouveau système comptable.

126. Dans un premier temps, les évaluations et recommandations figurant dans les conclusions d'audit n'ont pas toujours été chaleureusement accueillies, car elles concernaient des problèmes qui non seulement touchaient à des problèmes opérationnels de l'activité quotidienne, mais exigeaient également certaines décisions de l'Administration. Il nous a fallu en outre convaincre celle-ci que nous n'avions pas l'intention de cogérer l'Organisation. Dans certains cas, il a fallu un certain temps pour que ces décisions soient finalement prises. En l'occurrence, je suis de manière générale satisfait des mesures prises par l'Organisation dont la plupart ont été décidées par le Directeur général actuel.

127. Voici quelques exemples de ces conclusions d'audit:

Dans l'une de nos premières conclusions d'audit, nous avons soulevé un certain nombre de questions relatives à la représentation hors Siège de l'ONUDI et il a été proposé, entre autres, l'établissement de bureaux régionaux. Un autre sujet de préoccupation pour nous était le traitement des publications et les recettes résultant des ventes de publications. Une nouvelle stratégie en matière de publication et un nouveau système comptable étaient jugés nécessaires. Une autre conclusion d'audit visait la multiplicité de comités institués dans le cadre de l'ONUDI, dont il était proposé de réduire radicalement le nombre. En mars 1996, il était recommandé dans une conclusion d'audit de resserrer la coopération avec le Centre du commerce international (CCI).

128. Après avoir examiné les activités des bureaux de l'ONUDI de Genève et de New York au cours des années 1997 et 1998 respectivement, nous avons recommandé de définir clairement leurs fonctions et de décrire le meilleur mode d'interaction entre le Siège et ces bureaux. Dans l'intervalle, l'ONUDI a étoffé le Bureau de Genève par le recrutement d'un administrateur supplémentaire, à savoir

Le processus de transformation de l'ONUDI a aussi eu une incidence sur le travail du Commissaire aux comptes.

Les conclusions des contrôles de gestion ont par le passé suscité certaines réserves de l'Administration. Cela s'est amélioré.

Exemples de recommandations fondées sur des contrôles de gestion.

L'amélioration des processus de gestion pourrait accélérer les mesures nécessaires.

	<p>un Sous-Directeur général. Eu égard au mandat de ces bureaux, tel qu'il est défini dans les programmes et budgets 2002-2003 de ces bureaux, je ne suis cependant toujours pas pleinement satisfait. Il reste une marge d'amélioration dans les méthodes et pratiques de gestion.</p>
<p>J'ai quelques doutes quant à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne.</p>	<p>129. Pour répondre aux problèmes actuels et à ceux des prochaines années, l'Organisation a allégé ses procédures administratives, notamment en déléguant des responsabilités à certains allocataires de crédits. Nous n'avons pas critiqué ces modifications tant qu'il existait des mécanismes viables de contrôle, ce qui n'est pas garanti actuellement. Le Groupe du contrôle interne n'est pas à même d'effectuer les examens systématiques intensifs et extensifs qui seraient nécessaires. De plus, il reste à démontrer que le nouveau système comptable, après la première année d'exploitation "concrète", offre des contrôles automatiques suffisants.</p>
<p>La mise au point d'indicateurs clefs de performance revêt une grande importance.</p>	<p>130. Des dispositions sont actuellement prises pour définir et mesurer les résultats des programmes (gestion de la qualité) et d'autres indicateurs de performance, mais il reste beaucoup à faire. Peut-être l'initiative la plus délicate, et la plus importante, est-elle la mise au point d'indicateurs de performance. Il y a de nombreux types d'indicateurs de performance et d'objectifs qu'il est nécessaire de mettre au point, mais les plus importants sont les résultats clefs que l'Organisation s'efforce de réaliser.</p> <p>131. Des indicateurs clefs relatifs aux programmes pourraient contribuer à orienter les efforts de l'ensemble des fonctionnaires de l'Organisation et des parties prenantes. Il faudrait cependant éviter de produire une multiplicité d'informations détaillées qui pourrait empêcher les États Membres – et à la Direction – de s'attacher aux principaux résultats et les inciter à "microgérer" l'Organisation. Il est donc nécessaire de définir des résultats clefs, de les approuver et d'en rendre compte, en les distinguant d'éléments plus détaillés comme le nombre de missions, de réunions, de publications.</p>
<p>Des normes relatives aux services et aux activités permettraient des comparaisons avec d'autres organisations internationales.</p>	<p>132. Toutefois, l'exercice ne devrait pas s'arrêter à ce stade. À mon avis, il est également nécessaire d'élaborer et de publier des normes de services et d'activités, pour que l'Organisation puisse se mesurer à l'aune des services qu'elle fournit et, en outre, pour faciliter des évaluations comparatives systématiques avec les niveaux et les coûts de services dans d'autres organisations internationales.</p>
<p>Une disparition de l'esprit de corps a été constatée.</p>	<p>133. À cet égard, je tiens à évoquer l'état des effectifs dans les services d'appui administratif. En cas d'absence de longue durée d'un fonctionnaire, pour quelque raison que ce soit, les possibilités de recourir à des fonds d'assistance temporaire sont très restreintes en raison de la pénurie de ressources. Cette situation conduit à surcharger les fonctionnaires en place qui travaillent déjà beaucoup et entraîne leur démotivation. Mes collaborateurs ont relevé une grave disparition de l'esprit de corps au cours du dernier exercice biennal. Il serait souhaitable que le Secrétariat s'intéresse à l'état des effectifs dans ces secteurs.</p>
	<p>134. Pour ce qui est de la coopération technique, j'ai été satisfait de constater que l'ONUDI a pris conscience de la nécessité de conclure des partenariats avec des entreprises privées pour parvenir à un renforcement mutuel de leurs activités respectives. Toutefois, notre dernière mission hors Siège a révélé que la solution du partenariat devrait aussi s'appliquer avec d'autres organisations multilatérales, voire bilatérales, œuvrant dans le domaine de la coopération technique.</p>
<p>La coopération technique devrait être fondée sur une approche sectorielle.</p>	<p>135. Les entretiens avec les partenaires ont confirmé que ce n'est pas par des projets individuels limités à un objectif étroit suivant le programme ou les compétences de chaque organisation, mais par une approche sectorielle, que l'on peut avoir le plus d'impact sur l'économie d'un pays en développement, ce à quoi visent les programmes intégrés de l'ONUDI. Cela implique aussi que l'on optimise les synergies entre les institutions des Nations Unies et celles d'autres acteurs du développement. Une étroite coopération et une bonne coordination entre tous les partenaires potentiels s'imposent donc lors de l'élaboration de programmes par pays,</p>

L'Organisation a atteint ses objectifs, sous l'angle de la pertinence de son action, de la stabilité financière, de l'amélioration de l'exécution des projets de coopération technique et de la qualité des services grâce à un recentrage des activités.

de concepts de programmes stratégiques, de projets et d'activités opérationnelles ultérieures; un développement réussi et, partant, un partenariat profitable visent à accroître la productivité (y compris les transferts de technologie, l'accès à l'information et à l'investissement) à améliorer la qualité des produits et à intensifier les échanges, notamment en surmontant les faiblesses dans le domaine de la commercialisation des produits. Une perspective intégrée prend également en considération les problèmes d'environnement, le développement des ressources humaines et les conditions de travail ainsi que les aspects sanitaires.

136. Durant mon mandat de huit ans, j'ai été témoin des graves difficultés rencontrées par l'Organisation quant à sa raison d'être, ainsi que de l'incertitude qui en est résultée pour son personnel jusqu'à la fin de 1997. Depuis lors, les États Membres, l'Administration et les fonctionnaires de l'Organisation ont conjugué leurs efforts pour renverser cette tendance et regagner la confiance de la communauté internationale. Je suis heureux de pouvoir dire, à ce stade, que l'Organisation a atteint ses objectifs, sous l'angle de la pertinence de son action, de la stabilité financière, de l'amélioration de l'exécution des projets de coopération technique et de la qualité des services offerts grâce à un recentrage des activités. L'avenir semble prometteur pour l'ONUDI. Mes collaborateurs et moi-même saisissons cette occasion pour adresser à l'Organisation et à son personnel tous nos vœux pour l'avenir.

C. *Remerciements*

137. Je tiens à remercier sincèrement le Directeur général et le personnel de l'ONUDI, en particulier les fonctionnaires des services financiers, pour l'excellente collaboration et le concours qu'ils m'ont apportés. Mon équipe a également bénéficié de la coopération du Groupe du contrôle interne.

[Signé]

N. Hauser

Vice-Président de la Cour des comptes fédérale
d'Allemagne
Commissaire aux comptes

Annexe I

ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR L'EXERCICE 2000-2001 TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

Monsieur le Président
du Conseil du développement industriel

J'ai examiné les états financiers ci-après, numérotés de I à IV, dûment identifiés, ainsi que les tableaux correspondants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Fonds de développement industriel et des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice 2000-2001 terminé le 31 décembre 2001. Ces états financiers et tableaux relèvent de la responsabilité de l'Administration de l'Organisation. Ma mission est de donner un avis sur ces états financiers sur la base de la vérification des comptes à laquelle j'ai procédé.

J'ai effectué cette vérification, conformément aux normes généralement acceptées, aux normes internationales de vérification des comptes et aux normes communes de vérification des comptes adoptées par le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces normes exigent que je planifie et réalise une vérification des comptes pour m'assurer que les états financiers ne comportent aucune erreur matérielle de déclaration. Une vérification des comptes comporte un examen par sondage des pièces justificatives des montants et des données présentées dans les états financiers. Elle comprend aussi l'évaluation des principes comptables appliqués et des prévisions faites par l'Administration, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers.

J'ai notamment effectué un examen général des procédures comptables et procédé à la vérification par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives que j'ai jugé nécessaires en l'occurrence. J'ai obtenu toutes les informations et explications que j'ai sollicitées aux fins de la vérification et, à la suite de cet examen, je certifie que, selon mon opinion:

- a) Les états financiers rendent compte fidèlement des opérations financières comptabilisées pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2001 et représentent bien, dans tous les aspects essentiels, la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2001;
- b) Les opérations financières dont les états rendent compte ont été conformes, dans tous les aspects essentiels, aux articles pertinents du Règlement financier et aux décisions des organes délibérants;
- c) Les états financiers ont été dressés conformément aux principes et procédures comptables décrits dans la note 1, qui ont été appliqués de la même manière que pour l'exercice précédent.

Des renseignements et des commentaires supplémentaires sur les états financiers ainsi que sur la présente opinion figurent dans les observations présentées dans mon rapport complet.

Bonn, le 31 mai 2002

[Signé]
Norbert Hauser
Vice-Président de la Cour des comptes fédérale
d'Allemagne
Commissaire aux comptes

Annexe II

ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE DE 24 MOIS DE L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2001

Certificat attestant l'exactitude des états financiers

Responsabilité du Directeur général

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel est responsable de la préparation et de l'intégrité des états financiers. Ces états ont été établis conformément aux normes comptables communes des organisations du système des Nations Unies et contiennent nécessairement certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction. Les données financières utilisées ailleurs correspondent à celles des états financiers. La Direction considère que les états rendent fidèlement compte de la situation financière de l'Organisation et des fonds d'affectation spéciale qu'elle détient, des résultats des opérations dont ils ont fait l'objet et de l'évolution de leur situation.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, l'Organisation dispose d'un système de vérification interne des comptes, ainsi que d'un ensemble de politiques et de procédures destinés à assurer la fiabilité des informations financières et la garantie des actifs. Le système de vérification interne et les documents comptables sont examinés par le Groupe du contrôle interne et le Commissaire aux comptes lors de leurs vérifications respectives des comptes.

Les états financiers ci-joints, qui comprennent les états numérotés de I à IV, les tableaux correspondants et les notes explicatives, ont été établis conformément au chapitre X du règlement financier de l'ONUDI et aux normes comptables communes applicables au système des Nations Unies et sont approuvés.

Le Directeur et Trésorier
(Services financiers)

[Signé]

Sajjad Ajmal

Le Directeur général

[Signé]

Carlos A. Magariños

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES ET VARIATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS
pour l'exercice biennal 2000-2001
(en milliers de dollars)

État I

IDB.26/2
PBC.18/3
Page 34

Rubrique	Fonds général et fonds de roulement <i>(Note ou tableau n°)</i>		Autres fonds du Siège <i>(Note ou tableau n°)</i>		Coopération technique <i>(Note ou tableau n°)</i>		Suppressions	Total 2000-2001	Total 1998-1999
RECETTES									
Contributions mises en recouvrement	118 150,6	2 a)						118 150,6	130 932,4
Contributions volontaires	661,7		100,4		138 007,1			138 769,2	151 961,9
Recettes accessoires									
Activités génératrices de recettes	114,7	2 b)	18 452,9					18 567,6	113,4
Fonds reçus au titre d'arrangements entre organisations					21 813,5			21 813,5	34 567,8
Activités financées conjointement	21 177,2							21 177,2	27 740,3
Recettes pour services rendus	193,1							193,1	21 552,8
Intérêts créditeurs	1 340,0		340,3		3 583,7			5 264,0	4 797,9
Ajustements sur opérations de change	(2 172,0)	2 c)	(2,7)		(1 655,9)			(3 830,6)	(1 716,6)
Divers	570,0		73,5		(43,7)			599,8	1 654,2
TOTAL DES RECETTES	140 035,3		18 964,4		161 704,7			320 704,4	371 604,1
DÉPENSES									
Traitements et dépenses communes de personnel	85 441,5		16 044,6		55 850,4		7 251,9	164 588,4	178 052,9
Services contractuels	420,1		573,0		50 160,3		1 005,6	52 159,0	61 707,2
Frais de fonctionnement	23 396,2		1 210,3		5 423,0		1 383,0	31 412,5	34 307,9
Achats	258,8		6,9		27 156,6		868,4	28 290,7	29 247,2
Bourses					9 494,8		1 524,9	11 019,7	10 309,6
Coopération technique et DDIA	12 033,8						(12 033,8)		
Dépenses d'appui aux programmes			62,2		17 097,1			17 159,3	19 512,7
Dépenses diverses	13 040,4		34,8					13 075,2	18 385,9
TOTAL DES DÉPENSES	134 590,8		17 931,8		165 182,2			317 704,8	351 523,4
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	5 444,5		1 032,6		(3 477,5)			2 999,6	20 080,7
Ajustements opérés lors de l'exercice biennal précédent	(705,4)	2 d)						(705,4)	18 177,0
Annulation d'engagements pris lors de l'exercice précédent ou économies réalisées lors de leur règlement	3 348,5	2 e)	418,4					3 766,9	2 018,6
Provision pour retards dans le recouvrement des contributions	(4 493,8)							(4 493,8)	13 572,2
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	3 593,8		1 451,0	3 b)	(3 477,5)			1 567,3	53 848,5
Virements aux réserves	640,5				229,8	4 c)		870,3	303,7
Virements des réserves	(438,5)	2 b,m)						(438,5)	(10 378,0)
Montants à porter au crédit des États Membres	(12 533,8)							(12 533,8)	(621,7)
Réserves et soldes inutilisés au début de l'exercice biennal	14 461,0		2 049,1		114 369,6			130 879,7	87 727,2
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS À LA FIN DE 2001	5 723,0		3 500,1		111 121,9			120 345,0	130 879,7

ÉTAT DE L'ACTIF, DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES
au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

Rubrique	Fonds général et fonds de roulement		Autres fonds du Siège		Coopération technique		Suppressions	Total 2000-2001	Total 1998-1999
	<i>(Note ou tableau n°)</i>		<i>(Note ou tableau n°)</i>		<i>(Note ou tableau n°)</i>				
ACTIF									
Dépôts à vue et à terme	16 321,2		4 560,3		154 802,9	4 d)		175 684,4	176 754,2
Investissements									
Sommes à recevoir									
Contributions à recevoir des États Membres	98 917,4	2,1						98 917,4	104 310,8
Contributions volontaires à recevoir									
Autres contributions à recevoir	5,4	2,2			4 073,5			4 078,9	1 395,2
Provisions pour retards dans le recouvrement des contributions	(90 896,1)	2 l)						(90 896,1)	(86 402,3)
Soldes interfonds			416,6		5 900,7			6 317,3	2 269,3
Autres	8 339,5	2 f)	98,4		5 873,6			14 311,5	8 464,6
Autres éléments d'actif	497,5				9 933,7	4 j)		10 431,2	4 363,4
TOTAL DE L'ACTIF	33 184,9		5 075,3		180 584,4			218 844,6	211 155,2
PASSIF									
Paiements ou contributions reçus à l'avance	139,3	2 g)			4 277,5			4 416,8	5 879,3
Emprunts remboursables dans un délai d'un an	1 000,0	2 h)						1 000,0	1 000,0
Engagements non réglés	12 554,5		1 252,7	3 f)	32 420,9	4 i)		46 228,1	39 455,5
Sommes à payer									
Soldes interfonds	2 001,8		322,5		3 993,0			6 317,3	2 269,3
Autres	8 766,3	2 f)			28 771,1			37 537,4	26 669,3
Autres fonds et comptes spéciaux									
Autres éléments de passif									
Emprunts remboursables après un an	3 000,0	2 h)						3 000,0	5 000,0
TOTAL DU PASSIF	27 461,9		1 575,2		69 462,5			98 499,6	80 273,4
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS									
Réserves opérationnelles			4 300,0	3 c)	550,0	4 e)		4 850,0	4 850,0
Autres réserves	5 021,5	2 b,m)			2 251,2	4 c)		7 272,7	7 347,4
Soldes relatifs aux projets financés par des donateurs					106 191,3			106 191,3	109 296,0
Fonds de roulement	6 638,8	2 k)						6 638,8	6 610,0
Excédent (déficit)	(5 937,3)	2 l)	(799,9)		2 129,4			(4 607,8)	2 776,3
TOTAL DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS	5 723,0		3 500,1		111 121,9			120 345,0	130 879,7
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DES SOLDES INUTILISÉS	33 184,9		5 075,3		180 584,4			218 844,6	211 153,1

**ÉTAT DES CONTRIBUTIONS MISES EN RECOUVREMENT AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE
au 31 décembre 2001**

Tableau 2.1

État Membre	Barème des quotes-parts %	Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2001			Montants crédités ou recouverts en 2001			Contributions non acquittées au 31 décembre 2001			31-12-01 15.4528			1.1230 13.7603
		Exercice antérieur	Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours		Total			Total Euros
			Dollars	Dollars		Schillings	Dollars		Dollars	Schillings	Dollars	Dollars	Schillings	
Afghanistan	0,004	63 775	959	56 206	0	0	0	63 775	959	56 206	64 734	56 206	68 371	76 778
Albanie	0,004	0	480	28 103	0	17	976	0	462	27 127	462	27 127	2 218	2 491
Algérie	0,127	0	15 229	892 269	0	15 229	892 269	0	0	0	0	0	0	0
Allemagne	14,562	0	1 746 231	102 308 824	0	1 746 231	102 308 824	0	0	0	0	0	0	0
Angola	0,015	0	1 799	105 386	0	1 799	105 386	0	0	0	0	0	0	0
Arabie saoudite	0,830	615 612	199 062	11 662 728	615 612	199 062	11 662 728	0	0	0	0	0	0	0
Argentine	1,629	1 425 530	390 690	22 889 861	1 034 621	0	0	390 909	390 690	22 889 861	781 598	22 889 861	2 262 874	2 541 205
Arménie	0,009	801 166	2 159	126 463	0	0	0	801 166	2 159	126 463	803 325	126 463	811 508	911 326
Autriche	1,392	0	166 924	9 779 830	0	166 924	9 779 830	0	0	0	0	0	0	0
Azerbaïdjan	0,016	1 159 530	3 837	224 824	50 000	0	0	1 109 530	3 837	224 824	1 113 368	224 824	1 127 917	1 266 648
Bahamas	0,022	0	2 663	156 043	0	2 663	156 043	0	0	0	0	0	0	0
Bahreïn	0,025	0	2 998	175 643	0	50	2 915	0	2 948	172 728	2 948	172 728	14 126	15 863
Bangladesh	0,015	0	2 472	144 905	0	2 472	144 905	0	0	0	0	0	0	0
Barbade	0,012	0	2 378	139 256	0	2 378	139 256	0	0	0	0	0	0	0
Bélarus	0,084	567 018	20 146	1 180 324	50 387	0	0	516 631	20 146	1 180 324	536 777	1 180 324	613 160	688 578
Belgique	1,631	0	195 584	11 458 982	0	195 584	11 458 982	0	0	0	0	0	0	0
Belize	0,001	0	123	7 169	0	123	7 169	0	0	0	0	0	0	0
Bénin	0,003	11 289	720	42 154	11 287	131	7 721	2	589	34 433	590	34 433	2 818	3 163
Bhoutan	0,001	0	148	8 682	0	17	979	0	131	7 703	131	7 703	629	707
Bolivie	0,010	0	1 199	70 257	0	1 199	70 257	0	0	0	0	0	0	0
Bosnie-Herzégovine	0,007	183 416	1 679	98 360	0	0	0	183 416	1 679	98 360	185 094	98 360	191 460	215 008
Botswana	0,015	0	1 799	105 386	0	1 428	83 730	0	371	21 656	371	21 656	1 772	1 989
Brésil	2,173	8 605 829	521 159	30 533 866	2 265	0	0	8 603 564	521 159	30 533 866	9 124 724	30 533 866	11 100 667	12 466 047
Bulgarie	0,016	0	1 918	112 412	0	1 918	112 412	0	0	0	0	0	0	0
Burkina Faso	0,003	53 359	720	42 154	53 359	720	42 154	0	0	0	0	0	0	0
Burundi	0,001	56 764	240	14 051	0	0	0	56 764	240	14 051	57 003	14 051	57 913	65 035
Cambodge	0,001	9 897	240	14 051	9 897	240	14 051	0	0	0	0	0	0	0
Cameroun	0,019	8 686	4 557	266 978	2 522	0	0	6 164	4 557	266 978	10 720	266 978	27 997	31 440
Cap-Vert	0,003	81 094	720	42 154	0	0	0	81 094	720	42 154	81 813	42 154	84 541	94 936
Chili	0,201	0	24 104	1 412 173	0	3 611	211 626	0	20 492	1 200 547	20 492	1 200 547	98 183	110 260
Chine	1,470	0	176 278	10 327 837	0	176 278	10 327 837	0	0	0	0	0	0	0
Chypre	0,050	0	5 996	351 287	0	5 996	351 287	0	0	0	0	0	0	0
Colombie	0,161	0	19 306	1 131 144	0	19 306	1 131 144	0	0	0	0	0	0	0
Comores	0,001	106 020	240	14 051	0	0	0	106 020	240	14 051	106 259	14 051	107 169	120 345
Congo	0,004	91 803	959	56 206	0	0	0	91 803	959	56 206	92 762	56 206	96 399	108 252
Costa Rica	0,024	57 643	5 756	337 236	8 442	0	0	49 201	5 756	337 236	54 957	337 236	76 780	86 223
Côte d'Ivoire	0,013	0	3 118	182 669	0	0	0	0	3 118	182 669	3 118	182 669	14 939	16 776
Croatie	0,044	0	5 277	309 132	0	214	12 623	0	5 064	296 509	5 064	296 509	24 252	27 232
Cuba	0,036	73 447	8 634	505 853	73 447	986	57 880	0	7 648	447 973	7 648	447 973	36 638	41 142
Danemark	1,022	0	122 555	7 180 306	0	122 555	7 180 306	0	0	0	0	0	0	0
Djibouti	0,001	73 156	240	14 051	0	0	0	73 156	240	14 051	73 395	14 051	74 305	83 440
Dominique	0,001	0	120	7 025	0	43	2 477	0	77	4 548	77	4 548	371	417
Égypte	0,096	0	11 512	674 471	0	11 512	674 471	0	0	0	0	0	0	0
El Salvador	0,018	90 660	4 317	252 927	0	0	0	90 660	4 317	252 927	94 977	252 927	111 344	125 037
Émirats arabes unis	0,263	0	31 538	1 847 769	0	417	24 459	0	31 121	1 823 310	31 121	1 823 310	149 113	167 454
Équateur	0,030	81 755	7 195	421 544	81 755	7 195	421 544	0	0	0	0	0	0	0
Érythrée	0,001	443	240	14 051	443	240	14 051	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 2.1

État Membre	Barème des quotes-parts %	Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2001			Montants crédités ou recouvrés en 2001			Contributions non acquittées au 31 décembre 2001			31-12-01			15.4528	1.1230 13.7603
		Exercice antérieur	Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours		Total			Total Euros	
			Dollars	Dollars		Schillings	Dollars		Dollars	Schillings	Dollars	Schillings	Equiv. US\$		
Espagne	3,828	0	459 042	26 894 532	0	459 043	26 894 532	0	0	0	0	0	0	0	0
Éthiopie	0,009	0	1 079	63 231	0	1 079	63 231	0	0	0	0	0	0	0	0
ex-Rép. yougoslave de Macédoine	0,006	12 163	1 439	84 309	12 163	18	1 097	0	1 421	83 212	1 421	83 212	6 806	7 643	
Fédération de Russie	1,591	0	190 789	11 177 952	0	183 723	10 764 050	0	7 066	413 902	7 066	413 902	33 851	38 013	
Fidji	0,006	1 562	1 439	84 309	78	0	0	1 484	1 439	84 309	2 923	84 309	8 378	9 409	
Finlande	0,802	0	96 173	5 634 643	0	96 173	5 634 643	0	0	0	0	0	0	0	
France	9,669	0	2 318 955	135 863 758	0	2 318 955	135 863 758	0	0	0	0	0	0	0	
Gabon	0,022	0	2 638	154 566	0	20	1 164	0	2 618	153 402	2 618	153 402	12 545	14 088	
Gambie	0,001	73 375	240	14 051	7 995	0	0	65 380	240	14 051	65 619	14 051	66 529	74 709	
Géorgie	0,010	1 404 307	2 398	140 515	0	0	0	1 404 307	2 398	140 515	1 406 706	140 515	1 415 799	1 589 941	
Ghana	0,010	0	2 022	118 450	0	17	976	0	2 004	117 474	2 004	117 474	9 606	10 787	
Grèce	0,519	0	62 237	3 646 359	0	62 237	3 646 359	0	0	0	0	0	0	0	
Grenade	0,001	76 571	240	14 051	0	0	0	76 571	240	14 051	76 810	14 051	77 720	87 276	
Guatemala	0,027	171 409	6 476	379 390	154 422	0	0	16 987	6 476	379 390	23 462	379 390	48 014	53 920	
Guinée	0,004	49 878	959	56 206	40 014	0	0	9 864	959	56 206	10 823	56 206	14 460	16 239	
Guinée-Bissau	0,001	101 662	240	14 051	0	0	0	101 662	240	14 051	101 901	14 051	102 811	115 455	
Guinée équatoriale	0,001	106 020	240	14 051	0	0	0	106 020	240	14 051	106 259	14 051	107 169	120 346	
Guyana	0,001	0	120	7 025	0	17	976	0	103	6 049	103	6 049	494	555	
Haïti	0,003	0	628	36 733	0	628	36 733	0	0	0	0	0	0	0	
Honduras	0,004	0	479	28 103	0	479	28 103	0	0	0	0	0	0	0	
Hongrie	0,177	0	21 225	1 243 556	0	21 225	1 243 556	0	0	0	0	0	0	0	
Inde	0,442	0	53 003	3 105 377	0	53 003	3 105 377	0	0	0	0	0	0	0	
Indonésie	0,278	0	33 337	1 953 155	0	1 736	101 804	0	31 601	1 851 351	31 601	1 851 351	151 408	170 030	
Iran (République islamique d')	0,238	137 310	57 080	3 344 252	137 310	4 523	265 065	0	52 557	3 079 187	52 558	3 079 187	251 822	282 794	
Iraq	0,047	1 265 022	11 286	660 434	0	0	0	1 265 022	11 286	660 434	1 276 308	660 434	1 319 047	1 481 289	
Irlande	0,331	0	39 692	2 325 520	0	39 692	2 325 520	0	0	0	0	0	0	0	
Israël	0,517	0	61 997	3 632 307	0	61 997	3 632 307	0	0	0	0	0	0	0	
Italie	8,032	0	963 173	56 430 743	0	963 173	56 430 743	0	0	0	0	0	0	0	
Jamahiriya arabe libyenne	0,183	144 139	43 890	2 571 421	113 453	0	0	30 686	43 890	2 571 421	74 576	2 571 421	240 980	270 622	
Jamaïque	0,009	0	1 080	63 259	0	116	6 793	0	964	56 466	963	56 466	4 617	5 184	
Japon	25,000	0	2 997 925	175 643 497	0	2 997 925	175 643 497	0	0	0	0	0	0	0	
Jordanie	0,009	0	1 079	63 231	0	1 079	63 231	0	0	0	0	0	0	0	
Kazakhstan	0,071	339 475	17 028	997 655	0	0	0	339 475	17 028	997 655	356 503	997 655	421 064	472 854	
Kenya	0,010	0	1 989	116 470	0	457	26 768	0	1 532	89 702	1 531	89 702	7 336	8 238	
Kirghizistan	0,009	323 501	2 159	126 463	0	0	0	323 501	2 159	126 463	325 660	126 463	333 844	374 908	
Koweït	0,189	0	22 664	1 327 865	0	22 664	1 327 865	0	0	0	0	0	0	0	
Lesotho	0,003	0	510	29 801	0	17	976	0	493	28 825	493	28 825	2 358	2 648	
Liban	0,024	911	5 756	337 236	78	0	0	833	5 756	337 236	6 589	337 236	28 412	31 906	
Libéria	0,003	73 156	720	42 154	0	0	0	73 156	720	42 154	73 875	42 154	76 603	86 022	
Lituanie	0,022	517 944	5 276	309 133	215	0	0	517 729	5 276	309 133	523 006	309 133	543 011	609 799	
Luxembourg	0,101	0	12 111	709 599	0	12 111	709 599	0	0	0	0	0	0	0	
Madagascar	0,004	0	479	28 103	0	479	28 103	0	0	0	0	0	0	0	
Malaisie	0,270	0	32 377	1 896 950	0	32 377	1 896 950	0	0	0	0	0	0	0	
Malawi	0,003	27 029	720	42 154	14	0	0	27 015	720	42 154	27 734	42 154	30 462	34 208	
Maldives	0,001	1 592	240	14 051	1 592	50	2 938	0	190	11 113	189	11 113	909	1 021	
Mali	0,003	10 144	720	42 154	78	0	0	10 066	720	42 154	10 785	42 154	13 513	15 175	
Malte	0,021	0	2 518	147 540	0	2 518	147 540	0	0	0	0	0	0	0	
Maroc	0,061	0	7 315	428 570	0	7 315	428 570	0	0	0	0	0	0	0	

Tableau 2.1

État Membre	Barème des quotes-parts %	Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2001			Montants crédités ou recouvrés en 2001			Contributions non acquittées au 31 décembre 2001			31-12-01 15.4528			1.1230 13.7603
		Exercice antérieur	Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours		Total			Total Euros
			Dollars	Dollars		Schillings	Dollars		Dollars	Schillings	Dollars	Schillings	Equiv. US\$	
Maurice	0,013	0	1 559	91 334	0	1 559	91 334	0	0	0	0	0	0	0
Mauritanie	0,001	99 166	240	14 051	0	0	0	99 166	240	14 051	99 405	14 051	100 315	112 649
Mexique	1,470	0	176 278	10 327 837	0	176 278	10 327 837	0	0	0	0	0	0	0
Mongolie	0,003	5 748	720	42 154	5 748	720	42 154	0	0	0	0	0	0	0
Mozambique	0,001	0	120	7 025	0	120	7 025	0	0	0	0	0	0	0
Myanmar	0,012	6 246	2 878	168 618	6 246	1 305	76 485	0	1 573	92 133	1 573	92 133	7 535	8 462
Namibie	0,010	0	1 454	85 196	0	1 454	85 196	0	0	0	0	0	0	0
Népal	0,006	5 304	1 439	84 309	5 304	1 439	84 309	0	0	0	0	0	0	0
Nicaragua	0,001	117 564	240	14 051	0	0	0	117 564	240	14 051	117 803	14 051	118 713	133 310
Niger	0,003	81 125	720	42 154	0	0	0	81 125	720	42 154	81 844	42 154	84 572	94 971
Nigéria	0,047	92 864	11 272	660 420	51 509	0	0	41 355	11 272	660 420	52 627	660 420	95 365	107 093
Norvège	0,901	0	108 045	6 330 191	0	108 045	6 330 191	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Zélande	0,327	0	39 213	2 297 417	0	39 213	2 297 417	0	0	0	0	0	0	0
Oman	0,075	0	9 048	530 101	0	9 048	530 101	0	0	0	0	0	0	0
Ouganda	0,006	36 158	1 439	84 309	14	0	0	36 144	1 439	84 309	37 582	84 309	43 037	48 330
Ouzbékistan	0,037	380 928	8 874	519 905	21 940	0	0	358 988	8 874	519 905	367 861	519 905	401 506	450 891
Pakistan	0,087	0	20 866	1 222 479	0	12 681	742 756	0	8 185	479 723	8 185	479 723	39 229	44 055
Panama	0,019	0	4 033	236 209	0	862	50 506	0	3 172	185 703	3 172	185 703	15 189	17 056
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,010	20 890	2 398	140 515	14	0	0	20 876	2 398	140 515	23 274	140 515	32 367	36 344
Paraguay	0,021	6 419	5 037	295 081	0	0	0	6 419	5 037	295 081	11 455	295 081	30 551	34 308
Pays-Bas	2,411	0	289 120	16 939 059	0	289 120	16 939 059	0	0	0	0	0	0	0
Pérou	0,146	49 868	35 016	2 051 516	49 868	19 325	1 132 183	0	15 691	919 333	15 691	919 333	75 184	84 432
Philippines	0,120	0	14 390	843 089	0	2 503	146 668	0	11 887	696 421	11 887	696 421	56 955	63 960
Pologne	0,290	0	34 776	2 037 464	0	34 776	2 037 464	0	0	0	0	0	0	0
Portugal	0,637	17 061	152 774	8 950 793	17 061	73 386	4 299 578	0	79 388	4 651 215	79 388	4 651 215	380 383	427 169
Qatar	0,049	80 004	11 752	688 523	65 716	0	0	14 288	11 752	688 523	26 039	688 523	70 596	79 281
République arabe syrienne	0,095	0	11 392	667 445	0	11 392	667 445	0	0	0	0	0	0	0
République centrafricaine	0,001	96 937	240	14 051	0	0	0	96 937	240	14 051	97 176	14 051	98 086	110 145
République de Corée	1,486	0	178 196	10 440 249	0	178 196	10 440 249	0	0	0	0	0	0	0
République dém. du Congo	0,010	91 364	2 398	140 515	0	0	0	91 364	2 398	140 515	93 762	140 515	102 855	115 501
République de Moldova	0,015	757 271	3 598	210 772	0	0	0	757 271	3 598	210 772	760 869	210 772	774 509	869 774
République dominicaine	0,022	249 958	5 276	309 133	0	0	0	249 958	5 276	309 133	255 234	309 133	275 239	309 091
République du Congo	0,004	91 803	959	56 206	0	0	0	91 803	959	56 206	92 762	56 206	96 399	108 252
Rép. démocratique pop. lao	0,001	0	120	7 025	0	120	7 025	0	0	0	0	0	0	0
Rép. populaire dém. de Corée	0,022	242 587	5 276	309 133	242 587	2 604	152 653	0	2 672	156 480	2 672	156 480	12 799	14 371
République tchèque	0,158	0	18 947	1 110 067	0	18 947	1 110 067	0	0	0	0	0	0	0
République-Unie de Tanzanie	0,004	64 984	959	56 206	11 274	0	0	53 710	959	56 206	54 669	56 206	58 306	65 475
Roumanie	0,083	0	9 953	583 136	0	9 953	583 136	0	0	0	0	0	0	0
Royaume-Uni	7,522	0	902 015	52 847 615	0	902 015	52 847 615	0	0	0	0	0	0	0
Rwanda	0,001	47 300	240	14 051	14	0	0	47 286	240	14 051	47 525	14 051	48 435	54 389
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,00	96 465	240	14 051	0	0	0	96 465	240	14 051	96 704	14 051	97 614	109 615
Sainte-Lucie	0,001	0	124	7 249	0	124	7 249	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	29 009	240	14 051	29 009	49	2 910	0	191	11 141	190	11 141	911	1 023
Sao Tomé-et-Principe	0,001	106 020	240	14 051	0	0	0	106 020	240	14 051	106 259	14 051	107 169	120 346
Sénégal	0,009	6 520	2 159	126 463	6 520	2 159	126 463	0	0	0	0	0	0	0
Seychelles	0,003	33 827	720	42 154	14	0	0	33 813	720	42 154	34 532	42 154	37 260	41 842
Sierra Leone	0,001	82 360	240	14 051	3 451	0	0	78 909	240	14 051	79 147	14 051	80 057	89 898
Slovaquie	0,052	0	6 235	365 338	0	6 235	365 338	0	0	0	0	0	0	0
Slovénie	0,090	61 232	21 585	1 264 633	763	0	0	60 469	21 585	1 264 633	82 054	1 264 633	163 892	184 053

Tableau 2.1

État Membre	Barème des quotes-parts %	Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2001			Montants crédités ou recouvrés en 2001			Contributions non acquittées au 31 décembre 2001			31-12-01 15.4528			1.1230 13.7603
		Exercice antérieur	Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours		Total			Total Euros
			Dollars	Dollars		Schillings	Dollars		Dollars	Schillings	Dollars	Schillings	Equiv. US\$	
Tadjikistan	0,006	239 268	1 439	84 309	0	0	0	239 268	1 439	84 309	240 707	84 309	246 163	276 442
Tchad	0,001	73 156	240	14 051	0	0	0	73 156	240	14 051	73 395	14 051	74 305	83 440
Thaïlande	0,251	0	30 099	1 763 460	0	30 099	1 763 460	0	0	0	0	0	0	0
Togo	0,001	62 204	240	14 051	0	0	0	62 204	240	14 051	62 443	14 051	63 353	71 142
Tonga	0,001	0	123	7 166	0	16	983	0	107	6 183	107	6 183	507	570
Trinité-et-Tobago	0,024	9 666	5 756	337 236	329	0	0	9 337	5 756	337 236	15 093	337 236	36 917	41 457
Tunisie	0,041	0	4 916	288 055	0	4 916	288 055	0	0	0	0	0	0	0
Turkménistan	0,009	123 191	2 159	126 463	0	0	0	123 191	2 159	126 463	125 350	126 463	133 534	149 960
Turquie	0,650	0	78 051	4 572 816	0	800	46 922	0	77 251	4 525 894	77 251	4 525 894	370 136	415 660
Ukraine	0,281	8 326 348	67 393	3 948 466	921 677	0	0	7 404 671	67 393	3 948 466	7 472 065	3 948 466	7 727 583	8 678 076
Uruguay	0,071	7 964	17 028	997 655	7 964	190	11 151	0	16 838	986 504	16 839	986 504	80 678	90 601
Vanuatu	0,001	67 431	240	14 051	0	0	0	67 431	240	14 051	67 670	14 051	68 580	77 011
Venezuela	0,236	0	28 300	1 658 074	0	28 300	1 658 074	0	0	0	0	0	0	0
Viet Nam	0,010	0	1 199	70 257	0	1 199	70 257	0	0	0	0	0	0	0
Yémen	0,015	20 214	3 598	210 772	20 214	1 197	70 193	0	2 401	140 579	2 400	140 579	11 497	12 911
Yougoslavie	0,038	1 812 867	9 114	533 956	0	0	0	1 812 867	9 114	533 956	1 821 981	533 956	1 856 535	2 084 891
Zambie	0,003	42 480	720	42 154	14	0	0	42 466	720	42 154	43 185	42 154	45 913	51 558
Zimbabwe	0,013	42	3 118	182 669	42	1 512	88 574	0	1 606	94 095	1 606	94 095	7 695	8 641
Total partiel:	100	32 949 379	14 031 020	822 053 292	3 928 755	12 412 173	727 209 946	29 020 624	1 618 847	94 843 346	30 639 471	94 843 346	36 777 087	41 300 518
États-Unis		61 714 126	-		35 826			61 678 300	-		61 678 300		61 678 300	69 264 731
NOUVEAUX ÉTATS MEMBRES:														
Afrique du Sud		0	93 056	5 451 974	0	43 298	2 536 740	0	49 758	2 915 234	49 758	2 915 234	238 412	267 737
Comores		11 557			0	0	0	11 557			11 557		11 557	12 979
Djibouti		7 827			0	0	0	7 827			7 827		7 827	8 790
El Salvador		15 360						15 360			15 360		15 360	17 249
Guinée équatoriale		11 557			0			11 557			11 557		11 557	12 979
Kazakhstan		162 568			95 307	0	0	67 261			67 261		67 261	75 534
Libéria		16 721			0			16 721			16 721		16 721	18 778
Sao Tomé-et-Principe		11 557			0			11 557			11 557		11 557	12 978
Tchad		8 737			0	0	0	8 737			8 737		8 737	9 812
Turkménistan		46 600						46 600			46 600		46 600	52 332
Yougoslavie		0	5 516	323 184				0	5 516	323 184	5 516	323 184	26 430	29 681
Total partiel:		292 484	98 572	5 775 158	95 307	43 298	2 536 740	197 177	55 274	3 238 418	252 451	3 238 418	462 019	518 847
TOTAL		94 955 989	14 129 592	827 828 450	4 059 888	12 455 471	729 746 686	90 896 101	1 674 121	98 081 764	92 570 222	98 081 764	98 917 406	111 084 096

Tableau 2.1

État Membre	Barème des quotes-parts %	Contributions dues au 1 ^{er} janvier 2001			Montants crédités ou recouvrés en 2001			Contributions non acquittées au 31 décembre 2001			31-12-01		15.4528	1.1230 13.7603
		Exercice antérieur	Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours		Exercice antérieur	Exercice en cours		Total		Equiv. US\$	Total Euros
			Dollars	Dollars		Schillings	Dollars		Dollars	Schillings	Dollars	Dollars		
1986		92 501			0			92 501			92 501	92 501		103 890
1987														
1988		171 673			0			171 673			171 673	171 673		192 799
1989														
1990		1 163 860			3 670			1 160 190			1 160 190	1 160 190		1 302 880
1991														
1992		2 141 190			111 714			2 029 476			2 029 476	2 029 476		2 279 088
1993														
1994		44 289 732			1 089 136			43 200 596			43 200 596	43 200 596		48 514 279
1995														
1996		36 999 700			1 013 946			35 985 754			35 985 754	35 985 754		40 411 986
1997														
1998		10 097 333			1 841 422			8 255 911			8 255 911	8 255 911		9 271 294
1999														
2000			2 086 328	122 233 392		1 426 267	83 562 061		660 061	38 671 331	660 061	38 671 331	3 162 606	3 551 594
2001			12 043 264	705 595 058		11 029 204	646 184 625		1 014 060	59 410 433	1 014 060	59 410 433	4 858 699	5 456 286
T O T A L		94 955 989	14 129 592	827 828 450	4 059 888	12 455 471	729 746 686	90 896 101	1 674 121	98 081 764	92 570 222	98 081 764	98 917 406	111 084 096

Tableau 2.2

ÉTAT DES AVANCES AU FONDS DE ROULEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2001
(en dollars)

État Membre	Barème des quotes-parts (pourcentage)	Montant de l'avance	Montant recouvré en 1986-2000	Ajustements opérés en 2001	Montant recouvré en 2000	Montant non acquitté à ce jour
AFGHANISTAN	0,0040	264	264			0
ALBANIE	0,0040	264	264			0
ALGÉRIE	0,1270	8 395	8 395			0
ALLEMAGNE	14,5620	962 548	962 548			0
ANGOLA	0,0150	992	992			0
ARABIE SAOUDITE	0,8300	54 863	54 863			0
ARGENTINE	1,6290	107 677	46 494	803	60 380	0
ARMÉNIE	0,0090	595	595			0
AUTRICHE	1,3920	92 011	92 011			0
AZERBAÏDJAN	0,0160	1 058	1 058			0
BAHAMAS	0,0220	1 454	1 454			0
BAHREÏN	0,0250	1 653	1 653			0
BANGLADESH	0,0150	992	992			0
BARBADE	0,0120	793	793			0
BÉLARUS	0,0840	5 552	5 552			0
BELGIQUE	1,6310	107 809	107 809			0
BELIZE	0,0010	66	66			0
BÉNIN	0,0030	198	198			0
BHOUTAN	0,0010	66	66			0
BOLIVIE	0,0100	661	661			0
BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,0070	463	463			0
BOTSWANA	0,0150	992	992			0
BRÉZIL	2,1730	143 635	143 635			0
BULGARIE	0,0160	1 058	1 058			0
BURKINA FASO	0,0030	198	198			0
BURUNDI	0,0010	66	66			0
CAMBODGE	0,0010	66	66			0
CAMEROUN	0,0190	1 256	687	78	491	0
CAP-VERT	0,0030	198	198			0
CHILI	0,2010	13 286	13 286			0
CHINE	1,4700	97 167	97 167			0
CHYPRE	0,0500	3 305	3 305			0
COLOMBIE	0,1610	10 642	10 642			0
COMORES	0,0010	66	66			0
CONGO	0,0040	264	264			0
COSTA RICA	0,0240	1 587	1 587			0
CÔTE D'IVOIRE	0,0130	859	712	93		54

Tableau 2.2

État Membre	Barème des quotes-parts (pourcentage)	Montant de l'avance	Montant recouvré en 1986-2000	Ajustements opérés en 2001	Montant recouvré en 2000	Montant non acquitté à ce jour
CROATIE	0,0440	2 908	2 908			0
CUBA	0,0360	2 380	2 380			0
DANEMARK	1,0220	67 554	67 554			0
DJIBOUTI	0,0010	66	66			0
DOMINIQUE	0,0010	66	66			0
ÉGYPTE	0,0960	6 346	6 346			0
EL SALVADOR	0,0180	1 190	82			1 108
ÉMIRATS ARABES UNIS	0,2630	17 384	17 384			0
ÉQUATEUR	0,0300	1 983	1 983			0
ÉRYTHRÉE	0,0010	66	66			0
ESPAGNE	3,8280	253 031	253 031			0
ÉTHIOPIE	0,0090	595	595			0
EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	0,0060	397	397			0
FÉDÉRATION DE RUSSIE	1,5910	105 165	105 165			0
FIDJI	0,0060	397	397			0
FINLANDE	0,8020	53 012	53 012			0
FRANCE	9,6690	639 121	617 058	22 062		0
GABON	0,0220	1 454	1 454			0
GAMBIE	0,0010	66	66			0
GÉORGIE	0,0100	661	661			0
GHANA	0,0100	661	661			0
GRÈCE	0,5190	34 306	34 306			0
GRENADE	0,0010	66	66			0
GUATEMALA	0,0270	1 785	1 785			0
GUINÉE	0,0040	264	264			0
GUINÉE-BISSAU	0,0010	66	66			0
GUINÉE ÉQUATORIALE	0,0010	66	66			0
GUYANA	0,0010	66	66			0
HAÏTI	0,0030	198	198			0
HONDURAS	0,0040	264	264			0
HONGRIE	0,1770	11 700	11 700			0
INDE	0,4420	29 216	29 216			0
INDONÉSIE	0,2780	18 376	18 376			0
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	0,2380	15 732	15 732			0
IRAQ	0,0470	3 107	3 107			0
IRLANDE	0,3310	21 879	21 879			0
ISRAËL	0,5170	34 174	34 174			0
ITALIE	8,0320	530 915	530 915			0
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE	0,1830	12 096	12 096			0
JAMAÏQUE	0,0090	595	595			0

Tableau 2.2

État Membre	Barème des quotes-parts (pourcentage)	Montant de l'avance	Montant recouvré en 1986-2000	Ajustements opérés en 2001	Montant recouvré en 2000	Montant non acquitté à ce jour
JAPON	25,0000	1 652 500	1 652 500			0
JORDANIE	0,0090	595	595			0
KAZAKHSTAN	0,0710	4 693	-		4 693	0
KENYA	0,0100	661	661			0
KIRGHIZISTAN	0,0090	595	480			115
KOWEÏT	0,1890	12 493	12 493			0
LESOTHO	0,0030	198	198			0
LIBAN	0,0240	1 587	1 587			0
LIBÉRIA	0,0030	198	198			0
LITUANIE	0,0220	1 454	1 454			0
LUXEMBOURG	0,1010	6 676	6 676			0
MADAGASCAR	0,0040	264	264			0
MALAISIE	0,2700	17 847	17 847			0
MALAWI	0,0030	198	198			0
MALDIVES	0,0010	66	66			0
MALI	0,0030	198	198			0
MALTE	0,0210	1 388	1 388			0
MAROC	0,0610	4 032	4 032			0
MAURICE	0,0130	859	859			0
MAURITANIE	0,0010	66	66			0
MEXIQUE	1,4700	97 167	97 167			0
MONGOLIE	0,0030	198	198			0
MOZAMBIQUE	0,0010	66	66			0
MYANMAR	0,0120	793	687	78	28	0
NAMIBIE	0,0100	661	661			0
NÉPAL	0,0060	397	397			0
NICARAGUA	0,0010	66	66			0
NIGER	0,0030	198	198			0
NIGÉRIA	0,0470	3 107	3 107			0
NORVÈGE	0,9010	59 556	59 556			0
NOUVELLE-ZÉLANDE	0,3270	21 615	21 615			0
OMAN	0,0750	4 958	4 958			0
OUGANDA	0,0060	397	397			0
OUZBÉKISTAN	0,0370	2 446	2 446			0
PAKISTAN	0,0870	5 751	5 623	128		0
PANAMA	0,0190	1 256	1 256			0
PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE	0,0100	661	661			0
PARAGUAY	0,0210	1 388	712	93		583
PAYS-BAS	2,4110	159 367	159 367			0
PÉROU	0,1460	9 651	9 651			0
PHILIPPINES	0,1200	7 932	7 932			0

Tableau 2.2

État Membre	Barème des quotes-parts (pourcentage)	Montant de l'avance	Montant recouvré en 1986-2000	Ajustements opérés en 2001	Montant recouvré en 2000	Montant non acquitté à ce jour
POLOGNE	0,2900	19 169	19 169			0
PORTUGAL	0,6370	42 106	42 106			0
QATAR	0,0490	3 239	3 239			0
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	0,0950	6 280	6 280			0
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	0,0010	66	66			0
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	1,4860	98 225	98 225			0
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	0,0100	661	661			0
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	0,0010	66	66			0
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	0,0150	992	992			0
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	0,0220	1 454	224			1 230
RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE	0,0220	1 454	1 454			0
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,1580	10 444	10 444			0
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	0,0040	264	264			0
ROUMANIE	0,0830	5 486	5 486			0
ROYAUME-UNI	7,5220	497 204	497 204			0
RWANDA	0,0010	66	66			0
SAINTE-LUCIE	0,0010	66	66			0
SAINT-KITTS-ET-NEVIS	0,0010	66	66			0
SAINT-VINCENT-ET-LES GRENADINES	0,0010	66	66			0
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE	0,0010	66	66			0
SÉNÉGAL	0,0090	595	595			0
SEYCHELLES	0,0030	198	198			0
SIERRA LEONE	0,0010	66	66			0
SLOVAQUIE	0,0520	3 437	3 437			0
SLOVÉNIE	0,0900	5 949	5 949			0
SOMALIE	0,0010	66	66			0
SOUDAN	0,0100	661	661			0
SRI LANKA	0,0180	1 190	1 190			0
SUÈDE	1,5940	105 363	105 363			0
SUISSE	1,7950	118 650	118 650			0
SURINAME	0,0060	397	397			0
SWAZILAND	0,0030	198	198			0
TADJIKISTAN	0,0060	397	397			0
TCHAD	0,0010	66	66			0
THAÏLANDE	0,2510	16 591	16 591			0
TOGO	0,0010	66	66			0
TONGA	0,0010	66	66			0
TRINITÉ-ET-TOBAGO	0,0240	1 587	1 587			0
TUNISIE	0,0410	2 710	2 710			0
TURKMÉNISTAN	0,0090	595	-			595
TURQUIE	0,6500	42 965	42 965			0

Tableau 2.2

État Membre	Barème des quotes-parts (pourcentage)	Montant de l'avance	Montant recouvré en 1986-2000	Ajustements opérés en 2001	Montant recouvré en 2000	Montant non acquitté à ce jour
UKRAINE	0,2810	18 574	18 574			0
URUGUAY	0,0710	4 693	4 693			0
VANUATU	0,0010	66	66			0
VENEZUELA	0,2360	15 600	15 600			0
VIET NAM	0,0100	661	661			0
YÉMEN	0,0150	992	992			0
YOUGOSLAVIE	0,0380	2 512	2 512			0
ZAMBIE	0,0030	198	198			0
ZIMBABWE	0,0130	859	687	78	94	0
Total partiel (168 États)	100,0000	6 610 000	6 517 215	23 413	65 686	3 686
<i>Nouveaux États Membres</i>						
AFRIQUE DU SUD	0,4100	27 101			27 101	-
YOUGOSLAVIE	0,0260	1 719				1 719
TOTAL (169 États)	100,4360	6 638 820	6 517 215	23 413	92 787	5 405

FONDS GÉNÉRAL ET FONDS DE ROULEMENT
État des mouvements de trésorerie pour l'exercice biennal 2000-2001 au 31 décembre 2001
(en milliers de dollars)

	Total 2001	Total 1999
Activités courantes		
Excédent (déficit) net des recettes sur les dépenses (état I)	5 444,5	10 090,5
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	5 681,6	(4 630,0)
(Augmentation) diminution des autres sommes à recevoir	(1 112,4)	1 692,7
Augmentation (diminution) des contributions ou paiements reçus par avance	(156,8)	(334,0)
Augmentation (diminution) des engagements non réglés	1 034,1	(164,6)
Augmentation (diminution) des sommes à recevoir	3 126,6	1 818,2
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif		
Moins: Intérêts	1 340,0	
Ajustements sur opérations de change	<u>(2 172,0)</u>	<u>615,7</u>
Fonds issus des activités courantes (montant net)	14 849,6	7 857,1
Activités de placement et de financement		
Augmentation (diminution) du solde interfonds	1 092,1	(135,4)
Augmentation (diminution) des sommes empruntées	(2 000, 0)	(2 000,0)
Plus: Intérêts	1 340,0	
Ajustements sur opérations de change	<u>(2 172,0)</u>	<u>615,7</u>
Fonds issus des activités de placement et de financement (montant net)	(1 739,9)	(1 519,7)
Fonds issus d'autres sources		
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs ou économies réalisées lors de leur règlement	3 348,5	1 824,2
Virements aux (des) réserves	202,0	(10 264,6)
Montants à porter au crédit des États Membres et ajustements relatifs aux exercices biennaux antérieurs	<u>(13 239,2)</u>	<u>1 494,1</u>
Fonds issus d'autres sources (montant net)	(9 688,7)	(6 946,3)
Augmentation (diminution) du solde (montant net)	3 421,0	(608,9)
Solde en début de période	<u>12 900,2</u>	<u>13 509,1</u>
Solde en fin de période (état II)	<u>16 321,2</u>	<u>12 900,2</u>

FONDS GÉNÉRAL
État des ouvertures de crédit par grand programme pour l'exercice biennal 2000-2001 au 31 décembre 2001 (note 2 a i))
(en milliers de dollars)

Grand programme	Crédits ouverts initiaux	Transferts/ autres ajustements	Crédits ouverts révisés	Décaissements en 2000	Engagements non réglés au 31/12/01	Total des dépenses	Soldes des crédits ouverts
Organes directeurs	5 678,8	(797,6)	4 881,2	3 388,8	665,3	4 054,1	827,1
Direction générale	10 927,6	(1 371,5)	9 556,1	9 523,4	643,3	10 166,7	(610,6)
Renforcement des capacités industrielles	40 654,6	(5 337,9)	35 316,7	28 278,0	4 524,4	32 802,4	2 514,3
Développement industriel durable et plus propre	17 133,6	(2 288,9)	14 844,7	13 993,6	1 541,2	15 534,8	(690,1)
Programme régional	26 966,1	(1 641,1)	25 325,0	19 911,5	2 709,9	22 621,4	2 703,6
Administration	25 392,0	(3 320,5)	22 071,5	21 737,0	1 668,9	23 405,9	(1 334,4)
Gestion des bâtiments	40 983,1	(5 878,7)	35 104,4	21 403,6	4 601,9	26 005,5	9 098,9
Total A	167 735,8	(20 636,2)	147 099,6	118 235,9	16 354,9	134 590,8	12 508,8
Recettes	Montant estimatif approuvé			Montants effectifs	Montants à recevoir	Total des recettes	(Dépassement) sous-utilisation
Programme régional	1 015,2		1 015,2	661,7		661,7	353,5
Gestion des bâtiments	32 362,5	(4 642,2)	27 720,3	17 569,9	3 800,4	21 370,3	6 350,0
Recettes accessoires							
i) Prévues dans GC.8/Dec.17	1 448,5	(38,7)	1 409,8	1 454,7		1 454,7	(44,9)
ii) Non prévues dans GC.8/Dec.17				(1 602,0)		(1 602,0)	1 602,0
Total B	34 826,2	(4 680,9)	30 145,3	18 084,3	3 800,4	21 884,7	8 260,6
Total A-B	132 909,6	(15 955,3)	116 954,3	100 151,6	12 554,5	112 706,1	4 248,2

FONDS GÉNÉRAL
État des ouvertures de crédit par principal objet de dépense pour l'exercice 2000-2001 au 31 décembre 2001 (note 2 a) i)
(en milliers de dollars)

Principal objet de dépenses	Crédits initialement ouverts	Virements/ autres ajustements	Montant révisé des crédits ouverts	Décaissements	Engagements non réglés au 31/12/01	Total des dépenses	Solde des crédits ouverts
Dépenses de personnel	97 337,3	(11 377,6)	85 959,7	82 054,8	1 681,6	83 736,4	2 223,3
Voyages autorisés	2 430,5	(247,7)	2 182,8	1 334,4	370,7	1 705,1	477,7
Services contractuels	520,1	(65,3)	454,8	355,5	64,6	420,1	34,7
Frais généraux de fonctionnement	28 909,1	(3 707,9)	25 201,2	14 389,3	4 781,6	19 170,9	6 030,3
Fourniture et accessoires	785,9	(113,3)	672,6	377,4	63,3	440,7	231,9
Achat de mobilier et de matériel	623,1	(91,3)	531,8	114,0	144,8	258,8	273,0
Coopération technique ^{1/}	13 875,6	(1 832,3)	12 043,3	6 988,0	5 045,8	12 033,8	9,5
Dépenses de TEI autres que les dépenses de personnel	4 150,7	(608,0)	3 542,7	3 400,0	384,6	3 784,6	(241,9)
Dépenses diverses	19 103,5	(2 592,8)	16 510,7	9 222,5	3 817,9	13 040,4	3 470,3
Total A	167 735,8	(20 636,2)	147 099,6	118 235,9	16 354,9	134 590,8	12 508,8
	Montant estimatif approuvé			Recettes effectives	Recettes acquises	Total des recettes	(Excédent) Déficit
Recettes							
Traitement et dépenses communes de personnel	9 651,9	(1 315,8)	8 336,1	6 990,4	6,4	6 996,8	1 339,3
Voyages autorisés	7,2	(0,9)	6,3	0,3	1,2	1,5	4,8
Frais généraux de fonctionnement	18 965,3	(2 629,3)	16 336,0	9 755,5	2 380,0	12 135,5	4 200,5
Fournitures et accessoires	206,5	(30,2)	176,3	92,1	21,4	113,5	62,8
Achat de mobilier et de matériel	315,2	(46,2)	269,0	41,1	94,9	136,0	133,0
Dépenses diverses	4 231,6	(619,8)	3 611,8	1 352,2	1 296,5	2 648,7	963,1
Total B	33 377,7	(4 642,2)	28 735,5	18 231,6	3 800,4	22 032,0	6 703,5
Recettes accessoires							
i) Prévues dans GC.8/Dec.17	1 448,5	(38,7)	1 409,8	1 454,7		1 454,7	(44,9)
ii) Non prévues dans GC.8/Dec.17				(1 602,0)		(1 602,0)	1 602,0
Total C	1 448,5	(38,7)	1 409,8	(147,3)		(147,3)	1 557,1
Total A-B-C	132 909,6	(15 955,3)	116 954,3	100 151,6	12 554,5	112 706,1	4 248,2

^{1/} Comprend les activités supplémentaires au titre de la DDIA.

Annexe III

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Préface

MISSION DE L'ONU DI

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU DI) est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour tâche de promouvoir un développement industriel durable dans les pays dont l'économie est en développement ou en transition.

L'ONU DI s'appuie sur les vastes connaissances de son personnel dans le domaine industriel et les ressources de l'État, du secteur privé, d'autres institutions des Nations Unies et d'institutions multilatérales et nationales pour créer des emplois productifs, des économies compétitives et un environnement sain.

Favoriser la croissance et la productivité est l'idée motrice de programmes sectoriels, régionaux et de pays très pointus. L'ONU DI s'engage à maintenir des normes d'excellence pour l'exécution de ces programmes dans le but ultime d'aider les pays dont l'économie est en développement ou en transition à lutter contre la pauvreté et la marginalisation.

Note 1. Résumé des principales conventions comptables

Les principales conventions comptables de l'ONUDI sont les suivantes:

a) La comptabilité de l'ONUDI est tenue conformément au Règlement financier de l'ONUDI adopté par la Conférence générale, aux règles formulées ci-après, aux instructions administratives en vigueur lors de la transformation de l'ONUDI en institution spécialisée, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans l'administration publique. L'ONUDI suit les normes comptables approuvées à sa quatre-vingt-troisième session par le Comité consultatif pour les questions administratives au nom du Comité administratif de coordination et appelées de ses vœux par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/216. Les états financiers, dont les présentes notes font partie intégrante, sont présentés conformément à ces normes, qui sont les suivantes:

- i) La continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes et l'indépendance des exercices sont des principes comptables fondamentaux. Lorsque les principes comptables fondamentaux sont appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les mentionner. Lorsqu'un principe comptable fondamental n'est pas appliqué, cela doit être signalé et justifié;
- ii) La prudence, la primauté de la substance sur la forme et l'importance relative doivent guider le choix et l'application des conventions comptables;
- iii) Les états financiers doivent comporter une indication claire et concise de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;
- iv) L'indication des principales conventions comptables appliquées doit faire partie intégrante des états financiers. Ces conventions sont normalement indiquées en un seul endroit;
- v) Les états financiers doivent faire apparaître les chiffres correspondants de l'exercice précédent;
- vi) Toute modification de convention comptable ayant une incidence importante sur l'exercice en cours ou susceptible d'avoir une incidence importante sur les exercices à venir doit être mentionnée et justifiée. L'incidence de la modification doit, si elle est importante, être précisée et quantifiée.

b) Les états financiers de l'ONUDI sont établis en appliquant le principe des coûts historiques et n'ont pas été ajustés pour tenir compte de l'évolution du coût des biens et services.

c) Comptabilité par fonds. La comptabilité de l'ONUDI est tenue sur la base d'une "comptabilité par fonds". Des fonds distincts peuvent être constitués à des fins générales ou spéciales par la Conférence générale ou le Directeur général. Chaque fonds représente une entité financière et comptable distincte ayant sa propre comptabilité autonome comportant un groupe de comptes en partie double.

d) L'exercice budgétaire de l'Organisation est une période biennale comprenant deux années civiles consécutives.

e) Les recettes, les dépenses, les éléments d'actif et de passif sont pris en compte selon la méthode de comptabilité d'exercice, à l'exception des fonds d'affectation spéciale et du Fonds de développement industriel. Pour ces fonds, les contributions effectivement reçues des donateurs figurent en recettes détenues en dépôt par l'ONUDI pour l'exécution de projets/activités convenu(e)s par les donateurs.

f) Conversion des monnaies. Les comptes de l'Organisation sont présentés en dollars des États-Unis. Les opérations effectuées dans d'autres monnaies sont converties en dollars des États-Unis au moment de l'opération aux taux de change fixés par l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne ces monnaies, les états financiers – établis aux intervalles prescrits – font apparaître l'encaisse, les investissements, les contributions annoncées non versées et les sommes à recevoir et à payer dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, converties au taux de change fixé par l'Organisation des Nations Unies à la date d'établissement des états. À compter du 1^{er} janvier 2002, les comptes de l'Organisation seront présentés en euros (GC.8/Dec.16).

g) Contributions mises en recouvrement. En application des dispositions de l'article 5.6 du règlement financier, les versements faits par un État Membre sont d'abord portés à son compte au Fonds de roulement, l'excédent venant en déduction des contributions dues, dans l'ordre de leur mise en recouvrement.

h) Les contributions en nature reçues ou à recevoir et leur valeur ne sont pas prises en compte mais elles sont indiquées dans les notes afférentes aux états financiers.

i) Les fonds en dépôt sur des comptes bancaires porteurs d'intérêts, les certificats de dépôts, les dépôts à terme et les comptes à vue apparaissent, dans les états de l'actif et du passif, comme liquidités.

j) Charges comptabilisées d'avance:

i) Les charges comptabilisées d'avance sont des éléments de dépense qui ne peuvent être imputés sur l'exercice budgétaire en cours et le seront lors d'un exercice ultérieur;

ii) Aux seules fins de l'établissement du bilan, la partie de l'avance sur l'indemnité pour frais d'études censée correspondre à l'année scolaire terminée à la date d'établissement de l'état financier apparaît à la rubrique charges comptabilisées d'avance. Le montant intégral de l'avance est conservé dans les sommes à recevoir du personnel jusqu'à ce que les fonctionnaires concernés apportent la preuve qu'ils ont droit à l'indemnité pour frais d'études. Le compte budgétaire est alors imputé et l'avance recouvrée.

k) Capital fixe. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables ainsi que les améliorations locatives ne sont pas inclus dans l'actif de l'Organisation. Les acquisitions sont imputées sur le budget de l'année d'achat.

l) Les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir, lorsque l'intérêt de l'ONUDI l'exige, conformément à la règle de gestion financière 109.6, sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers du fonds concerné. En règle générale, ces engagements prévisionnels sont limités aux besoins administratifs de caractère continu et aux contrats ou obligations dont l'exécution exige un délai plus long que l'exercice en cours.

m) Le Fonds général ne comprend aucune provision au titre des primes de rapatriement ou des imprévus visés à l'annexe D du Règlement du personnel de l'ONUDI, des crédits étant ouverts à cet effet dans le budget. Toutefois, une provision calculée sur la base de 1 % de la rémunération de base nette est constituée afin de pouvoir verser les primes de rapatriement et les indemnités visées à l'annexe D aux personnels rémunérés par les programmes de coopération technique autres que le PNUD.

n) Les excédents/soldes inutilisés des crédits dus aux États Membres sont des fonds pouvant être portés à leur crédit qui proviennent de soldes inutilisés de crédits, d'économies réalisées lors du règlement d'engagements de dépenses au titre d'exercices antérieurs et de contributions versées par de nouveaux États Membres. En application des dispositions de l'article 4.2 b) modifié du règlement financier, le montant porté au crédit des États Membres est diminué des arriérés de contribution. Le solde du compte d'excédent vient en déduction des futures contributions mises en recouvrement, conformément à l'article 5.2 d) du règlement financier, à moins que la Conférence générale n'en décide autrement.

o) Autres recettes:

i) Les recettes nettes dégagées par les activités productrices de recettes sont inscrites sous la rubrique autres recettes;

ii) Les remboursements de dépenses imputées sur des exercices antérieurs sont portés au crédit des recettes accessoires;

iii) Les sommes acceptées pour lesquelles aucune affectation n'est spécifiée ont été incluses dans les recettes accessoires;

- iv) Les gains ou pertes de change proviennent d'opérations sur des monnaies autres que le dollar des États-Unis et de la réévaluation des éléments d'actif et de passif détenus en monnaies locales;
 - v) Le produit de la vente de biens excédentaires est porté au crédit du compte accessoires des fonds respectifs;
 - vi) Les recettes nettes provenant de la vente de publications figurent sous la rubrique autres recettes. Les recettes brutes et les frais connexes sont indiqués dans la note afférente au Fonds général.
- p) Comptes de coopération technique:
- i) Les crédits ouverts pour les programmes de coopération technique inscrits au budget ordinaire sont administrés conformément aux dispositions du règlement financier de l'ONUDI;
 - ii) Recettes au titre des allocations – PNUD. Le montant des recettes au titre des allocations provenant du PNUD et des fonds d'affectation spéciale du PNUD est le même que celui indiqué pour les dépenses totales conformément aux procédures du PNUD, qui exige que les allocations soient ajustées pour correspondre aux dépenses réelles;
 - iii) Recettes au titre des contributions – Fonds d'affectation spéciale et Fonds de développement industriel. Les contributions volontaires provenant des gouvernements ou d'autres donateurs sont comptabilisées lors de leur encaissement. L'utilisation de ces contributions est régie par des accords entre l'ONUDI et le gouvernement/donateur. Lors de l'extinction, de l'expiration ou de la révision d'un accord, tout excédent restant dans un fonds d'affectation spéciale ou autre est restitué au gouvernement/donateur ou utilisé conformément à la demande du gouvernement/donateur;
 - iv) Intérêts et recettes accessoires. Les intérêts et les recettes accessoires provenant du programme ordinaire de coopération technique sont portés au crédit du Fonds général. Les intérêts et les recettes accessoires provenant des activités du PNUD sont portés au crédit au compte fonds d'exploitation tenu au sein de cette organisation. Les intérêts et les recettes accessoires destinés aux fonds de coopération technique sont portés au crédit des projets concernés. Les intérêts provenant des activités du Fonds de développement industriel sont portés au crédit des sommes à payer jusqu'à ce que le donateur en ait disposé. Les intérêts à recevoir au titre de l'élément contributions générales du fonds sont portés au crédit de ce fonds;
 - v) Les critères de comptabilisation et de présentation des engagements non réglés de la période biennale en cours pour le programme ordinaire de coopération technique sont les mêmes que pour le budget ordinaire. Pour toutes les autres sources de financement de la coopération technique, les engagements peuvent être présentés comme des dépenses de l'année en cours sur la base des critères suivants:

Services du personnel

Coût des traitements et des dépenses connexes correspondant aux services rendus pendant l'année civile. Dans ce contexte, les services du personnel comprennent le personnel temporaire, les heures supplémentaires et les consultants au titre de contrats de louage de services. Toutefois, lorsque la rémunération du consultant prend la forme d'une somme forfaitaire et non d'une somme correspondant à une certaine période, le coût intégral de ce contrat peut être considéré comme un engagement de dépenses pour l'année en cours.

Fournitures et matériel

Coût intégral des contrats ou des commandes passés avant la fin de l'année, qu'ils aient été exécutés ou non, aussi longtemps que des crédits budgétaires sont disponibles pour l'exercice en cours.

Contrats de sous-traitance

Une obligation peut être prise en compte sur la base de l'échéancier inclus dans le contrat signé avec le sous-traitant. En l'absence d'échéancier, ce sont les dates estimées des paiements qui servent de référence.

Bourses d'études

Coût de la bourse entre la date de début des études et la date de leur achèvement ou bien le 31 décembre si elles ne sont pas terminées à cette date. Le boursier doit avoir été placé, c'est-à-dire que la bourse doit avoir été attribuée à une personne désignée, que le lieu, la nature et la durée des cours doivent être établis, et que le gouvernement bénéficiaire doit être informé.

Voyages

Le montant intégral des frais de voyage, y compris le coût du transport, les indemnités de subsistance et autres dépenses accessoires, peut être pris en compte si le voyage a commencé avant la fin de l'année civile.

Formation de groupe

Coût des activités organisées pendant l'année en cours. Lorsqu'une activité commence une année et se poursuit l'année suivante, le coût intégral de cette activité doit être imputé sur l'année en cours.

- vi) Les engagements non réglés pour l'exercice en cours au titre de toutes les activités de coopération technique autres que celles imputées sur le budget ordinaire restent valables pendant douze mois après la fin de l'année, et non de la période biennale, à laquelle ils se rapportent. Toutefois, conformément aux critères du PNUD pour l'établissement des rapports, les agents d'exécution peuvent maintenir les engagements non réglés au-delà de douze mois lorsqu'une obligation ferme de payer existe toujours. Dans les états financiers, ces obligations sont présentées comme des sommes à payer. Les économies réalisées lors de la liquidation d'obligations de l'exercice précédent sont portées au crédit de certains projets sous la forme d'une réduction des dépenses de l'exercice en cours, conformément aux critères d'établissement des rapports appliqués par le PNUD. Les critères du PNUD s'appliquent également au Fonds de développement industriel et aux fonds d'affectation spéciale;
- vii) On utilise, pour les projets du PNUD, un système d'établissement du coût moyen dans lequel les éléments des frais réels propres à chaque expert sont imputés sur des projets du PNUD au coût moyen, calculé en répartissant ces coûts sur tous les projets du PNUD pour lesquels des mois-experts ont été fournis pendant l'exercice en cours.

q) Fonds d'affectation spéciale. La circulaire UNIDO/DG/B.18/Rev.1 du Directeur général en date du 15 mai 1992 énonce des principes révisés de création et de gestion des fonds d'affectation spéciale applicables à compter du 26 mai 1992. Les fonds extrabudgétaires accordés à l'Organisation en remboursement de l'utilisation de ses installations ne sont pas couverts par les dispositions de cette circulaire.

- r) Compte spécial pour dépenses d'appui aux programmes:
 - i) Le remboursement des dépenses d'appui aux programmes est prévu pour les activités de coopération technique extrabudgétaires. Le montant de ce remboursement correspond à un pourcentage des ressources utilisées;
 - ii) Dans le cadre des nouveaux arrangements du PNUD applicables aux dépenses d'appui des organisations, les dépenses pour l'élaboration des politiques et des programmes (AEPP) et l'appui aux services techniques (AST) sont remboursées au coût unitaire standard par mois-travail, tandis que pour les services administratifs et opérationnels, le remboursement est calculé au taux de 10 % pour tous les services;

- iii) Dans les états financiers de l'Organisation, le compte spécial des dépenses d'appui aux programmes apparaît sous une rubrique distincte de celle des fonds interinstitutions, dont il tire ses recettes;
- iv) Les engagements non réglés eu égard au compte spécial de dépenses d'appui aux programmes sont traités de la même manière que dans le budget ordinaire.

s) Les versements à titre gracieux effectués conformément aux dispositions de la règle de gestion financière 109.13 sont indiqués dans les notes afférentes aux états financiers du fonds concerné, conformément à l'article 9.3 du règlement financier.

Note 2. Fonds général et fonds de roulement

a) Contributions mises en recouvrement

- i) La Conférence générale a approuvé, pour 2000-2001, un budget ordinaire de 132 909 600 dollars sur la base d'un taux de change de 12,90 schillings pour 1 dollar des États-Unis (GC.8/Dec.17), qui sera financé par les contributions des États Membres. Ce montant a été ramené à 116 954 300 dollars (une perte de 15 955 300 dollars) par application de la formule d'ajustement indiquée dans la décision GC.8/Dec.17 pour tenir compte du taux de change moyen réellement appliqué durant l'exercice biennal (1 dollar = 15,11385 schillings). Les ouvertures de crédit révisées pour 2000-2001 apparaissent dans l'état IV des états financiers;
- ii) Étant donné que les contributions en schillings autrichiens ont été converties en dollars des États-Unis au taux de change en vigueur au moment de leur versement et que les contributions en schillings autrichiens non versées au 31 décembre 2001 ont été réévaluées au taux en vigueur à cette date (1 dollar = 15,4528 schillings), la valeur des contributions mises en recouvrement a diminué de 14 758 985 dollars (une perte de 15 955 300 dollars comme indiqué à l'alinéa i) ci-dessus diminuée d'un gain de 1 196 315 dollars résultant de la fluctuation du taux de change durant l'exercice biennal lors du versement des contributions) pour représenter 118 150 615 dollars. À compter de l'exercice 2002-2003, l'ONUDI a adopté un système de calcul des contributions basé sur une seule monnaie, l'euro. De telles pertes comptables ne devraient donc plus se produire à l'avenir.

b) Activités productrices de recettes

Le produit brut de la vente de publications de l'ONUDI s'est établi à 229 466 dollars, dont la moitié (114 733 dollars) a été virée sur le fonds autorenouvelable pour la vente de publications (73 601 dollars). Le coût des activités de promotion des ventes et d'autres dépenses au cours de l'exercice 2000-2001 sont de 67 340 dollars, soit un excédent des recettes sur les dépenses de 47 393 dollars (114 733 dollars moins 67 340 dollars). Le solde net de ce fonds au 31 décembre 2001 est de 120 994 dollars (73 601 dollars + 47 393 dollars).

c) Ajustements pour fluctuations du taux de change

En raison de la fluctuation du taux de change entre le schilling autrichien et le dollar des États-Unis, une perte nette de 2172 038 dollars a été enregistrée sur les fonds détenus en schillings autrichiens au cours de l'exercice biennal.

d) Ajustements relatifs à la période biennale antérieure

Conformément à la décision IDB.7/Dec.7, les arriérés de contributions en schillings autrichiens pour 1998-1999 ont été réévalués au taux de change de 13,38 schillings pour 1 dollar, soit le taux de change moyen pour la période de trois ans comprenant l'exercice biennal 1998-1999 et la période de 12 mois consécutive se terminant le 31 décembre 2000.

Les ajustements d'un montant de 705 404 dollars relatifs à la période biennale antérieure se décomposent ainsi: une baisse de 384 682 dollars des contributions pour 1998-1999 versées en schillings

autrichiens; une diminution de 275 143 dollars de l'excédent de l'exercice 1994-1995 en raison de la réception tardive de frais supplémentaires de l'Organisation des Nations Unies pour le Bureau de liaison de l'ONUDI à New York concernant l'année 1994; une diminution de 445 610 dollars de l'excédent de l'exercice 1998-1999 en raison de la réception tardive de frais de l'Organisation des Nations Unies pour des sommes versées à l'assurance maladie après la cessation de service concernant cet exercice; et un accroissement net de 400 031 dollars de l'excédent pour l'exercice 1996-1997 en raison d'économies sur la provision pour l'assurance maladie après la cessation de service payable à l'Organisation des Nations Unies (694 068 dollars) et de paiements effectués à d'anciens membres du personnel tels que fixés par le tribunal (294 037 dollars).

e) Économies réalisées sur les engagements de dépense de la période biennale antérieure ou par l'annulation de ces engagements

On trouvera ci-après une analyse des économies exprimées en millions de dollars des États-Unis, réalisées sur le règlement des engagements de 1998-1999, ainsi que l'état des crédits ouverts pour cette période au 31 décembre 2000:

Grand Programme	Millions de dollars		
	Solde des crédits ouverts au 31 décembre 1999	Économies réalisées sur le règlement d'engagements en 2000	Solde des crédits ouverts au 31 décembre 2000
Organes directeurs	0,4	0,1	0,5
Gestion générale	0,1	0,3	0,4
Renforcement des capacités industrielles	4,5	0,8	5,3
Développement industriel durable et plus propre	3,0	0,1	3,1
Programme régional	2,0	(0,1)	1,9
Coopération technique	(0,3)	1,0	0,7
Administration	<u>7,7</u>	<u>2,4</u>	<u>10,1</u>
Total A	17,4	4,6	22,0
	(Excédent) déficit par rapport aux prévisions approuvées	(Excédent) déficit produits à recevoir	(Excédent) déficit par rapport aux prévisions approuvées
Programme régional	0,4		0,4
Administration	6,4	1,3	7,7
Recettes accessoires	<u>(0,3)</u>		<u>(0,3)</u>
Total B	6,5	1,3	7,8
Total A - B	10,9	3,3	14,2

f) Sommes à recevoir – autres

Les sommes à recevoir – autres comprennent la somme réclamée par l'Organisation au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour l'impôt américain sur le revenu remboursé en 1996 et 1997 aux fonctionnaires de l'ONUDI au titre de l'accord sur le remboursement des impôts versés. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a fait savoir à l'Organisation que les fonds affectés au remboursement des impôts à l'ONUDI étaient actuellement épuisés, mais que le Gouvernement avait l'intention de régler les créances en cours dans la mesure où des fonds deviendraient disponibles. Aucun versement n'a été reçu en 2000-2001.

La question de la réclamation faite par l'Organisation auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique au titre de l'accord de participation aux coûts pour les indemnités au personnel du service des bâtiments licencié lors des réductions d'effectifs de 1995 n'est pas réglée. Une provision pour non-recouvrement éventuel de cette somme a été incluse dans les sommes à payer.

g) Contributions versées par anticipation

Des États Membres ont versé des contributions d'un montant variable, totalisant 100 000 dollars, qui sera déduit des contributions pour 2002.

h) Emprunts

Lorsque l'ONUDI s'est transformée en institution spécialisée, un prêt sans intérêt de 16 millions de dollars lui a été accordé par l'Organisation des Nations Unies. Ce prêt est remboursable à raison de 1 million de dollars par an à compter de 1990. Le montant total dû au 31 décembre 2001 s'élève à 4 millions de dollars.

i) Sommes à payer – autres

Les intérêts à percevoir en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget pour l'exercice 2000-2001 sont estimés à 763 220 dollars. Conformément à la décision GC.8/Dec.10, ce montant est ajouté au compte créditeur (97 385 dollars) créé à cette fin en 1999.

j) Programme de dépenses nécessaires – Section des bâtiments

Pour l'exercice biennal 2000-2001, les dépenses totales sont estimées à 5,6 millions de dollars. Ces dépenses doivent être réparties entre toutes les organisations sises à Vienne. La part de l'ONUDI s'élève à 1,2 million de dollars environ. Au cours de l'exercice, 3,2 millions de dollars ont été dépensés, dont 2,6 millions de dollars sont à récupérer des autres organisations. Les avances nettes de 200 000 dollars reçues de ces organisations sont conservées dans des comptes créditeurs jusqu'à ce qu'elles soient compensées par des factures futures.

k) Fonds de roulement

- i) Le montant du Fonds a été fixé par la Conférence générale à 9 millions de dollars (GC.2/Dec.27). Ramené à 6 750 000 dollars (GC.6/Dec.16) pour l'exercice biennal 1996-1997, il a de nouveau été réduit à hauteur de 6 610 000 dollars pour l'exercice biennal 1998-1999 (GC.7/Dec.12) et il est maintenu à ce niveau pour l'exercice biennal 2002-2001 (GC8/Dec.14).
- ii) L'excédent du solde du Fonds – 28 820 dollars – par rapport à son niveau autorisé, qui représente les contributions versées par les nouveaux États Membres en 2000-2001, a été déduit des contributions futures.

l) Excédent dû aux États Membres

Le tableau suivant présente, exprimés en millions de dollars des États-Unis, les excédents dus aux États Membres après application de la provision pour retards dans le recouvrement des contributions. Cette provision comprend les arriérés de contributions à recevoir des États Membres et des nouveaux États Membres à la date de l'arrêté des comptes.

Conformément à la décision GC.9/Dec.10, les excédents dus aux États membres pour les exercices 1992-1993, 1996-1997 et 1998-1999 (5 519 355 dollars) ainsi que les recettes provenant des nouveaux États Membres (316 684 dollars) ont été gardés en réserve en attendant que les États membres aient spécifié les fins auxquelles ils entendent que leur part soit utilisée. Le montant de 5 836 039 dollars est inclus et comptabilisé dans les sommes à payer – autres (État II).

Millions de dollars								
	Excédents	Excédents utilisés	Excédents déduits des contributions	Ajustements au titre de la période biennale antérieure	Excédents à répartir	Provisions pour retard dans le recouvrement des contributions	Excédents dus aux États Membres	Remarques
2000-2001	5,5						5,5	Provisoire
1998-1999	13,1			0,5	4,2	8,3	0,1	
1996-1997 (GC.8/Res.4)	41,7	3,6	1,2	(0,4)	1,2	35,9	0,2	
1994-1995 (GC.7/Dec.17)	31,5	13,9		0,3		43,2	(25,9)	
1992-1993 (GC.6/Dec.15) (GC.8/Dec.10) (GC.8/Res.4)	14,7	10,3	2,2		0,1	2,0	0,1	
1990-1991	8,7					1,1	7,6	Maintenu – GC.5/Dec.14
1988-1989	6,5					0,2	6,3	Maintenu – GC.4/Dec.14
1986-1987 (GC.4/Dec.15)	4,3	4,3						
	126,0	32,1	3,4	0,4	5,5	90,7	(6,1)	
Contributions versées par les nouveaux États Membres	1,7		1,0		0,3	0,2	0,2	
Total	127,7	32,1	4,4	0,4	5,8	90,9	(5,9)	

m) Réserve pour indemnités lors de la cessation de service

En application de la décision GC.6/Dec.15 (par. e)), le montant de 9 546 732 dollars, correspondant au solde des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1992-1993, qui a été effectivement reçu par l'Organisation, a été viré en 1995 à une réserve pour indemnités lors de la cessation de service. Cette réserve a été ramenée à 991 717 dollars du fait des paiements effectués au cours de la période 1995-2001 pour un total de 8 555 015 dollars (371 210 dollars en 2000-2001). Conformément à la décision GC.7/Dec.17, le montant de 13,9 millions de dollars a été transféré du solde inutilisé des crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 1994-1995 pour approvisionner la réserve pour indemnités lors de la cessation de service afin de couvrir les dépenses liées à la réduction des effectifs découlant du programme et des budgets pour l'exercice biennal 1998-1999. Cette réserve a été ramenée à 3 908 824 dollars du fait des paiements effectués au cours de la période 1998-2001 pour 9 991 176 dollars au total (économie de 19 291 dollars en 2000-2001 résultant de l'annulation d'un engagement).

n) Contrats à long terme

Les contrats à long terme octroyés pour l'exploitation du CIV ne sont pas considérés comme des engagements prévisionnels, car ils peuvent être résiliés à tout moment sans pénalité.

o) Équipements durables

Le tableau suivant présente les équipements durables, au prix coûtant exprimé en millions de dollars des États-Unis, tels qu'ils apparaissent dans les inventaires cumulés de l'ONUDI au 31 décembre 2001. Conformément aux principes comptables appliqués par l'ONUDI, les équipements durables ne sont pas inclus dans le capital fixe de l'Organisation, mais sont imputés, lors de leur acquisition, sur les crédits ouverts. La valeur minimale en dollars de chaque équipement durable est de 1 500 dollars.

Solde au 1 ^{er} janvier 2000	12,3
À déduire: ajustement	0,1
À ajouter: acquisitions en 2000-2001	1,5
À déduire: liquidations en 2000-2001	1,3
Solde au 31 décembre 2001	12,4

p) Réserve pour versement des primes de fin de service au personnel

En application de la décision prise en 1989 par le Groupe de vérificateurs externes des comptes à Manille, l'ONUDI a calculé les montants nécessaires pour couvrir les coûts estimatifs du paiement des primes de fin de service au 31 décembre 2001.

Conformément aux normes comptables du système des Nations Unies, les réserves pour versement des primes de fin de service comprennent l'indemnité de fin de service, la prime de rapatriement et le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés. Les montants ont été évalués sur la base du coût moyen des primes de fin de service versées au personnel pour l'exercice biennal 1996-1997. Ils sont estimés à:

Budget ordinaire	12,4 millions de dollars
Budget opérationnel	3,6 millions de dollars

Les prestations dues postérieurement au départ à la retraite en sont exclues.

Il est à noter qu'aucun crédit budgétaire n'a été ouvert, si ce n'est dans le budget opérationnel présenté dans l'état II et la note 3 c) (réserve opérationnelle), où il existe une réserve de 4,3 millions de dollars qui a été ramenée à 3 millions de dollars du fait de soldes négatifs.

q) Réserve au titre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Aux termes de l'article 26 a) des statuts et règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, si l'on constate, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse risquent d'être insuffisants pour faire face aux obligations découlant des présents statuts, chaque organisation affiliée à la Caisse verse la somme nécessaire pour combler le déficit. Le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies doit déterminer la responsabilité potentielle de chaque organisation membre. Dans le rapport de la vingt-cinquième évaluation actuarielle de la Caisse, l'Actuaire-conseil a déterminé si les avoirs de la Caisse étaient suffisants. Il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 1999, d'effectuer des versements en vertu de l'article 26 des statuts de la Caisse pour combler un déficit. L'évaluation actuarielle sera actualisée en 2002.

r) Assurance maladie après la cessation de service

Les fonctionnaires (leur conjoint, leurs enfants à charge ou survivants) qui prennent leur retraite à 55 ans ou plus, comme prévu dans les statuts de la Caisse des pensions, peuvent bénéficier d'une assurance maladie après la cessation de service s'ils ont été affiliés pendant au moins dix ans à un régime contributif d'assurance maladie du système commun. C'est aussi le cas pour les fonctionnaires qui reçoivent une indemnisation en cas d'invalidité en vertu de l'appendice D du Règlement du personnel. Les coûts de l'affiliation à ce régime sont supportés de façon conjointe par l'ONUDI et les participants.

Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les contributions de l'Organisation à ce régime se sont élevées à 2 544 492 dollars. Le montant de 1 million de dollars dû à l'Organisation des Nations Unies pour d'anciens fonctionnaires de l'ONUDI affiliés au régime d'assurance de l'ONU entre 1986 et 1994 a été ramené à 305 932 dollars, soit une économie de 694 068 dollars, un accord ayant été conclu avec l'Organisation des Nations Unies excluant tout paiement à l'avenir. Cette économie est donc comptabilisée comme un ajustement relatif à la période biennale antérieure (note 2 d)). Conformément à la conclusion 2000/2 du Comité des programmes et des budgets, une étude actuarielle a été menée pour déterminer les incidences financières de l'assurance maladie après la cessation de service; elle montre que le niveau actuel des obligations non provisionnées est de 39,4 millions de dollars.

s) Contributions en nature

Des contributions en nature ont été reçues d'États Membres pour l'appui aux bureaux extérieurs de l'ONUDI (valeur estimée à 815 852 dollars) et pour les voyages du personnel (valeur estimée à 82 800 dollars).

t) Fonds commun pour réparations importantes et remplacements

Le 1^{er} janvier 1981 est entré en vigueur un accord entre la République d'Autriche, l'Organisation des Nations Unies et l'AIEA en vue de créer un fonds commun destiné à financer les réparations importantes et le remplacement de bâtiments, d'équipements et d'installations techniques appartenant à la République d'Autriche et faisant partie des locaux de l'Organisation des Nations Unies et de l'AIEA au Centre international de Vienne (CIV). Cet accord s'applique également à l'ONUDI depuis qu'elle est devenue une institution spécialisée en 1986. Le Fonds est administré par l'ONUDI, par l'intermédiaire d'un comité mixte. Les comptes annuels sont établis par l'ONUDI et vérifiés par son groupe du contrôle interne. La responsabilité de chacune des trois organisations sises au CIV, qui était limitée à 150 000 dollars par an, soit 25 000 dollars de contribution annuelle et jusqu'à 125 000 dollars de remboursement des dépenses approuvées engagées pendant l'année antérieure, a été portée à 325 000 dollars à compter du 1^{er} janvier 1996. La République d'Autriche, quant à elle, est tenue de régler le solde dépassant la limite cumulée de 900 000 dollars fixée pour les trois institutions. En 1999 a été conclu un accord entre les organisations sises à Vienne et l'OTICE sur le partage à part égale entre les quatre institutions de la contribution annuelle ainsi que des dépenses annuelles, c'est-à-dire 18 750 dollars pour la première et jusqu'à 225 000 dollars pour le remboursement des dépenses approuvées engagées pendant l'année antérieure.

En 2002 a été conclu un accord entre les organisations sises à Vienne et la République d'Autriche rendant inapplicable le remboursement des décaissements effectués durant l'année 2001 – soit 988 626 dollars. Cet accord ne prévoit que des contributions annuelles au fonds, ainsi réparties: République d'Autriche (1 235 300 euros) et organisations sises à Vienne (1 235 300 euros). Cela entraîne une légère augmentation des contributions annuelles de l'ONUDI. De plus, les réparations importantes et remplacements imprévus, qui ne sont pas compris dans le plan d'investissement convenu, devront être partagés entre toutes les parties. Auparavant, ces dépenses étaient intégralement supportées par le Gouvernement autrichien.

Au 31 décembre 2001, le solde du Fonds s'élevait à 1 899 607 dollars.

u) Apurement

Lors du rapprochement des deux systèmes, trois petites écritures d'un montant net de 1 072 dollars ont été identifiées sans pouvoir être comptabilisées dans les états financiers de l'exercice biennal. Ces ajustements auraient porté l'excédent (déficit) des recettes sur les dépenses de 5 444,5 dollars à 5 445,5 dollars. Toutes les autres écritures ont été rapprochées et aucune autre mise en concordance n'est nécessaire.

Note 3. Autres fonds du Siège

a) Les fonds inscrits sous cette rubrique comprennent le Compte spécial de dépenses d'appui aux programmes et le Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité (COMFAR).

b) Excédent net des recettes sur les dépenses

Le tableau suivant indique, en dollars, les recettes et les dépenses de ces fonds au cours de l'exercice 2000-2001.

	Dollars		
	Compte spécial de dépenses d'appui aux programmes	Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité	Total
Recettes (y compris économies sur l'annulation d'engagements de la période biennale antérieure)	18 651 992	733 381	19 385 373
Dépenses (y compris perte de change)	<u>17 289 535</u>	<u>644 957</u>	<u>17 934 492</u>
Excédent net des recettes sur les dépenses	<u>1 362 457</u>	<u>88 424</u>	<u>1 450 881</u>

c) Réserve opérationnelle

Conformément à la conclusion 1989/4 du Comité des programmes et des budgets, une réserve opérationnelle de 5504 190 dollars a été constituée au titre du compte spécial de dépenses d'appui aux programmes. Conformément à la décision IDB.14/Dec.12 du Conseil, cette réserve a été ramenée à 4 300 000 dollars. Le montant net de la réserve – 1 616 453 dollars – reporté de 1999 a été porté à 2 978 910 dollars du fait du solde positif de 1 362 457 dollars pour 2000-2001.

d) Contributions en nature

Des contributions en nature ont été reçues des États Membres pour l'appui aux bureaux extérieurs de l'ONUDI (valeur estimée à 286 828 dollars) et pour les voyages du personnel (valeur estimée à 2 800 dollars).

e) Engagements prévisionnels

Aucun engagement, représentant des obligations légales pour lesquelles des décaissements seront effectués lors d'exercices biennaux ultérieurs, n'a été pris avant le 31 décembre 2001 au titre du COMFAR.

f) Engagements non réglés

Les engagements non réglés sont minorés de 15 158 dollars pour le COMFAR au 31 décembre 2001 en raison d'un suramortissement des engagements. Un ajustement sera opéré en 2002.

Note 4. Coopération technique

a) Les activités de coopération technique présentées sous cette rubrique comprennent les activités exécutées par l'ONUDI au moyen de fonds provenant du Fonds de développement industriel, de fonds d'affectation spéciale et d'accords interinstitutions conclus avec le PNUD et d'autres organisations, ainsi que du compte spécial auquel sont virés les fonds provenant des soldes inutilisés des crédits ouverts aux fins du financement de la mise en œuvre de programmes intégrés (GC.8/Res.4). Ces activités sont régies par divers accords signés par les deux parties, à savoir le(s) donateur(s) et l'ONUDI.

b) Utilisation du Fonds de développement industriel

En décembre 2001, des fonds provenant de l'élément contributions générales du Fonds de développement industriel (FDI), d'un montant de 245 667 dollars, ont servi à financer un surcroît de dépenses dans le cadre du Programme ordinaire de coopération technique et les projets exécutés à partir du solde inutilisé des crédits. Cette situation s'expliquait par une surprogrammation visant à assurer l'exécution intégrale des programmes approuvés, ainsi que la réévaluation des comptes requise dans le cadre du système de mise en recouvrement des contributions fondé sur deux monnaies. Avec l'institution d'un compte spécifique pour le programme ordinaire de coopération technique et l'entrée en vigueur de l'euro le 1^{er} janvier 2002, une telle situation ne devrait plus se reproduire. Les économies attendues de l'annulation d'engagements devraient permettre de compenser les fonds provisoirement prélevés sur l'élément contributions générales du FDI.

c) Virements aux réserves

Ces virements représentent la commission prélevée sur les projets au titre de la provision pour versements d'indemnités mentionnée à la note 1 m).

d) Encaisse et dépôts à terme

Sur le solde de trésorerie de 154 802 900 dollars, l'équivalent de 1 463 031 dollars est détenu dans des monnaies classées non convertibles et se répartit comme suit:

Fonds d'affectation spéciale	205 180
Fonds de développement industriel	<u>1 257 851</u>
Montant total en monnaies non convertibles	<u>1 463 031</u>

e) Réserves opérationnelles

Dans sa décision IDB.2/Dec.7, le Conseil du développement industriel a autorisé le gel de la réserve opérationnelle du Fonds de développement industriel à 550 000 dollars.

f) Engagements prévisionnels

Des engagements prévisionnels, représentant des obligations légales pour lesquelles des décaissements seront effectués lors d'exercices biennaux ultérieurs, ont été pris avant le 31 décembre 2001 (exprimés en millions de dollars):

Fonds pour l'environnement mondial	0,8
Compte spécial pour les programmes intégrés	0,2
Fonds de développement industriel	11,7
Fonds d'affectation spéciale	2,1
Accords interinstitutions	<u>3,4</u>
Total des engagements prévisionnels	<u>18,2</u>

g) Versements à titre gracieux

Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2000-2001.

h) Contributions en nature

Des contributions en nature ont été reçues d'États Membres pour l'appui aux projets de l'ONUDI (valeur estimée à 49 200 dollars) et aux voyages dans le cadre de projets (valeur estimée à 232 100 dollars).

i) Engagements non réglés

Les engagements non réglés pour la coopération technique sont minorés de 324 537 dollars au 31 décembre 2001, en raison d'un suramortissement d'engagements pour lequel il sera procédé aux ajustements nécessaires en 2002. Ceux-ci concernent:

Arrangements interorganisations	5 100
Fonds de contributions volontaires	226 513
Fonds de développement industriel	<u>92 924</u>
Total des engagements non réglés	<u>324 537</u>

j) Bordereaux interservices (BIS) hors Siège

L'accroissement des engagements non réglés est dû à un arriéré de 9 192 315 dollars de bordereaux interservices hors Siège non réglés au 31 décembre 2001. Cet arriéré est imputable au fonctionnement parallèle des deux systèmes financiers; des mesures ont été prises pour apurer cet arriéré.

Note 5. Activités commerciales auto-amortissables (annexe I)

Services de restauration du CIV

Les montants des primes et indemnités réclamées par le prestataire précédent pour résiliation de contrat font actuellement l'objet d'un arbitrage. La somme réclamée, de 739 810 euros (658 780 dollars), est couverte par le solde inutilisé. Il se peut toutefois qu'il faille trouver un financement relatif à l'arbitrage, qui pourrait s'élever à 200 000 dollars.

Les équipements durables utilisés par les services de restauration du CIV ont été achetés par l'ONUDI. D'après les comptes d'inventaire cumulés, leur valeur s'élève à 1 629 942 dollars. De nouveaux équipements durables ont été achetés en 2000-2001 pour un montant de 17 939 dollars. Conformément aux accords régissant l'exploitation du CIV, 78,98 % de la valeur des équipements acquis ont été récupérés auprès d'autres organisations. Les équipements sont maintenant utilisés par le nouveau prestataire.

Une perte sur stocks de 468 865 schillings autrichiens (30 342 dollars) au titre de fournitures consommables a été enregistrée en 2001. Il sera procédé à l'enregistrement nécessaire en 2002.

Notes afférentes aux états financiers – Annexe I

ACTIVITÉS COMMERCIALES AUTO-AMORTISSABLES
(en dollars)

Tableau 1. Services de restauration du CIV – WIWAG

État des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2000-2001

Recettes	
Chiffre d'affaires brut	7 404 942
Moins: Coût des marchandises vendues	2 597 383
Chiffre d'affaires net	4 807 559
Recettes diverses	183 365
Total, recettes	4 990 924
Dépenses	
Personnel	3 987 577
Divers	605 056
Total, dépenses	4 592 633
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	398 291

État de l'actif et du passif au 31 décembre 2001

Actif	
Encaisse	311 107
Sommes à recevoir	412 136
Stocks	47 542
Total, actif	770 785
Passif et réserves	
Sommes à payer	440 073
Provision pour remplacement de fournitures consommables	10 434
Total, passif	450 507
Solde inutilisé	
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2000	0
Ajouter: Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	398 291
Déduire: Crédit prestataire	78 013
Solde disponible au 31 décembre 2001	320 278
Total, passif et solde inutilisé	770 785

Tableau 2. Services de restauration du CIV – Eurest

État des recettes et des dépenses pour l'exercice biennal 2000-2001

Recettes	
Chiffre d'affaires brut	0
Moins: Coût des marchandises vendues	0
Chiffres d'affaires net	0
Recettes diverses	31 612
Total, recettes	31 612
Dépenses	
Personnel	0
Divers	175 523
Total, dépenses	175 523
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(143 911)
État de l'actif et du passif au 31 décembre 2001	
Actif	
Encaisse	333 541
Sommes à recevoir	4 543
Intérêts à recevoir	3 052
Avances	349 451
Total, actif	690 587
Passif	
Sommes à payer	28 810
Total, passif	28 810
Solde inutilisé	
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2000	805 688
Ajouter: Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(143 911)
Solde disponible au 31 décembre 2001	661 777
Total, passif et solde inutilisé	690 587

Notes afférentes aux états financiers – Annexe II

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE EXÉCUTÉES PAR L'ONU/DI

Tableau 1. État récapitulatif des recettes et des dépenses et variations des réserves et des soldes inutilisés pour l'exercice biennal 2000-2001
(en milliers de dollars)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter-organisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total partiel Fonds extra-budgetaires	Total
RECETTES								
Contributions mises en recouvrement								
Contributions volontaires		101 003,2	6 512,3	26 086,3		4 405,3	138 007,1	138 007,1
Autres recettes								
Fonds reçus dans le cadre d'arrangements interorganisations					21 813,5		21 813,5	21 813,5
Montants alloués par d'autres fonds	7 009,9							7 009,9
Intérêts créditeurs		340,8	10,4	3 232,5			3 583,7	3 583,7
Ajustements sur opérations de change		(664,5)		(991,4)			(1 655,9)	(1 655,9)
Recettes diverses		(29,1)		(14,6)			(43,7)	(43,7)
TOTAL, RECETTES	7 009,9	100 650,4	6 522,7	28 312,8	21 813,5	4 405,3	161 704,7	168 714,6
DÉPENSES								
Traitement et dépenses communes de personnel	3 441,9	29 058,9	9,0	15 452,6	8 636,9	2 693,0	55 850,4	59 292,3
Services contractuels	821,6	43 183,1	214,0	4 187,5	2 291,3	284,4	50 160,3	50 981,9
Dépenses de fonctionnement	424,1	2 673,4		1 180,8	1 371,7	197,1	5 423,0	5 847,1
Achats	866,3	18 328,2		2 916,6	5 289,8	622,0	27 156,6	28 022,9
Bourses	1 456,0	4 636,0		2 905,8	1 612,5	340,5	9 494,8	10 950,8
Dépenses d'appui au programme		11 751,9		2 449,2	2 627,1	268,9	17 097,1	17 097,1
TOTAL, DÉPENSES	7 009,9	109 631,5	223,0	29 092,5	21 829,3	4 405,9	165 182,2	172 192,1
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES SUR LES DÉPENSES								
Ajustements exercices biennaux antérieurs		(8 981,1)	6 299,7	(779,7)	(15,8)	(0,6)	(3 477,5)	(3 477,5)
Provisions pour retard dans le recouvrement des contributions								
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES								
Annulation d'engagements d'exercices antérieurs ou économies réalisées lors de leur règlement		(8 981,1)	6 299,7	(779,7)	(15,8)	(0,6)	(3 477,5)	(3 477,5)
Virements aux réserves		145,9		83,9			229,8	229,8
Virements des réserves								
Virements d'autres fonds/à d'autres fonds								
Montants à porter au crédit des États Membres								
Autres ajustements des réserves et des soldes inutilisés								
Réserves et soldes inutilisés, début de l'exercice biennal		82 732,7		31 621,1	15,8		114 369,6	114 369,6
RÉSERVES ET SOLDÉS INUTILISÉS, FIN DE L'EXERCICE BIENNAL		73 897,5	6 299,7	30 925,3	0,0	(0,6)	111 121,9	111 121,9

**Tableau 2. État récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves
et des soldes inutilisés au 31 décembre 2001**
(en milliers de dollars)

	Programme ordinaire	Fonds de développement industriel	FEM	Fonds d'affectation spéciale	Arrangements inter- organisations	Compte spécial pour les programmes intégrés	Total 2001
ACTIF							
Dépôt à vue et à terme		109 841,9	6 369,0	35 918,6	2 673,4		154 802,9
Investissements							
Sommes à recevoir							
Contributions mises en recouvrement à recevoir des États Membres							
Contributions volontaires à recevoir							
Autres contributions à recevoir					4 073,5		4 073,5
Moins provisions pour retard dans le recouvrement des contributions							
Soldes interfonds			1,6		5 014,6	884,5	5 900,7
Autres contributions à recevoir		3 110,7	7,0	2 376,7	379,2		5 873,6
Autres éléments d'actif		0,5			9 933,2		9 933,7
TOTAL, ACTIF	-	112 953,1	6 377,6	38 295,3	22 073,9	884,5	180 584,4
PASSIF							
Paiements ou contributions versés par anticipation					4 277,5		4 277,5
Engagements non réglés		22 176,9	77,9	5 071,2	4 209,8	885,1	32 420,9
Sommes à payer							
Sommes interfonds		185,4		181,5	3 626,1		3 993,0
Autres		16 693,3		2 117,3	9 960,5		28 771,1
Autres fonds et comptes spéciaux							
Autres éléments du passif							
TOTAL, PASSIF	-	39 055,6	77,9	7 370,0	22 073,9	885,1	69 462,5
RÉSERVES ET SOLDES INUTILISÉS							
Réserves d'exploitation		550,0					550,0
Autres réserves		1 191,7		1 059,5			2 251,2
Soldes relatifs à des projets financés par des donateurs		70 025,8	6 299,7	29 865,8			106 191,3
Fonds de roulement							
Excédent (déficit)		2 130,0				(0,6)	2 129,4
TOTAL, RÉSERVES ET FONDS INUTILISÉS	-	73 897,5	6 299,7	30 925,3	0,0	(0,6)	111 121,9
TOTAL, PASSIF, RÉSERVES ET FONDS INUTILISÉS		112 953,1	6 377,6	38 295,3	22 073,9	884,5	180 584,4

Tableau 3. État récapitulatif des transactions sur les comptes subsidiaires du Fonds de développement industriel pour l'exercice biennal 2000-2001 au 31 décembre 2001
(en dollars)

	Solde du Fonds au 1/1/2000	Rentrées en 2000-2001	Dépenses en 2000-2001	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus en 2000-2001 ^a	Solde du Fonds au 31/12/2001
Contributions générales en monnaies convertibles	2 486 357	851 650	1 548 820	340 823	2 130 010
Agence de coopération culturelle et technique	89 123	191 778	237 694	1 085	44 292
Agence wallonne à l'exportation	146 594	399 345	322 290	30	223 679
Allemagne ^b	1 793 339	-5 498	1 269 562	(369)	517 910
Arabie saoudite	601 560	757 829	14 521	2 338	1 347 206
Australie	2 654	2 371	13 185	11 083	2 923
Autriche	3 216 191	2 821 483	2 966 212	305	3 071 767
Autriche – Programme intégré	0	1 851 232	807 793	38	1 043 477
Bahreïn	184 331	705 539	807 431	9	82 448
Belgique	1 027 288	1 031 599	774 992	(459 418) ^c	824 477
Bésil	29 696	0	0	0	29 696
Bésil – État de Pernambuco	0	130 900	12 665	0	118 235
Chine	567 164	1 332 761	766 655	48	1 133 318
Convention internationale sur la lutte contre la désertification	0	(10)	0	5	(5)
Corporación Andina de Fomento	0	1 424	0	(1 424)	0
Costa Rica	(28 879)	27 850	(369)	0	(660)
Côte d'Ivoire	(109 207)	0	0	0	(109 207)
Danemark	2 756 126	4 068 091	2 106 448	87	4 717 856
Égypte	(101 718)	0	0	0	(101 718)
Espagne	0	1 088 337	105 537	0	982 800
Finlande	226 403	26 726	80 939	0	172 190
Fondation Rockefeller	0	47 461	47 795	(1)	(335)
Fonds commun pour les produits de base	(731 004)	1 361 236	1 081 137	30	(450 875)
France (Ministère de l'agriculture)	1 107 217	144 451	405 676	51	846 043
France (Ministère des affaires étrangères)	498 625	1 161 350	1 308 778	35 547	386 744
Grèce	666 250	676 907	767 251	(2 885)	573 021
Guatemala	443 724	532 243	415 857	15	560 125
Honduras	0	39 682	0	0	39 682
Hongrie	523 581	436 675	331 063	(5 615)	623 578
Inde	1 679 020	1 196 955	930 753	81	1 945 303
Indéterminé	(1 152)	0	133 595	0	(134 747) ^d
Inverni della Beffa (Italie)	21	(21)	0	0	0
Iran (République islamique d')	(2 337)	2 337	0	0	0
Irlande	92 369	123 209	144 198	(569)	70 811
Italie	9 650 699	6 077 304	6 739 961	6 920	8 994 962
Japanese Standards Association	(45)	(1 714)	(1 759)	0	0
Japon	3 093 923	5 140 075	5 246 406	(19 955)	2 967 637
Koweït	0	156 258	27 049	0	129 209
Kuwait Institute	(279)	0	0	0	(279)
Luxembourg	0	151 223	148 171	4	3 056
Norvège	139 262	11 496	(4 339)	952	156 049
Norvège – Programme intégré	0	671 533	193 613	(9)	477 911
Nouvelle-Zélande	19 156	13 501	0	0	32 657
Pays-Bas	3 539 988	1 374 011	3 087 561	(1 025)	1 825 413
Pologne	55 330	673 654	587 296	5 091	146 779
Portugal (Coopération multilatérale)	561 719	124 440	0	0	686 159
Portugal (Institut de coopération portugaise)	126 709	90 708	0	0	217 417
Protocole de Montréal	42 208 455	54 917 178	66 140 986	(112 932)	30 871 715
République de Corée	851 517	328 901	165 193	(107)	1 015 118
Rép. populaire démocratique de Corée	16 931	17 388	0	0	34 319
République tchèque (Ministère des affaires étrangères)	84 040	138 848	43 581	7	179 314
République tchèque (Ministère du commerce et de l'industrie)	6	14	(8)	0	28
Royaume-Uni – Programme intégré	0	3 066 071	1 601 658	(138)	1 464 275
SG des eaux minérales de Vittel	(1 450)	1 450	0	0	0
Slovaquie	169 202	161 308	206 223	(3 154)	121 133
Suisse	1 891 268	6 274 764	7 172 163	573	994 442

Tableau 3. (suite)

	Solde du Fonds au 1/1/2000	Rentrées en 2000-2001	Dépenses en 2000-2001	Recettes diverses, y compris l'ensemble des intérêts obtenus en 2000-2001^a	Solde du Fonds au 31/12/2001
Thaïlande	56 506	5 800	54 590	13	7 729
Turquie	0	37 813	0	0	37 813
Venezuela	62	(1)	0	0	61
Total, contributions en monnaies convertibles	77 139 978	99 586 265	107 260 003	(543 288)	68 922 952
Bulgarie	(7 014)	7 145	0	(131)	0
Chine	138,806	(24 669)	9 598	(32)	104 507
Conseil d'information, de prévision et d'évaluation des technologies, New Delhi	388	0	0	0	388
Cuba	307 148	42 000	0	0	349 148
Égypte	(45 546)	0	0	0	(45 546)
Egyptian Iron and Steel Co.	31 942	0	0	0	31 942
Fédération de Russie	(77)	0	0	(2 536)	(2 613)
Hongrie	169 296	(166 067)	(6 382)	(9 611)	0
Inde	582 896	220 343	216 802	(93 781)	492 656
Indéterminé	298	(3)	0	0	295
Iran (République islamique d')	1 049	(1 010)	0	(39)	0
Pologne	276 747	228 424	447 036	(13 421)	44 714
République tchèque (Ministère des affaires étrangères)	15 426	(12 881)	(2 382)	(8 520)	(3 593)
Roumanie	492	76	0	(385)	183
Slovaquie	128 848	179 306	157 985	(20 170)	129 999
Turquie	(90 147)	91 379	0	(479)	753
Total, en monnaies non convertibles	1 510 552	564 043	822 657	(149 105)	1 102 833
Total général	81 136 887	101 001 958	109 631 480	(351 570)	72 155 795

^a Les sommes figurant dans cette colonne indiquent les recettes provenant des intérêts (ensemble UC seulement), recettes/frais afférents à des projets terminés, frais bancaires, gains/pertes de change sur des opérations générales et sur la réévaluation de soldes bancaires.

^b Comprend les soldes de l'ex-République démocratique allemande.

^c Le chiffre négatif indiqué pour la Belgique correspond au virement de recettes provenant de gains sur la réévaluation de solde bancaire sur le compte de contributions de la Belgique pour le projet US/RAF/97/056.

^d Montant à ajuster en 2002 à l'égard des donateurs respectifs.

Tableau 4. État récapitulatif des activités de coopération technique financées par des fonds d'affectation spéciale pour l'exercice biennal 2000-2001 au 31 décembre 2001
(en dollars)

	Solde au 1/1/00	Contributions reçues, intérêts et recettes accessoires 2000-2001	Dépenses 2000-2001	Solde inutilisé au 31/12/2001
<u>Projets financés par les gouvernements</u>				
Algérie	5 272	100 883		106 155
Arabie saoudite	185 443	33 929	27 770	191 602
Argentine	2 590 496	(1 143 119)	964 738	482 639
Bélarus	23 644	2 560		26 204
Bolivie	11 243	1 217		12 460
Brésil	751 833	(272 161)	84 803	394 869
Chili	6 158	666		6 824
Chine	50 763	674 195	313 523	411 435
Colombie	70 889	576 817	226 488	421 218
Côte d'Ivoire	188 659	8 723	171 661	25 721
Égypte	470 283	86 084	415 020	141 347
Fédération de Russie	99 666	588 033	402 670	285 029
Gabon		33 767	15 899	17 868
Honduras		50 452	43 078	7 374
Inde	436 561	1 379 319	791 993	1 023 887
Iran (Rép. islamique d')	58 548	156 651	98 692	116 507
Iraq	190 335	20 601		210 936
Jamahiriya arabe libyenne	102 480	(7 269)	(3 687)	98 898
Liban		71 904	46 946	24 958
Madagascar	111 031	13 632	(10 430)	135 093
Maurice	33 030	4 192	6 407	30 815
Mexique	1 101	119		1 220
Nigéria		1 013 400		1 013 400
Oman	23 398	17 482	29 569	11 311
Panama	9 075	982		10 057
Paraguay	15 707	1 907	(166)	17 780
Pérou	72 735	(72 735)		0
Slovénie	166 341	8 782	159 461	15 662
Thaïlande	27 107	2 587	21 043	8 651
Turquie	12 131	1 313		13 444
Total partiel	5 713 929	3 354 913	3 805 478	5 263 364
<u>Experts associés</u>				
Allemagne	88 602	137 438	193 527	32 513
Autriche	132 821	147 486	185 163	95 144
Belgique	652 285	32 280	356 720	327 845
Danemark	108 883	794 075	653 554	249 404
Espagne		104 484	14 697	89 787
Fédération de Russie	24 861	132 848	112 617	45 092
France	69 380	115 821	87 956	97 245
Italie	148 100	546 869	479 332	215 637
Japon	511 811	251 110	93 617	669 304
Norvège		86 888	85 355	1 533
Pays-Bas	677 632	575 913	720 777	532 768
République de Corée	67 118	(16 092)	51 026	
Royaume-Uni	26 017	(24 611)	1 406	
Total partiel	2 507 510	2 884 509	3 035 747	2 356 272
<u>Administrateurs auxiliaires</u>				
Allemagne	494 546	(411 325)	41 078	42 143
Autriche	28 421	3 076		31 497
Belgique	134 234	25 364	315	159 283
Danemark	216 828	(177 026)	17 548	22 254
France	13 364	(13 364)		0
Italie	32 594	(32 594)		0
Japon	52 963	5 732		58 695
Norvège	20 748	15 113	4 084	31 777
Pays-Bas	255 619	54 997	(159)	310 775
Suède	45 167	(45 167)		0
Suisse	18 628	2 016		20 644
Total partiel	1 313 112	(573 178)	62 866	677 068

Tableau 4. (suite)

	Solde au 1/1/00	Contributions reçues, intérêts et recettes accessoires 2000-2001	Dépenses 2000-2001	Solde inutilisé au 31/12/2001
Projets financés par des pays donateurs				
Australie	49 652	5 160	41 004	13 808
Autriche	126 187	256 908	283 872	99 223
Belgique	385 380	31 953	193 826	223 507
Canada	7 468	11 303	5 001	13 770
Danemark		601 248		601 248
États-Unis d'Amérique	344 363	37 199	2 584	378 978
Finlande	100 661	568 725	263 635	405 751
France	127 817	987 403	219 286	895 934
Grèce	52 328	3 791	30 358	25 761
Italie	8 035 028	10 241 620	11 757 183	6 519 465
Japon	7 473 685	1 565 332	4 415 194	4 623 823
Norvège	(11 255)	63 509	49 772	2 482
République de Corée	320 107	409 789	148 247	581 649
République tchèque	119 768	263 365	253 367	129 766
Royaume-Uni	456 149	467 434	273 994	649 589
Slovaquie	6 675	723		7 398
Suède	76 927	(93 027)	(16 100)	0
Total partiel	17 670 940	15 422 435	17 921 223	15 172 152
Autres fonds d'affectation spéciale				
				0
ALCOA Inter America Inc.	15 797	1 709		17 506
Arthur Andersen & Co	4 270	462		4 732
Associate Mining Industries, Nigéria	24 119	2 610		26 729
Bahrain Development Bank	31 753	32 076	58 205	5 624
Banque arabe pour le développement économique		15 429	12 979	2 450
Banque islamique de développement	26 639	91 716	93 123	25 232
Banque mondiale	161 869	(24 118)	(6 720)	144 471
Beni Suef Cement Company	30 519	3 303		33 822
Cement Company of Northern Nigeria	229 368	24 825		254 193
Centre de recherche et de consultations industrielles	329			329
Centro de Investigaciones Textiles	101 746	23 289	8 066	116 969
Ceylon Steel Corporation	4 768	516		5 284
Chiyoda Corporation	3 639	(3 639)		0
Conseil de coopération des États arabes du Golfe	10 536	1 140		11 676
Engineering Consulting Firms Association	10 324	1 117		11 441
EPSTEIN Engineering Export Ltd.	728	79		807
Fed. Chemical & Ceramics Corp.	(1 513)	(164)		(1 677)
FIDA	146 957	14 393	86 704	74 646
Fonds commun pour les produits de base		263 810	206 834	56 976
Fonds des Nations Unies pour le partenariat international		1 045 607	582 939	462 668
Infocon	25 508	(26 677)	(1 169)	0
Inversionec Cofide S. A.	13 900	1 505		15 405
Iran Itok Engineering	9 606	1 040		10 646
Magnetti Marelli	50 484	3 589	47 108	6 965
Mitsui Co. Ltd.	8 826	955		9 781
New Nigeria Development Co.	23 660	2 706	(1 959)	28 325
Nigerian National Petroleum Corporation	697 736	76 644	208 000	566 380
Norad	674 750	2 985 025	1 388 721	2 271 054
Organisation africaine de communication par satellite	66 444	7 938	717	73 665
Organisation des Nations Unies	450	49		499
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	248	27		275
Petroliam Nasional Berhard	25 427	2 751		28 178
PREMAG	2 342	253		2 595
Procter and Gamble Far East. Inc.	413	80	18	475
RCA Holding AG	235 058	(160 050)	75 008	0

Tableau 4 (suite)

	Solde au 01/01/00	Contributions reçues, intérêts et recettes accessoires 2000-2001	Dépenses 2000-2001	Solde inutilisé au 31/12/2001
Servicio Nacional de Aprendizagem Industrial	499 897	404 274	623 425	280 746
Sezione Speciale per l'Assicurazione de Credito	32 889	3 559		36 448
Shahid Modarres Ind Pharmac	48 615	5 263		53 878
Staudhammer Finanz AG	3 029	328		3 357
Swedish International Enterprise Development Association	38 576	218 550	11 743	245 383
TESID Turkish Electronic Industries Association	1 607	174		1 781
The Ford Foundation	1 590	172		1 762
The Yemen Corporation for Cement Industries	14 174	1 534		15 708
Ukrainisch-österreichisches Forum	20 097	(20 097)		0
Unilever	1 012	236	(1 249)	2 497
Union européenne	61 977	1 428 144	62 153	1 427 968
USAID	(360)	(39)		(399)
Total partiel	3 396 329	6 432 093	3 454 646	6 337 250
Fonds d'affectation spéciale alimentés par plusieurs donateurs	80 189	792 018	812 532	59 675
Total partiel	80 189	792 018	812 532	59 675
TOTAL	30 682 009	28 312 790	29 092 492	29 865 781

Tableau 5. État récapitulatif des activités de coopération technique pour l'exercice biennal 2000-2001 dans le cadre d'accords interorganisations (en dollars)

	Dépenses relatives aux projets	Appui au programme	Dépenses totales
PNUD			
Principal programme du PNUD	3 444 190	320 128	3 764 318
Appui à l'élaboration des politiques et des programmes	2 432 008	897 492	3 329 500
Appui aux services techniques au niveau des projets	668 231	505 106	1 173 337
Projets pour lesquels l'ONUDI est l'organisation associée	501 356	31 975	533 331
Projets exécutés par le gouvernement pour lesquels l'ONUDI est l'organisation chargée de la réalisation	8 250 487	785 046	9 035 533
Fonds d'affectation spéciale gérés par le PNUD	3 905 993	87 255	3 993 248
	<u>19 202 265</u>	<u>2 627 002</u>	<u>21 829 267</u>

Annexe III

FONDS DE FONCTIONNEMENT – PNUD et Fonds d'affectation spéciale du PNUD

Rapport n° 1

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
(Nom de l'organisation chargée de l'exécution)
(ONUDI)

État des fonds au 31 décembre 2001
(en dollars)

<u>Fonds de fonctionnement</u>	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2001		1 456 149
Ajouter: Retraits en espèces du PNUD (voir note 1 ci-dessous)	(10 100 000)	
BIS	20 868 838	
Autres charges/crédits (net)	(397 972)	
Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 8)	72 687	
Éléments divers remboursés au PNUD (net) (Rapport n° 8)	<u>(186 488)</u>	<u>10 257 065</u>
Déduire: Dépenses et dépenses d'appui pour les lignes mises en œuvre pour des projets d'exécution propre (Rapports sur l'exécution des projets – exécution)	3 266 519	11 713 241
Dépenses et dépenses d'appui pour les lignes mises en œuvre pour des projets exécutés par d'autres organisations et des gouvernements (Rapports sur l'exécution des projets- réalisation)	4 168 482	
Ajustement sur SAO au titre des années antérieures	<u>723</u>	<u>7 435 724</u>
Solde au 31 décembre 2001		<u><u>4 277 490</u></u>
<u>Représenté par:</u>		
Encaisse et fonds disponibles en banque et en transit	2 673 415	
Comptes débiteurs (Rapport n° 9)	<u>15 248 218</u>	<u>17 921 633</u>
Déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 10) (voir note 1 ci-dessous)	12 492 373	
Engagements non réglés pour 2001	<u>1 151 770</u>	<u>13 644 143</u>
Solde au 31 décembre 2001		<u><u>4 277 490</u></u>

Note 1: L'état ci-dessus rend compte d'avances de l'ONUDI de 1 million de dollars qui ne figuraient pas dans l'état des fonds présenté initialement au PNUD pour 2001. Cette entrée a eu pour effet d'accroître tant le solde des retraits en espèces que celui des comptes créditeurs.

CERTIFIÉ EXACT

APPROUVÉ

[Signé]

[Signé]

Le Directeur et Trésorier
Services financiers
Sajjad Ajmal

Le Directeur général
Carlos Magariños

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'état ci-dessus et les tableaux correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 ont été examinés conformément à mes instructions. J'ai obtenu toutes les informations et explications que j'ai demandées et, à la suite de cet examen, mon opinion est que l'état rend compte fidèlement des opérations financières comptabilisées pour la période ainsi terminée.

Bonn,

[Signé]

Norbert Hauser
Vice-Président
de la Cour des comptes fédérale d'Allemagne
Commissaire aux comptes

ÉTAT 1
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION
(Organisation chargée de l'exécution)
État des fonds au 31 décembre 2001

FONDS DE FONCTIONNEMENT

Solde au 1 ^{er} janvier 2001		18
<u>Ajouter:</u>		
Retraits en espèces du FNUAP		
Recettes/dépenses accessoires (tableau 3)		(18)
<u>Déduire:</u>		
Dépenses au titre des projets		
Décaissements (tableau 2)		
Engagements non réglés (tableau 2)		
Dépenses d'administration et des services opérationnels (tableau 2)		
<u>Ajouter/soustraire:</u>		
Ajustements au titre des dépenses de l'année antérieure (tableau 4)		
Ajustements au titre des dépenses d'administration et des services opérationnels de l'année antérieure		
Solde au 31 décembre 2001		
<u>Représenté par:</u>		
Encaisse et fonds disponibles en banque et en transit		
Comptes créditeurs		
<u>Déduire:</u>		
Comptes débiteurs (tableau 5)		
Engagements non réglés		
Solde au 31 décembre 2001		

ETAT DES ALLOCATIONS NON UTILISEES

Solde inutilisé des allocations au 1 ^{er} janvier 2001		3 291
<u>Ajouter:</u>		
Montant net des crédits alloués par le FNUAP du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2001		
		3 291
<u>Déduire:</u>		
Crédits disponibles pour les années à venir		
		3 291
Crédits disponibles pour 2001		(3 291)
<u>Déduire:</u>		
Allocations utilisées pendant 2001		
Solde inutilisé des allocations pour l'année en cours		
<u>Ajouter:</u>		
Crédits alloués pour les années à venir		
Solde inutilisé des allocations au 31 décembre 2001		

CERTIFIÉ EXACT

APPROUVÉ

[Signé]

[Signé]

Le Directeur et Trésorier
Services financiers
Sajjad Ajmal

Le Directeur général
Carlos Magariños

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'état ci-dessus et les tableaux correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 ont été examinés conformément à mes instructions. J'ai obtenu toutes les informations et explications que j'ai demandées et, à la suite de cet examen, mon opinion est que l'état rend compte fidèlement des opérations financières comptabilisées pour la période ainsi terminée.

Bonn,

[Signé]

Norbert Hauser
Vice-Président
de la Cour des comptes fédérale d'Allemagne
Commissaire aux comptes

ÉTAT 1
FONDS DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE POUR LA RÉGION DU TUMEN
(Titre du Fonds d'affectation spéciale)
(Nom de l'organisation participante et chargée de l'exécution)
(ONUDI)

État des fonds au 31 décembre 2001
(en dollars)

Fonds de fonctionnement

	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2001		(17 806)
Ajouter: Retraits en espèces du PNUD BIS Autres charges/crédits (net) Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 19) Objets divers remboursés au Fonds d'affectation spéciale (net) (Rapport n° 18)		(17 806)
Déduire: Dépenses pendant l'année 2001 Pour les projets Décaissements (Rapport n° 15A) Engagements non réglés (Rapport n° 16) Pour les SAO (Rapport n° 15A)	17 746 6 605 2 435	26 786 (44 592)
Ajouter/soustraire: Ajustements au titre des années antérieures (Rapport n° 15B): Dépenses Dépenses d'appui SAO		
Solde au 31 décembre 2001		(44 592)
Représenté par: Encaisse et fonds disponibles en banque et en transit Comptes débiteurs (Rapport n° 20)		
Déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 21) Engagements non réglés (Rapport n° 16)	37 987 6 605	44 592 (44 592)

CERTIFIÉ EXACT

[Signé]

Le Directeur et Trésorier
Services financiers
Sajjad Ajmal

APPROUVÉ

[Signé]

Le Directeur général
Carlos Magariños

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'état ci-dessus et les tableaux correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 ont été examinés conformément à mes instructions. J'ai obtenu toutes les informations et explications que j'ai demandées et, à la suite de cet examen, mon opinion est que l'état rend compte fidèlement des opérations financières comptabilisées pour la période ainsi terminée.

Bonn,

[Signé]

Norbert Hauser
Vice-Président
de la Cour des comptes fédérale d'Allemagne
Commissaire aux comptes

ÉTAT 1
FONDS D'ÉQUIPEMENT DES NATIONS UNIES
(Titre du Fonds d'affectation spéciale)
(Nom de l'organisation participante et chargée de l'exécution)
(ONUDI)

État des fonds au 31 décembre 2001
(en dollars)

<u>Fonds de fonctionnement</u>	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2001		(313 469)
Ajouter: Retraits en espèces du PNUD BIS Autres charges/crédits (net) Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 19) Objets divers remboursés au Fonds d'affectation spéciale (net) (Rapport n° 18)		313 469
		0
Déduire: Dépenses pendant l'année 2001 Pour les projets Décaissements (Rapport n° 15A) Engagements non réglés (Rapport n° 16) Pour les dépenses d'appui (Rapport n° 15A) ^a Pour les SAO (Rapport n° 15A)		
Ajouter/soustraire: Ajustements au titre des années antérieures (Rapport n° 15B): Dépenses Dépenses d'appui SAO		
Solde au 31 décembre 2001		0
Représenté par: Encaisse et fonds disponibles en banque et en transit (Rapport n° 20) Comptes débiteurs (Rapport n° 20)		
Déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 21) Engagements non réglés (Rapport n° 16)		0
		0

^a Ancien régime uniquement

CERTIFIÉ EXACT

[Signé]

Le Directeur et Trésorier
Services financiers
Sajjad Ajmal

APPROUVÉ

[Signé]

Le Directeur général
Carlos Magariños

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'état ci-dessus et les tableaux correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 ont été examinés conformément à mes instructions. J'ai obtenu toutes les informations et explications que j'ai demandées et, à la suite de cet examen, mon opinion est que l'état rend compte fidèlement des opérations financières comptabilisées pour la période ainsi terminée.

Bonn,

[Signé]

Norbert Hauser
Vice-Président
de la Cour des comptes fédérale d'Allemagne
Commissaire aux comptes

ÉTAT 1
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
(Titre du Fonds d'affectation spéciale)
(Nom de l'organisation participante et chargée de l'exécution)
(ONUDI)

État des fonds au 31 décembre 2001
(en dollars)

Fonds de fonctionnement

	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2001		(373 006)
Ajouter: Retraits en espèces du PNUD		
BIS		
Autres charges/crédits (net)		
Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 19)		
Objets divers remboursés au Fonds d'affectation spéciale (net) (Rapport n° 18)		<u>(373 006)</u>
Déduire: Dépenses pendant l'année 2001		
Pour les projets		
Décaissements (Rapport n° 15A)	3 108 674	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	487 492	
Pour les SAO (Rapport n° 15A)	<u>59 712</u>	<u>3 655 878</u>
		(4 028 884)
Ajouter/soustraire:		
Ajustements au titre des années antérieures (Rapport n° 15B):		
Dépenses		
Dépenses d'appui		
SAO		
Solde au 31 décembre 2001		<u><u>(4 028 884)</u></u>
Représenté par:		
Encaisse et fonds disponibles en banque et en transit		
Comptes débiteurs (Rapport n° 20)		
Déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 21)	3 541 392	
Engagements non réglés (Rapport n° 16)	<u>487 492</u>	<u>4 028 884</u>
		<u><u>(4 028 884)</u></u>

CERTIFIÉ EXACT

[Signé]

Le Directeur et Trésorier
Services financiers
Sajjad Ajmal

APPROUVÉ

[Signé]

Le Directeur général
Carlos Magariños

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'état ci-dessus et les tableaux correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 ont été examinés conformément à mes instructions. J'ai obtenu toutes les informations et explications que j'ai demandées et, à la suite de cet examen, mon opinion est que l'état rend compte fidèlement des opérations financières comptabilisées pour la période ainsi terminée.

Bonn,

[Signé]

Norbert Hauser
Vice-Président
de la Cour des comptes fédérale d'Allemagne
Commissaire aux comptes

ÉTAT 1
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME
(Titre du Fonds d'affectation spéciale)
(Nom de l'organisation participante et chargée de l'exécution)
(ONUDI)

État des fonds au 31 décembre 2001
(en dollars)

<u>Fonds de fonctionnement</u>	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2001		(46 834)
Ajouter: Retraits en espèces du PNUD BIS		
Autres charges/crédits (net)		46 834
Recettes accessoires et ajustements de change (net) (Rapport n° 19)		
Objets divers remboursés au Fonds d'affectation spéciale (net) (Rapport n° 18)		
		0
Déduire: Dépenses pendant l'année 2001		
Pour les projets		
Décaissements (Rapport n° 15A)		
Engagements non réglés (Rapport n° 16)		
Pour les dépenses d'appui (Rapport n° 15A) ^a		
Pour le SAO (Rapport n° 15A)		
		0
		0
Ajouter/soustraire:		
Ajustements au titre des années antérieures (Rapport n° 15B):		
Dépenses		
Dépenses d'appui		
SAO		
Solde au 31 décembre 2001		0
Représenté par:		
Encaisse et fonds disponibles en banque et en transit		
Comptes débiteurs (Rapport n° 20)		
		0
Déduire: Comptes créditeurs (Rapport n° 21)		
Engagements non réglés (Rapport n° 16)		
		0
		0

^a Ancien régime uniquement

CERTIFIÉ EXACT

[Signé]

Le Directeur et Trésorier
Services financiers
Sajjad Ajmal

APPROUVÉ

[Signé]

Le Directeur général
Carlos Magariños

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'état ci-dessus et les tableaux correspondants pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 ont été examinés conformément à mes instructions. J'ai obtenu toutes les informations et explications que j'ai demandées et, à la suite de cet examen, mon opinion est que l'état rend compte fidèlement des opérations financières comptabilisées pour la période ainsi terminée.

Bonn,

[Signé]

Norbert Hauser
Vice-Président
de la Cour des comptes fédérale d'Allemagne
Commissaire aux comptes